



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE



ÉDITO



Le grand débat qui se déroule actuellement doit nous permettre de construire un nouveau contrat pour la Nation. Je souhaite qu'il fasse émerger des solutions qui contribuent à faire évoluer notre société vers un modèle à la fois plus prospère, plus inclusif et plus respectueux de notre environnement.

Pour apprécier les progrès vers cet objectif, il est désormais clair que la seule mesure du Produit Intérieur Brut ne suffit pas. Faire émerger un nouveau modèle de croissance passe par la définition d'objectifs concrets dans d'autres dimensions que la seule croissance, et il faut pour cela disposer de nouveaux outils de mesure. Faisant suite à l'impulsion donnée en France par la *Commission sur la Mesure de la Performance Economique et le Progrès Social* en 2009 (commission dite « Stiglitz-Sen-Fitoussi »), une batterie d'indicateurs a été développée afin de mieux diagnostiquer les enjeux du développement durable et de suivre les progrès de notre société au regard de cet objectif.

Le présent rapport retranscrit l'évolution d'une sélection synthétique de 10 indicateurs de développement durable. Ces indicateurs sont les mêmes depuis 2015, ce qui permet d'apprécier leur évolution récente, et de les comparer à la situation chez nos principaux voisins européens. Pour chacun de ces indicateurs, ce rapport explique comment l'action du Gouvernement vise à progresser sur l'objectif sous-jacent. Par les différentes transformations qui ont été engagées depuis 18 mois, un des objectifs du Gouvernement est d'améliorer la situation de la France au regard de ces « nouveaux indicateurs de richesse ». En particulier, un des objectifs prioritaires poursuivi par le Gouvernement est de lutter contre les inégalités à la racine, que ce soit dans l'accès à l'emploi, à l'éducation, au logement, à la santé, ou encore dans la lutte contre le changement climatique qui affecte en premier lieu les plus démunis.

Cette ambition est aussi partagée au niveau international. En septembre 2015, les 193 Etats membres de l'ONU se sont engagés à mettre en œuvre de concert 17 objectifs universels du *Programme de développement durable à l'horizon 2030*, un plan d'action ambitieux « pour l'humanité, la planète et la prospérité » qui constitue le cœur de l'Agenda 2030 des Nations unies.

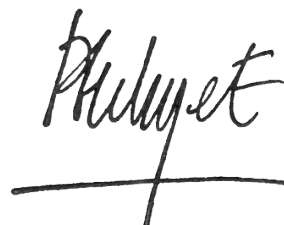
Pour mettre en œuvre l'Agenda 2030 en France, un groupe de travail associant des représentants de l'ensemble de la société française, a abouti, en juillet 2018, à une liste globale d'indicateurs pour suivre la contribution et les ambitions de la France. Ils incluent les 10 indicateurs de richesse détaillés dans ce rapport, qui font désormais partie intégrante du suivi des contributions de la France aux objectifs de développement durable et des efforts de transformation de notre société vers un modèle plus soutenable.

Les nouveaux indicateurs de richesse doivent être utiles à tous les citoyens pour évaluer l'évolution de la société et l'efficacité des transformations engagées. L'analyse de ces indicateurs ne doit pas rester cantonnée à une discussion d'experts et de statisticiens. Très concrets, ils ont vocation à pouvoir être commentés par tous. Je souhaite qu'ils puissent être diffusés largement, pour que toutes les parties prenantes et les citoyens puissent se les approprier.

Le Grand Débat National en cours est une opportunité unique de susciter les échanges sur les enjeux de développement durable. Que ce soit sur la fiscalité, la justice sociale ou la transition écologique, les débats bénéficieront de l'éclairage de ces nouveaux indicateurs de richesse, qui donnent la situation de la France dans ces domaines, ainsi que les objectifs poursuivis par l'action du Gouvernement. Cet éclairage initial est essentiel pour le débat public.

Il est devenu urgent de construire dans les faits un modèle de société prospère, durable et inclusif. Cette entreprise requiert l'action de tous, et des transformations profondes dans nos manières de consommer, de produire, d'interagir entre nous. Mais elle requiert aussi un diagnostic objectif sur l'état de la France ; ce rapport y contribue. Je formule le vœu que le Grand Débat fasse émerger des objectifs concrets et partagés, et des idées nouvelles pour transformer notre société.

Édouard Philippe

A handwritten signature in black ink, reading 'Philippe', with a long horizontal stroke underneath.



SOMMAIRE

ÉDITO	3
Synthèse des indicateurs	7
1. Taux d'emploi	11
2. Effort de recherche	23
3. Endettement	31
4. Espérance de vie sans incapacité	41
5. Satisfaction dans la vie	49
6. Inégalités de revenus	59
7. Pauvreté en condition de vie	71
8. Sorties précoces du système scolaire	81
9. Empreinte carbone	87
10. Artificialisation des sols	99
Cohérence avec les objectifs de développement durable	105

SYNTHÈSE DES INDICATEURS

TABEAU 1 : INDICATEURS DE RICHESSE NATIONALE - COMPARAISON FRANCE - UE-28

	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Rappel de l'indicateur traditionnel											
0. PIB réel par habitant (taux de croissance annuel moyen en volume, en %)											
France	1,7	3,2	0,8	1,4	1,7	-0,2	0,1	0,5	0,7	0,8p	1,8p
UE	2,9	3,6	1,7	1,8	1,5	-0,6	0,1	1,6	2,0	1,7	2,2
Dimension économique											
1. Taux d'emploi des 15-64 ans (%)											
France hors Mayotte	60,7	62,8	63,2	63,5	63,4	63,5	63,5	63,7	63,8	64,2	64,7
UE	nd	62,2 ¹	63,4	64,1	64,2	64,1	64,1	64,8	65,7	66,7	67,7
2. Dépense de recherche / PIB (%)											
France	2,23	2,08 ²	2,04	2,182	2,19	2,23	2,24	2,28	2,23	2,22	2,19p
UE ⁷	1,60	1,68	1,66	1,84	1,88	1,91	1,92	1,95	1,96	1,93	
3. Dette publique au sens de Maastricht (en % du PIB)											
France	55,8	58,6	67,4	85,3	87,8	90,6	93,4	94,9	95,6	98,2	98,5
UE	nd	60,1	61,5	78,9	81,5	83,9	85,8	86,5	84,5	83,3	81,6
Dimension sociale											
4. Espérance de vie en bonne santé (en années)											
France											
Hommes ³	60,0	60,1	62,3	61,8	62,6	62,6	62,9	63,3	62,6	62,7	62,6
Femmes ³	62,4	63,2	64,6	63,3	63,4	63,7	64,2	64,1	64,4	64,1	64,9
UE											
Hommes	nd	nd	61,1 ¹	61,8	61,7	61,5	61,4	61,4	62,6	63,5	
Femmes	nd	nd	62,5 ¹	62,6	62,1	62,1	61,5	61,8	63,3	64,2	
5. Satisfaction dans la vie (note de 1 à 10)											
France métropolitaine	nd	nd	nd	7,3	7,3	7,5	7,1	7,1	7,2	7,2	7,2
UE	nd	nd	nd	nd			7,1	nd	nd		
6. Inégalités (Rapport masse de revenu détenu par quintile supérieur / masse quintile inférieur)											
France métropolitaine	nd	nd	4,2	4,5	4,6	4,6	4,3	4,3	4,4	4,3	4,4
UE	nd	nd	4,9 ¹	5,0	5,0	5,0	5,2	5,2	5,2	5,1	5,1
7. Taux de pauvreté en conditions de vie (%)											
France métropolitaine	nd	nd	13,2	12,6	12,4	12,8	12,0	11,9	11,1	11,0	11,1p
UE	nd	nd	20,0e ¹	17,8	18,5	19,7	19,5	18,5	17,0	15,7	14,7e
8. Éducation : sorties précoces du système scolaire (en % de la population des 18-24 ans)											
France hors Mayotte	15,4	13,3	11,2	11,3	10,9	10,5	9,8 ³	9,0p	9,2p	8,8p	8,9p
UE	nd	17,6 ¹	15,7	13,9	13,4	12,7	11,9	11,2 ²	11,0	10,7	10,6
Dimension environnementale											
9. Émission de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO₂ par personne)											
France métropolitaine - empreinte carbone ⁴	10,5	11,5	11,8	11,4	11,6	11,4	11,1	10,8	11,0e	11,1e	11,2e
France métropolitaine - émission sur le sol national ⁴	9,0	8,9	8,5	7,6	7,2	7,1	7,1	6,6	6,6	6,6	6,7
France- émission moyenne sur le territoire national ⁵	9,1	9,1	8,8 ⁶	7,9	7,4	7,4	7,4	6,9	6,9	6,9	
UE - émission moyenne sur le territoire ⁵	11,0	10,6	10,5 ⁶	9,5	9,2	9,0	8,8	8,4	8,5	8,4	
10. Artificialisation des sols (indice base 100 en 1992)											
France - % du territoire national	6,9 (92)	8,0 (2002)				9,1			9,4	9,5e	9,7e
France (def Eurostat) % du territoire national				5,1 (2009)		5,2			5,4		
UE (def Eurostat) % du territoire national						4 (EU27)			4,2		

1. Union européenne à 27.

2. Rupture de série.

3. Calcul Ined-Inserm avec la méthode Ehemu qui utilise l'information empirique sur la mortalité aux âges élevés. Elle s'écarte de la méthode utilisée par Eurostat qui ferme ses tables de mortalité au-delà de 85 ans.

4. Limitées à CO₂, CH₄ et N₂O

5. Pour le CO₂, le N₂O en équivalent CO₂, le CH₄ en équivalent CO₂, le HFC en équivalent CO₂, le PFC en équivalent CO₂, le SF₆ en équivalent CO₂, le NF₃ en équivalent CO₂

6. Relatif à 2006

7. Source OCDE

e : estimation, p : provisoire

Sources : Insee, SDES, SSP Agriculture ; Eurostat (extraction 16 octobre 2018) pour les séries européennes.

SYNTHÈSE DES INDICATEURS

TABEAU 2 : INDICATEURS DE RICHESSE NATIONALE - COMPARAISONS EUROPÉENNES

	Indicateur 0	Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3	Indicateur 3	Indicateur 3	Indicateur 4	Indicateur 4	Indicateur 5	Indicateur 6	Indicateur 7	Indicateur 8	Indicateur 9	Indicateur 10
	Taux de croissance PIB réel par tête	Taux d'emploi des 15-64 ans	Dépenses de R&D	Dette publique au sens de Maastricht	Endette-ment des ménages	Endette-ment des sociétés non financières	Espérance de vie en bonne santé Hommes	Espérance de vie en bonne santé Femmes	Satisfac-tion dans la vie	Dispersion des revenus ²	Taux de pau-vreté en conditions de vie	Taux de sorties précoces	Emission de gaz à effet de serre par habitant	Artificiali-sation des sols
	2017	2017	2016	2017	2017	2017	2016	2016	2013	2016	2017	2017	2016	2015
	En %	En %	En % du PIB	En % du PIB	En % du PIB	En % du PIB	En années	En années	Note 1 à 10	Rapport masse des niveaux de vie	En %	En % des 18-24 ans	En t équivalent de CO ₂	En % du territoire
Allemagne	1,8	75,2	2,94	64,1	52,2	47,3	65,2	67,4	7,3	4,5	9,1	10,1	11,0	7,4
Autriche	1,9	72,2	3,09	78,4	49,6	72,1	57	57,1	7,8	4,3	7,4	7,4	9,1	4,3
Belgique	1,3	63,1	2,49	103,1	60,0	127,7	63,7	63,7	7,6	3,8	11,3	8,9	10,4	11,4
Bulgarie	4,6	66,9	0,78	25,4	19,7	79,7	64	67,5	4,8	8,2	43,8	12,7	8,3	1,8
Chypre	3,3	65,6	0,5	97,5	106,8	208,8	63,1	68,8	6,2	4,6	28,6	8,5	10,3	5,4
Croatie	3,6	58,9	0,85	78,0	33,9	64,3	57,1	58,7	6,3	5,0	30,1 ¹	3,1	5,8	3,7
Danemark	1,6	74,2	2,87	36,4	126,8	76,0	60,3	60,3	8,0	4,1	6,8	8,8	8,8	6,9
Espagne	2,8	61,1	1,19	98,3	60,7	77,7	65,8	66,4	6,9	6,6	12,8	18,3	7,0	3,4
Estonie	4,9	74,1	1,28	9,0	38,0	67,0	54,3	59	6,5	5,4	11,6	10,8	14,9	2,0
Finlande	2,6	70,0	2,75	61,4	66,3	79,2	59,1	57	8,0	3,5	8,2	8,2	10,7	1,6
France	1,8	64,7	2,22	98,5	57,7	89,7	62,7	64,1	7,1	4,3	11,1	8,9	6,9	5,4
Grèce	1,6	53,5	1,01	178,6	56,4	61,0	63,8	64,7	6,2	6,1	36,0	6,0	8,5	3,4
Hongrie	4,4	68,2	1,21	73,6	18,7	52,7	59,6	60,2	6,2	4,3	28,9	12,5	6,3	4,1
Irlande	6,0	67,7	1,18	68,0	47,2	196,0	67,3	69,7	7,4	4,4	15,5 ¹	5,1	12,9	3,8
Italie	1,7	58,0	1,29	131,8	40,8	69,7	67,5	67,1	6,7	5,9	17,9	14,0	7,1	6,9
Lettonie	5,8	70,1	0,44	40,1	22,0	61,4	52,3	54,9	6,5	6,3	23,0	8,6	5,8	1,6
Lituanie	5,8	70,4	0,85	39,7	22,4	33,6	56	59,4	6,7	7,3	24,4	5,4	7,0	2,8
Luxembourg	0,1	66,3	1,24	23,0	63,4 ¹	290,5 ¹	61,3	58,8	7,5	5,0	4,4	7,3	17,2	9,8
Malte	3,8	69,2	0,61	50,8	49,8	73,3 ¹	71	72,3	7,1	4,2	8,0	17,7	4,2	23,7
Pays-Bas	2,3	75,8	2,03	56,7	105,3	147,6	62,8	57,8	7,8	4,0	6,9	7,1	11,5	12,1
Pologne	4,8	66,1	0,97	50,6	34,9	41,5	61,3	64,6	7,3	4,6	13,2	5,0	10,4	3,5
Portugal	3,0	67,8	1,27	125,7	67,5	93,3	59,9	57,4	6,2	5,7	18,0	12,6	6,5	5,3
République tchèque	4,0	73,6	1,68	34,6	29,6	37,8	62,4	63,7	6,9	3,4	9,8	6,7	12,3	4,6
Roumanie	7,6	63,9	0,48	35,0	16,1	34,7	59,8	59	7,2	6,5	37,2	18,1	5,7	2,2
Royaume-Uni	1,1	74,1	1,69	87,7	84,8	82,8	63	63	7,3	5,1	12,5 ¹	10,6	7,4	6,5
Slovaquie	3,0	66,2	0,79	50,9	39,7	55,6	56,4	57	7,0	3,5	16,4	9,3	7,6	3,0
Slovénie	4,8	69,3	2,00	73,6	27,0	48,4	58,6	57,9	7,0	3,4	12,1	4,3	8,6	3,3
Suède	0,7	76,9	3,25	40,6	87,8	106,2	73	73,3	8,0	4,3	4,2	7,7	5,3	1,6
Zone euro (19)	2,1	66,5	2,13	86,7	56,9¹	81,9¹	nd	nd		5,1	13,1	11,0		
UE-28	2,2	67,7	1,93	81,6	61,2¹	79,9¹	63,5	64,2	7,1	5,1	14,7	10,6	8,4	4,2

nd : non disponible

1. Données 2016

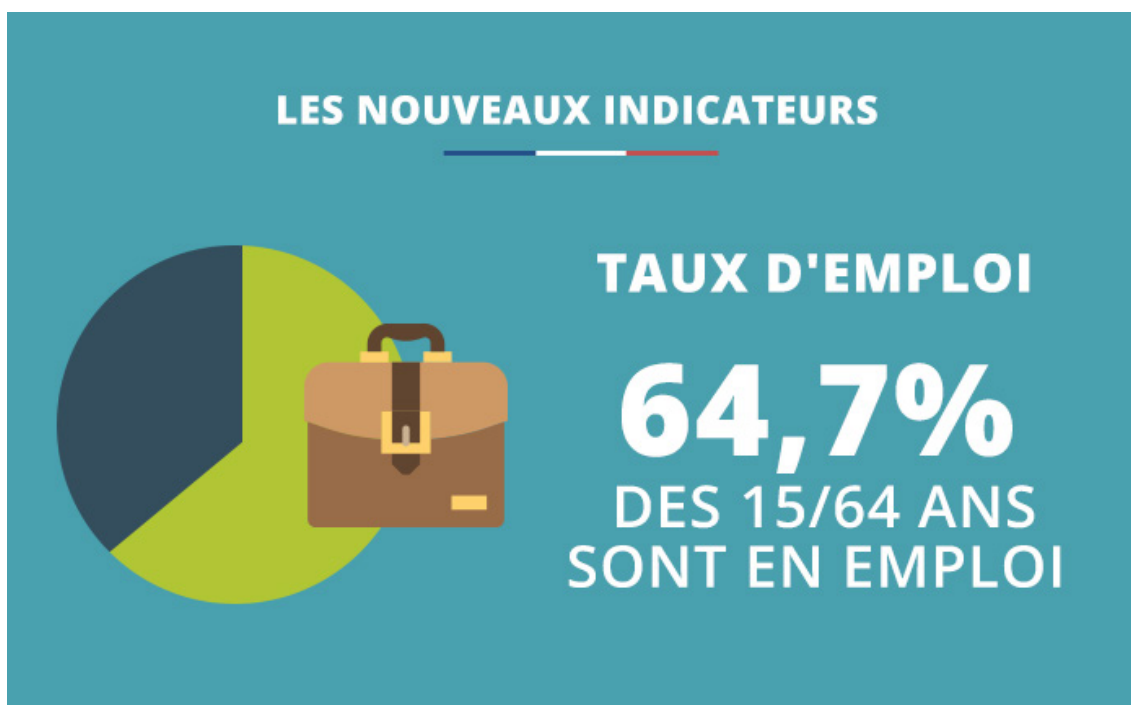
2. 2016 est l'année de perception des revenus, données obtenues avec l'enquête EU-SILC 2017. Il s'agit du rapport interquintile des masses de niveau de vie (100-S80)/S20 dans les pays de l'Union européenne

Source : Eurostat (excepté DIRD/PIB pour UE(28) calcul OCDE et espérance de vie en bonne santé pour les pays de l'UE calcul Eurohex methode EHEMU) avec les données disponibles sur le site web d'Eurostat le 16 octobre 2018



nouveaux
indicateurs

TAUX D'EMPLOI



1 Définitions

L'emploi (ou la population active occupée) au sens du Bureau international du travail (BIT) regroupe les personnes âgées de 15 ans ou plus ayant travaillé au moins une heure rémunérée pendant une semaine donnée, dite « de référence », ainsi que celles qui sont en emploi, mais qui n'ont pas travaillé durant cette semaine de référence pour un certain nombre de raisons répertoriées (congrés, arrêts maladie, chômage partiel, etc.), ces absences étant parfois assorties de critères de durée.

Le **taux d'emploi d'une classe d'individus** désigne le rapport entre le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe.



Cet indicateur s'inscrit dans la cible 8.5 de l'ODD 8 qui vise, « d'ici à 2030, à parvenir au plein emploi productif et à garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale ».

2) Enjeux

Retenu pour la stratégie « Europe 2020 », le taux d'emploi révèle, à la fois, la capacité des structures productives à mobiliser la main-d'œuvre potentielle et la capacité de l'économie à favoriser l'inclusion sociale des personnes par l'emploi. Les évolutions du taux d'emploi sont liées, notamment, à celles de la démographie (vieillesse de la population, allongement des études pour les jeunes) et à la conjoncture économique.

3) Principaux résultats

En moyenne en 2017, selon l'enquête Emploi, 26,9 millions de personnes occupent un emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) en France (hors Mayotte), dont 12,9 millions de femmes et 13,9 millions d'hommes.

En 2017, le taux d'emploi des 15-64 ans augmente de 0,5 point sur un an, une hausse légèrement supérieure à celle de 2016 (+ 0,4 point). Il atteint ainsi 64,7 %, son plus haut niveau depuis 2008. La hausse du taux d'emploi en 2017 est plus importante pour les hommes (+ 0,8 point) que pour les femmes (+ 0,3 point) (cf. graphique 1). L'écart du taux d'emploi selon les sexes s'accroît donc légèrement en 2017, sans remettre en cause sa nette réduction depuis 1975. Sur cette longue période, la diminution enregistrée chez les hommes est liée, notamment, au recul de l'emploi dans l'industrie, la construction et l'agriculture, secteurs majoritairement masculins. À l'inverse, la hausse de l'emploi dans le tertiaire a accompagné la montée du taux d'emploi des femmes.

En 2017, la hausse du taux d'emploi concerne toutes les tranches d'âge, en particulier les jeunes et les personnes de 50 à 64 ans (cf. tableau 1). Le taux d'emploi des 15-24 ans augmente de 0,9 point entre 2016 et 2017, à 28,7 %. Il avait baissé fortement entre 2008 et 2013 à la suite de la crise économique de 2008-2009 puis était resté quasiment stable jusqu'en 2016. Le taux d'emploi des 50-64 ans continue d'augmenter, en lien avec le recul de l'âge légal de départ à la retraite : + 0,9 point en 2017, après + 0,8 point en 2016 et + 1,0 point en 2015. Il atteint ainsi 61,2 %, son plus haut niveau depuis que la série existe (1975). La hausse est encore plus marquée pour les seuls 55-64 ans : + 1,5 point en 2017 après + 1,1 point en 2016 et + 1,8 point en 2015. Le taux d'emploi des 25-49 ans augmente de 0,4 point, comme en 2016, et s'établit à 80,1 %.

En 2017, 40,0 % des actifs occupés sont diplômés de l'enseignement supérieur. Cette proportion est plus élevée pour les femmes (44,0 %) que pour les hommes (36,4 %). Le taux d'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur est nettement plus élevé que celui des autres niveaux : en 2017, 81,9 % des 15-64 ans titulaires d'un diplôme

de niveau bac+2 et 83,6 % de ceux possédant un diplôme supérieur sont en emploi au sens du BIT. Le taux d'emploi des titulaires du baccalauréat ou d'un brevet professionnel est de 63,2 %, et celui des titulaires d'un CAP, BEP ou équivalent atteint 69,2 %. Celui des personnes sans diplôme ou titulaires d'un certificat d'études primaires (CEP) ou du brevet des collèges est inférieur à 45 %. Entre 2016 et 2017, le taux d'emploi augmente pour tous les niveaux de diplôme, notamment pour les moins diplômés, pour la première fois depuis 2000. Le taux d'emploi des personnes sans diplôme ou titulaires d'un CEP augmente de 1,5 point, après avoir nettement diminué en 2015 (- 1,5 point) et en 2016 (- 1,0 point). Le taux d'emploi augmente de nouveau en 2017 pour les titulaires d'un bac +2 (+ 0,4 point) ou d'un diplôme du supérieur (+ 0,5 point). Pour les diplômes intermédiaires, la hausse du taux d'emploi est plus modérée (+ 0,2 point).

4 Comparaisons européennes

En moyenne en 2017, 67,7 % des habitants de l'Union européenne (UE, à 28) âgés de 15 à 64 ans sont en emploi (cf. tableau 2). Ce taux d'emploi augmente de 1,0 point par rapport à 2016, comme l'année précédente. Il dépasse ainsi de 2,0 points le niveau mesuré en 2008, juste avant la crise économique. En 2017, le taux d'emploi varie de 53,5 % en Grèce à 76,9 % en Suède ; pour rappel, il est de 64,7 % en France (en hausse de 0,5 point après 64,2 % en 2016).

Dans l'ensemble de l'UE, le taux d'emploi des hommes (73,0 %) est supérieur à celui des femmes (62,5 %). Cet écart, qui s'est réduit au fil du temps, est stable depuis 2014 (10,5 points). Il varie fortement selon les pays : il est supérieur à la moyenne européenne dans la plupart des pays de l'est et du sud de l'Europe (jusqu'à 18 points en Italie et en Grèce), et inférieur dans les pays nordiques, ainsi qu'en France (7,2 points) et en Allemagne (7,4 points).

En 2017, le taux d'emploi des jeunes âgés de 15 à 24 ans dans l'UE atteint 34,7 %. Depuis trois ans, il progresse graduellement : + 0,8 point en 2017, après + 0,7 point en 2016 et + 0,6 point en 2015 (cf. tableau 3). Il reste néanmoins en deçà du niveau atteint en 2008 (- 2,7 points). L'écart par rapport à 2008 est particulièrement élevé en Irlande (- 17,1 points), en Espagne (- 15,5 points) et au Danemark (- 10,1 points). Seuls certains pays de l'Est et du Nord de l'Europe ont rattrapé voire dépassé le niveau de 2008, les plus fortes hausses étant constatées en Hongrie, Estonie et Lituanie. Les disparités entre pays sont fortes en 2017 : le taux d'emploi des jeunes est inférieur à 20 % en Grèce et en Italie, alors qu'il dépasse 50 % au Royaume-Uni, en Autriche, au Danemark et aux Pays-Bas. En France, il atteint 28,7 % en 2017 (cf. graphique 2). Ces écarts entre pays reflètent des différences de durée de scolarité, de cumul emploi-études (dont l'apprentissage), mais aussi des difficultés d'insertion des jeunes plus ou moins marquées sur le marché du travail.

En 2017, le taux d'emploi des 55-64 ans s'établit à 57,1 % dans l'ensemble de l'UE ; il dépasse 70 % en Allemagne et en Suède mais il est inférieur à la moyenne européenne en France (51,3 %). Entre 2008 et 2017, le taux d'emploi des 55-64 ans augmente dans tous les pays de l'UE à l'exception de la Grèce (- 4,7 points). La hausse mesurée en France (+ 13,1 points) est plus marquée que pour l'UE dans son ensemble (+ 11,6 points). Elle est particulièrement importante en Allemagne (+ 16,4 points) et en Italie (+ 17,9 points). Dans la quasi-totalité des pays européens, le taux d'emploi des femmes de 55-64 ans progresse plus rapidement que celui des hommes de la même tranche d'âge.

5 Ambitions

Le Gouvernement a engagé un programme de transformation du modèle économique et social afin de construire une croissance durable favorable à l'emploi. L'amélioration du fonctionnement du marché du travail, l'investissement dans les compétences ainsi qu'une fiscalité plus favorable à une meilleure rémunération du travail complèteront les efforts en termes de baisse du coût du travail et permettront à tous – et en particulier aux plus fragiles – d'accéder durablement au marché du travail.

La transformation du marché du travail s'articule autour de trois axes : la réforme du dialogue social et du code du travail, celle de l'assurance-chômage et, enfin, celle de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Plus précisément :

- **Les ordonnances sur le renforcement du dialogue social de septembre 2017, ratifiées en mars 2018, opèrent une réforme du dialogue social et du code du travail d'une ampleur inédite.** Le rôle primordial accordé à la négociation d'entreprise ainsi que la simplification du dialogue social favoriseront les créations d'emplois. La sécurisation des relations de travail, en diminuant l'incertitude qui entoure la rupture du contrat de travail, limitera la dualité du marché du travail, encouragera les embauches en CDI et réduira les freins à l'embauche.
- **La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel adoptée en septembre 2018 étend le bénéfice de l'assurance chômage aux travailleurs indépendants et aux salariés démissionnaires¹.** En sécurisant les transitions professionnelles, cette réforme favorisera la mobilité des actifs vers les emplois de qualité et incitera à la prise de risque inhérente à l'entrepreneuriat. Conformément à la loi, une négociation entre partenaires sociaux a été ouverte en septembre 2018 et doit déboucher sur de nouvelles règles plus justes, qui incitent davantage à la reprise d'un emploi durable, et qui luttent contre le recours excessif aux contrats courts.
- **La réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage contenue dans la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel constitue le troisième axe de la réforme du marché du travail.** Cette réforme rend l'apprentissage plus attractif pour les jeunes, notamment en revalorisant la rémunération, en relevant l'âge limite d'accès, ou en assurant un accompagnement systématique des jeunes dans les centres de formation d'apprentis. En parallèle, les employeurs bénéficieront d'une simplification des aides² tandis qu'un lien plus étroit avec les besoins des entreprises sera assuré par le rôle accru des branches dans le pilotage de l'apprentissage et par un mode de financement au contrat et non plus *via* une dotation globale à la structure. L'insertion des jeunes sur le marché du travail sera ainsi facilitée. Une stratégie de transformation des lycées professionnels a également été dévoilée en mai 2018 afin de renforcer l'attractivité

1 - Le droit à l'indemnisation des salariés démissionnaires sera conditionné à la poursuite d'un projet d'évolution professionnelle validé par une commission paritaire renvoyant soit à une reconversion nécessitant le suivi d'une formation soit à un projet de reprise ou de création d'entreprise.

2 - Une aide unique à l'apprentissage remplacera les mécanismes suivants, qui seront abrogés le 1^{er} janvier 2019 : (i) la prime à l'apprentissage, (ii) l'aide au recrutement d'un premier apprenti ou d'un apprenti supplémentaire, (iii) l'aide forfaitaire TPE jeune apprenti, (iv) le crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage et (v) la prime destinée à compenser les dépenses supplémentaires ou le manque à gagner pouvant résulter de l'emploi d'apprentis handicapés. La nouvelle aide sera réservée aux entreprises de moins de 250 salariés pour les diplômes de niveau bac ou moins.

de cette filière. Elle se traduira notamment par le regroupement des bacs professionnels en une quinzaine de familles de métiers, la création de campus d'excellence dans les territoires et le développement des formations tournées vers les métiers d'avenir. La loi renforce également la sécurisation des parcours professionnels par le compte personnel de formation, qui sera monétisé et renforcé pour les actifs peu qualifiés, facilitant les transitions professionnelles vers les secteurs d'avenir et permettant des retours à l'emploi plus efficaces et plus rapides. Enfin, le « Plan d'Investissement Compétences (PIC) » du volet « édifier une société de compétences » du Grand Plan d'Investissement (15 Md€) permettra le financement d'actions de formation et d'accompagnement pour un million de chômeurs de longue durée et un million de jeunes peu ou pas qualifiés en vue de leur retour à l'emploi.

La loi sur l'orientation et la réussite des étudiants de mars 2018 met fin au tirage au sort et personnalise davantage leurs parcours dans le cadre d'un « contrat de réussite pédagogique » mettant clairement en avant les attendus des différentes filières. De plus, une nouvelle plateforme *Parcoursup* a été lancée en janvier 2018 pour rassembler les informations sur la nature, les attendus et le contenu des formations dont les bacheliers ont besoin. Cette réforme améliorera ainsi l'adéquation entre les qualifications des jeunes sortant du système éducatif et les besoins des entreprises.

La réforme de la fiscalité est venue compléter cette stratégie, pour stimuler la création d'emplois en agissant sur les incitations à l'activité. Le financement de la protection sociale davantage axé sur la CSG, à l'assiette large, plutôt que sur les cotisations sociales des salariés, participe à la revalorisation du travail pour que celui-ci soit davantage rémunérateur. Par ailleurs, toujours avec le même objectif, après une revalorisation de 20 €/mois du montant forfaitaire de la prime d'activité en 2018, la prime d'activité a fortement augmenté par la revalorisation au 1^{er} janvier de 90 €/mois du bonus individualisé. Au final la prime d'activité aura augmenté de près de 50 %. Dans le même sens, les heures supplémentaires sont défiscalisées et exonérées de cotisations salariales depuis le 1^{er} janvier 2019.

De façon complémentaire, les efforts visant à accentuer la baisse du coût du travail se poursuivent, de manière à stimuler la demande de travail. Dès le 1^{er} janvier 2019, la transformation du CICE en allègement pérenne de cotisations sociales patronales améliorera la lisibilité du dispositif et simplifiera, par son caractère automatique et contemporain, son utilisation par les employeurs. Au 1^{er} octobre 2019, le coût du travail sera abaissé de 4 points supplémentaires au niveau du SMIC, là où les effets emploi liés à la baisse du coût du travail sont les plus importants.

La «Garantie jeunes», qui offre aux jeunes de 16 à 25 ans en situation de grande précarité qui ne sont « ni en emploi, ni en formation, ni en étude » un accompagnement personnalisé et une aide financière pour faciliter l'accès à l'emploi, sera étendue à l'ensemble du territoire au cours du quinquennat, après une période d'expérimentation dans plusieurs départements. On estime le nombre d'entrées en garantie jeune à 82 000 en 2017³ pour un objectif de 100 000 bénéficiaires du dispositif dès l'année 2018.

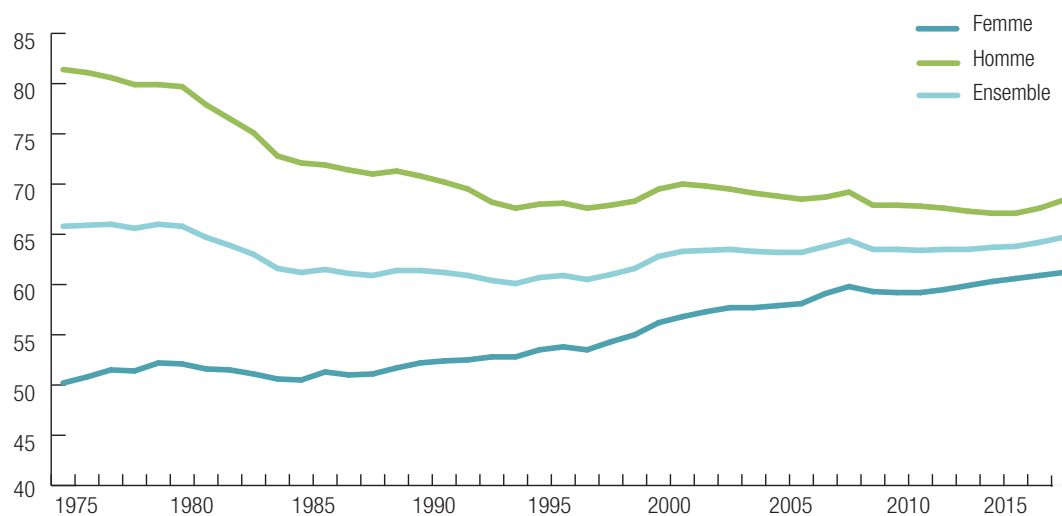
3 - Chiffres provisoires - Source : DARES, Comité scientifique d'évaluation de la Garantie Jeune, rapport final d'évaluation, février 2018.

Par ailleurs, le Gouvernement agit également pour répondre aux discriminations territoriales grâce au lancement de la phase expérimentale des « emplois francs » le 1^{er} avril 2018 sur sept territoires rassemblant 194 quartiers prioritaires de la ville (QPV). Ce dispositif permet à une entreprise ou une association, où qu'elle soit située sur le territoire national, de bénéficier d'une aide pour l'embauche en CDI ou en CDD de plus de 6 mois d'une personne résidant dans l'un des territoires retenus pour l'expérimentation. La généralisation de la mesure pourra être envisagée en 2020, en fonction des résultats de l'évaluation qui en sera menée.

Enfin, les politiques publiques mobilisées afin de réduire les inégalités dans le cadre de l'éducation initiale ou dans le cadre du plan pauvreté permettront également de soutenir le taux d'emploi. En particulier, l'effort particulier sur l'éducation primaire dans les réseaux d'éducation prioritaires REP/REP+ (notamment le dédoublement des classes) permettra une meilleure réussite scolaire des élèves des quartiers défavorisés et, plus tard, une meilleure insertion sur le marché du travail. Les effets macroéconomiques attendus sur le long terme sont très importants : de plus de 2 points de PIB et 120 000 emplois créés. Les mesures visant une meilleure prise en charge des problématiques liées à la petite enfance permettront également de faciliter le retour à l'emploi des parents, notamment le développement de l'accueil de la petite enfance avec un bonus de 1 000 € par place de crèche pour les communes pauvres et l'abaissement de la scolarité obligatoire à 3 ans, dans le cadre du plan pauvreté annoncé le 13 septembre 2018.

TAUX D'EMPLOI

GRAPHIQUE 1 : TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS EN FRANCE, PAR SEXE



Champ : personnes de 15 à 64 ans, France (hors Mayotte)
Source : Insee, enquêtes Emploi 1975-2017

TABLEAU 1 : TAUX D'EMPLOI EN FRANCE PAR SEXE ET TRANCHE

	15-64 ans	Hommes	Femmes	15-24 ans	25-54 ans	55-64 ans
2003	63,5	69,5	57,7	30,7	79,8	37,0
2004	63,3	69,1	57,7	30,1	79,9	37,8
2005	63,2	68,8	57,9	29,9	80,1	38,5
2006	63,2	68,5	58,1	29,4	80,6	38,1
2007	63,8	68,7	59,1	30,6	81,4	38,2
2008	64,4	69,2	59,8	30,9	82,4	38,2
2009	63,5	67,9	59,3	29,9	81,3	38,9
2010	63,5	67,9	59,2	29,6	81,3	39,8
2011	63,4	67,8	59,2	29,1	80,8	41,4
2012	63,5	67,6	59,5	28,1	80,2	44,5
2013	63,5	67,3	59,9	28,0	79,9	45,6
2014	63,7	67,1	60,3	27,6	79,8	46,9
2015	63,8	67,1	60,6	27,9	79,4	48,7
2016	64,2	67,6	60,9	27,8	79,7	49,8
2017	64,7	68,4	61,2	28,7	80,0	51,3

Champ : personnes de 15 à 64 ans , France (hors Mayotte).
Source : Insee, enquêtes Emploi 2003-2017.

TAUX D'EMPLOI

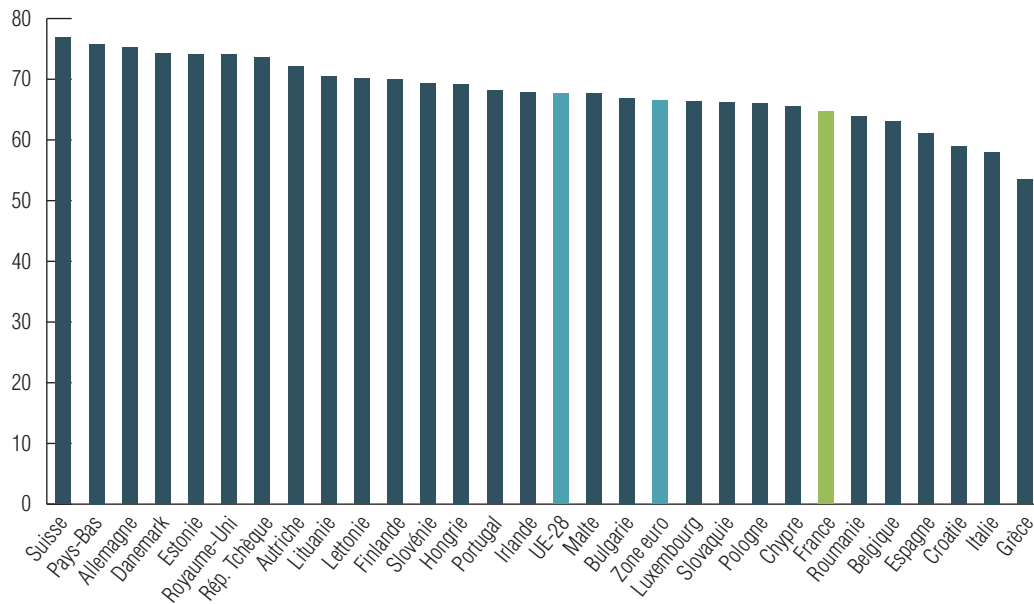
TABLEAU 2 : TAUX D'EMPLOI EN 2017, PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE, DANS LES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE

	Taux d'emploi				
	15-64 ans			15-24 ans	55-64 ans
	Hommes	Femmes	Ensemble		
Allemagne	78,9	71,5	75,2	46,5	70,1
Autriche	76,2	68,2	72,2	50,6	51,3
Belgique	67,5	58,7	63,1	22,7	48,3
Bulgarie	70,6	63,1	66,9	22,9	58,2
Chypre	70,0	61,4	65,6	27,6	55,3
Croatie	63,8	54,0	58,9	25,9	40,3
Danemark	76,9	71,5	74,2	56,3	68,9
Espagne	66,5	55,7	61,1	20,5	50,5
Estonie	77,4	70,9	74,1	40,5	68,1
Finlande	71,4	68,5	70,0	42,5	62,5
France	68,4	61,2	64,7	28,7	51,3
Grèce	62,7	44,4	53,5	14,1	38,3
Hongrie	75,2	61,3	68,2	29,0	51,7
Irlande	73,0	62,4	67,7	40,0	58,4
Italie	67,1	48,9	58,0	17,1	52,2
Lettonie	71,9	68,4	70,1	33,0	62,3
Lituanie	70,6	70,2	70,4	30,4	66,1
Luxembourg	69,9	62,5	66,3	25,8	39,8
Malte	80,1	57,6	69,2	47,3	47,2
Pays-Bas	80,4	71,3	75,8	62,3	65,7
Pologne	72,8	59,5	66,1	29,6	48,3
Portugal	71,1	64,8	67,8	25,9	56,2
Rép. tchèque	80,9	66,2	73,6	24,5	44,5
Roumanie	71,8	55,8	63,9	50,7	64,1
Royaume-Uni	78,6	69,7	74,1	26,9	53,0
Slovaquie	72,0	60,3	66,2	34,7	42,7
Slovénie	72,5	65,8	69,3	44,9	76,4
Suède	78,3	75,4	76,9	29,1	62,1
Zone euro	71,6	62,5	66,5	32,4	57,2
UE-28	71,9	61,3	67,7	34,7	57,1

Champ : personnes de 15 à 64 ans, dans les pays de l'Union européenne à 28 pays, France (hors Mayotte).

Source : Labour force surveys 2017, Eurostat (extraction 16/10/2018) ; Insee, enquête Emploi 2017 pour la France (calculs Insee).

GRAPHIQUE 2 : TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS EN UE-28 EN 2017



Champ : personnes de 15 à 64 ans, dans les pays de l'Union européenne à 28 pays, France (hors Mayotte).
 Source : Labour force surveys 2017, Eurostat (extraction 16/10/2018) ; Insee, enquête Emploi 2017 pour la France (calculs Insee).

TAUX D'EMPLOI

TABLEAU 3 : TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS DANS LES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Allemagne	69,0	70,1	70,3	71,3	72,7	73,0	73,5	73,8	74,0	74,7	75,2
Autriche	69,9	70,8	70,3	70,8	71,1	71,4	71,4	71,1	71,1	71,5	72,2
Belgique	62,0	62,4	61,6	62,0	61,9	61,8	61,8	61,9	61,8	62,3	63,1
Bulgarie	61,7	64,0	62,6	59,8	58,4	58,8	59,5	61,0	62,9	63,4	66,9
Chypre	71,0	70,9	69,0	68,9	67,6	64,6	61,7	62,1	62,7	63,7	65,6
Croatie	59,0	60,0	59,4	57,4	55,2	53,5	52,5	54,6	56,0	56,9	58,9
Danemark	77,0	77,9	75,3	73,3	73,1	72,6	72,5	72,8	73,5	74,9	74,2
Espagne	65,8	64,5	60,0	58,8	58,0	55,8	54,8	56,0	57,8	59,5	61,1
Estonie	69,8	70,1	63,8	61,2	65,3	67,1	68,5	69,6	71,9	72,1	74,1
Finlande	70,3	71,1	68,7	68,1	69,0	69,4	68,9	68,7	68,5	69,1	70,0
France	63,8	64,4	63,5	63,5	63,4	63,5	63,5	63,7	63,8	64,2	64,7
Grèce	60,9	61,4	60,8	59,1	55,1	50,8	48,8	49,4	50,8	52,0	53,5
Hongrie	57,0	56,4	55,0	54,9	55,4	56,7	58,1	61,8	63,9	66,5	68,2
Irlande	71,7	69,7	63,6	61,0	60,0	59,9	61,7	63,1	64,8	66,4	67,7
Italie	58,6	58,6	57,4	56,8	56,8	56,6	55,5	55,7	56,3	57,2	58,0
Lettonie	68,1	68,2	60,3	58,5	60,8	63,0	65,0	66,3	68,1	68,7	70,1
Lituanie	65,0	64,4	59,9	57,6	60,2	62,0	63,7	65,7	67,2	69,4	70,4
Luxembourg	64,2	63,4	65,2	65,2	64,6	65,8	65,7	66,6	66,1	65,6	66,3
Malte	55,0	55,5	55,3	56,2	57,9	59,9	62,2	63,9	65,1	67,2	69,2
Pays-Bas	76,0	77,2	77,0	74,7	74,2	74,4	73,6	73,1	74,1	74,8	75,8
Pologne	57,0	59,2	59,3	58,9	59,3	59,7	60,0	61,7	62,9	64,5	66,1
Portugal	67,6	68,0	66,1	65,3	63,8	61,4	60,6	62,6	63,9	65,2	67,8
Rép. tchèque	66,1	66,6	65,4	65,0	65,7	66,5	67,7	69,0	70,2	72,0	73,6
Roumanie	58,8	59,0	58,6	60,2	59,3	60,2	60,1	61,0	61,4	61,6	63,9
Royaume-Uni	71,5	71,5	69,9	69,4	69,3	69,9	70,5	71,9	72,7	73,5	74,1
Slovaquie	60,7	62,3	60,2	58,8	59,3	59,7	59,9	61,0	62,7	64,9	66,2
Slovénie	67,8	68,6	67,5	66,2	64,4	64,1	63,3	63,9	65,2	65,8	69,3
Suède	74,2	74,3	72,2	72,1	73,6	73,8	74,4	74,9	75,5	76,2	76,9
Zone euro	65,5	65,9	64,5	64,1	64,1	63,7	63,5	63,9	64,6	65,5	66,5
UE-28	65,3	65,7	64,5	64,1	64,2	64,1	64,1	64,8	65,7	66,7	67,7

Champ : personnes de 15 à 64 ans, dans les pays de l'Union européenne à 28 pays et France (Hors Mayotte).

Source : Labour force surveys , Eurostat (extraction 16/10/2018) ; Insee, enquêtes Emploi pour la France (calculs Insee).

6 Annexe

Source

L'enquête Emploi en continu est une enquête auprès des ménages, portant sur toutes les personnes de 15 ans et plus. Elle fournit une mesure des populations en activité, chômage, emploi et inactivité tels qu'elles sont définies par le Bureau international du travail (BIT). C'est une enquête trimestrielle dont la collecte a lieu en continu durant toutes les semaines de chaque trimestre.

Le champ géographique présenté ici est celui de la France métropolitaine. Il n'est pas possible d'exploiter les données au niveau régional.

Pour plus d'informations :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1223#documentation>

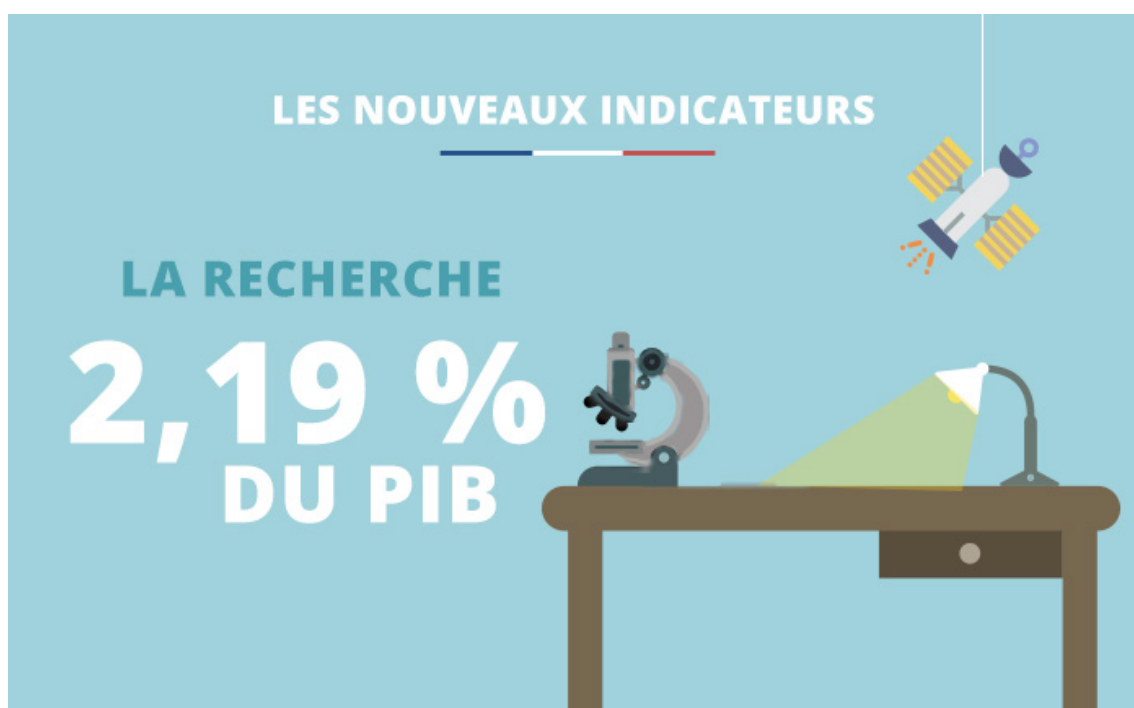
Télécharger les séries

Séries françaises : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3541412>

Séries européennes :

http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=lfsi_emp_a&lang=fr

EFFORT DE RECHERCHE



1 Définitions

L'effort de recherche est mesuré par le rapport entre les dépenses intérieures de recherche et développement (**DIRD**) et le produit intérieur brut (**DIRD/PIB**).

La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) correspondent à la somme des moyens financiers (nationaux et étrangers) mobilisés pour l'exécution des travaux de recherche et développement (R&D) sur le territoire national par le secteur des administrations françaises (DIRDA) et par le secteur des entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achat d'équipements nécessaires à la réalisation de travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

Les **chercheurs** désignent les chercheurs et ingénieurs de R&D.



Cet indicateur s'inscrit dans la cible 9.5 de l'ODD 9 qui « vise à renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche/développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche/développement d'ici à 2030 ».

2 Enjeux

La R&D est source d'innovations qui permettent un positionnement compétitif dans le contexte de la société de la connaissance. Elle est l'un des moyens de répondre aux grands défis sociétaux (énergie, climat, santé) et de favoriser une croissance durable. Le suivi des dépenses de R&D répond à l'un des objectifs de la stratégie de l'Union européenne d'atteindre à l'horizon 2020 un effort de recherche (DIRD/ PIB) de 3 %, dont les deux tiers réalisés par les entreprises.

3 Principaux résultats

À 49,5 Md€, l'effort global de recherche en France s'est établi à 2,22 % du PIB en 2016 (données semi-définitives), niveau stable par rapport aux résultats de 2015 (données définitives : 2,23 %). Les entreprises sont à l'origine de 65,0 % de ces dépenses en 2016 : la dépense intérieure de R&D des entreprises (DIRDE) a représenté 1,44 % du PIB et celles des administrations⁴ (DIRDA) 0,78 % du PIB.

Les estimations pour 2017 montrent une légère baisse de l'effort global de recherche à 2,19 %. Les DIRDE sont attendues à 1,42 % et les DIRDA à 0,77 %.

4 Comparaisons internationales

L'effort global de recherche en France (ratio DIRD/PIB) a été inférieur en 2016 à l'objectif de 3 % fixé par l'Union européenne pour 2020 mais demeure supérieur à celui observé pour l'ensemble de l'Union européenne à 28 (1,93 % en 2016) (cf. graphique 1). Par pays, il est inférieur à celui de l'Allemagne (2,93 % - cf. tableau 1) et de plusieurs pays européens de taille moyenne comme la Suède (3,25 %), l'Autriche (3,09 %), le Danemark (2,87 %) et la Finlande (2,75 %). L'effort de recherche de la Norvège, qui passe le seuil des 2 % en 2016 (2,03 %), reste toutefois sensiblement en-deçà du résultat

4 - Pour mémoire, les administrations regroupent trois sous-secteurs institutionnels : les établissements publics et services ministériels (les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et assimilés, les autres établissements publics et les services ministériels, y compris la Défense), les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, sous tutelle du Ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, sous tutelle d'un autre Ministère ou privés, les centres hospitaliers universitaires et les centres de lutte contre le cancer et, enfin, les institutions sans but lucratif, c'est-à-dire, les associations et les fondations.

EFFORT DE RECHERCHE

français. L'effort de recherche de la France est supérieur au ratio atteint par le Royaume-Uni notamment (1,69 %). Par ailleurs, les pays d'Europe méridionale comme l'Italie (1,29 %) ou l'Espagne (1,19 %) ne comblent pas leur retard et voient même leur ratio se dégrader. La Pologne frôle le seuil du 1 % ; partie d'un niveau très bas, elle progresse cependant sur le long terme (0,75 % seulement en 2011).

En France, la part des dépenses intérieures de R&D des entreprises dans l'ensemble des dépenses intérieures de R&D, qui a atteint 65,0 % en 2016, est équivalente à celle observée en moyenne dans l'UE à 15 et légèrement supérieure au niveau moyen dans l'ensemble des pays de l'Union européenne à 28 (cf. tableau 2). Elle est nettement inférieure à celle de l'ensemble des pays de l'OCDE (69,2 %), cette dernière moyenne étant notamment tirée vers le haut par le taux observé aux États-Unis (71,2 %), et au Japon (78,8 %).

Il faut toutefois prendre garde, dans les comparaisons internationales, au fait que la recherche des entreprises françaises ne couvre pas l'ensemble du champ technologique et industriel de notre pays. Une part non négligeable de R&D technologique de haut niveau est assurée au sein d'établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) comme le CEA, le Cnes, l'Ifremer ou l'Onéra dans leurs domaines de compétence, au sein de certaines fondations comme l'institut Pasteur et de certains établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) comme l'Inra, l'Irstea ou l'Inria, et dans les départements de recherche du CNRS⁵.

5 Ambitions

Le Gouvernement a pour ambition de faire de la France une économie de la connaissance et de la création. À cet effet, le soutien à la recherche-développement est au cœur des réformes du Gouvernement, avec l'objectif *in fine* de favoriser la montée en gamme de l'appareil de production – et donc la compétitivité de notre pays – par l'innovation.

Afin de stimuler l'innovation dans les secteurs de demain, le Grand Plan d'Investissement de 57 Md€ apporte des investissements publics efficaces dans les secteurs d'avenir et notamment dans la transition écologique ; 20 Md€ sont consacrés aux actions qui accélèrent explicitement et utilement la transition écologique. Les autres volets de ce plan sont : « édifier une société de compétences » (15 Md€) ; « ancrer la compétitivité sur l'innovation » (13 Md€ dont 5 Md€ consacrés à la transformation du secteur agricole) ; « construire l'État de l'âge numérique » (9 Md€). Ces actions continueront d'être déployées en 2019 et seront évaluées une à une selon leur efficacité environnementale (impact sur les variables écologiques) et économique (capacité à influencer les comportements et à attirer les financements privés par effet de levier). Concernant la mise en œuvre du Plan d'Investissement dans les Compétences du volet « édifier une société de compétences », 13 programmes ont déjà été validés au 30 juin 2018 pour un montant de 1,45 Md€ d'engagements.

5 - Ces dépenses sont donc comptabilisées en DIRDA et non DIRDE.

EFFORT DE RECHERCHE

La France a mis en place depuis plusieurs années des dispositifs de soutien transversal à la R&D et à l'innovation, qui soutiennent les efforts de recherche des entreprises. C'est notamment le cas du Crédit impôt recherche qui a été pérennisé, et les dépenses intérieures de R&D des entreprises françaises ont été accrues depuis 2008⁶.

Un ensemble d'aides directes permettent de fournir, en complément, un soutien plus ciblé. Interlocuteur unique des PME et *startups* pour les aides à l'innovation, Bpifrance a acquis une réelle expertise en la matière avec la construction d'une offre transversale, qui couvre les différents stades de développement et de maturité. Bpifrance est également au centre des dispositifs de recherche partenariale, et sera l'opérateur en charge de la mise en œuvre du plan « *deep tech* » du Fonds pour l'industrie et l'innovation (FII) mis en place en janvier 2018. Doté de 10 Md€ d'actifs issus des cessions de titres publics, ce fonds a vocation à financer des innovations de rupture grâce au rendement de ces actifs, soit environ 250 M€ par an. Cette somme se décompose en trois enveloppes. Une première enveloppe de 150 M€ viendra financer des « grands défis » d'innovation technologique radicale, sur des sujets définis comme des priorités par le Conseil de l'Innovation ; 70 M€ viendront par ailleurs soutenir les *start-ups* à forte intensité technologique dans le cadre du plan « *deep tech* » ; enfin, 25 M€ abonderont le plan « Nano 2022 ».

La Gouvernement a présenté lors du sommet «*AI for Humanity*» qui s'est tenu le 19 mars 2018 sa stratégie pour l'intelligence artificielle suite à la remise du rapport Villani à ce sujet. Cette stratégie vise à faire de la France un *leader* dans ce domaine face à la concurrence des États-Unis et de la Chine afin de saisir les opportunités de croissance que recèle cette technologie. 1,5 Md€ d'investissements publics seront fléchés par l'État vers un « Plan IA », en créant notamment un réseau de centres de recherche d'excellence français sous l'appellation d'instituts interdisciplinaires d'intelligence artificielle (3IA).

D'autres actions viennent soutenir la recherche publique, qui atteignait 0,78 % du PIB en 2016⁷, soit plus que la moyenne de l'OCDE, et 17,3 Md€, ce qui place la France au 5^e rang des pays de l'OCDE pour le volume de R&D. À cet effet, la loi de finances initiale pour 2018 augmente les crédits budgétaires pour l'Agence Nationale de Recherche. Le Gouvernement a également amorcé un mouvement de simplification et d'optimisation des dispositifs de valorisation de la recherche. En particulier, le paysage institutionnel sera rationalisé avec le rapprochement des instituts de la transition énergétique (ITE) et des instituts de la recherche technologique (IRT). L'ensemble des structures, dont les sociétés d'accélération de transfert de technologies, fera l'objet d'une évaluation en 2019. La « phase IV » de la politique de pôles de compétitivité visant à optimiser leur fonctionnement et à mieux les articuler avec les actions européennes a été engagée.

Afin d'appuyer l'effort de soutien à la recherche privée, l'assiette du taux réduit applicable aux brevets (*patent box*) est élargie aux logiciels protégés par le droit d'auteur. Un dispositif de suramortissement pour les investissements de robotisation et de

6 - L'efficacité du CIR sur les dépenses de R&D est attesté par les études suivantes : « *The R&D Tax Credit in France: Assessment and Ex-Ante Evaluation of the 2008 Reform* », (2013, Mulkay, B., Mairesse, J.), Oxford Economic Papers, 65(3), pp. 746-766 ; « *Impact of research tax credit on R&D and innovation: evidence from the 2008 French reform* », (2014, Bozio, A., Irac, D., Py, L.) Banque de France document de travail n°532.

7 - Il s'agit du montant engagé pour la recherche exécutée par les administrations sur le territoire français, hors dépenses de R&D en défense.

EFFORT DE RECHERCHE

transformation numérique réservé aux PME est aussi mis en place pour accompagner la mise à jour de l'appareil productif.

Le projet de loi PACTE, adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale le 9 octobre 2018, simplifie par ailleurs les autorisations pour les chercheurs souhaitant créer ou s'impliquer dans la vie d'une entreprise. La mobilité des chercheurs sera ainsi favorisée, ce qui renforcera les liens entre la recherche publique et le secteur privé. Le projet de loi comprend aussi une réforme de la propriété industrielle qui la rendra plus accessible aux PME et accroîtra la qualité des brevets, avec la création d'une demande provisoire de brevet et d'une procédure d'opposition devant l'Institut national de la propriété industrielle (INPI).

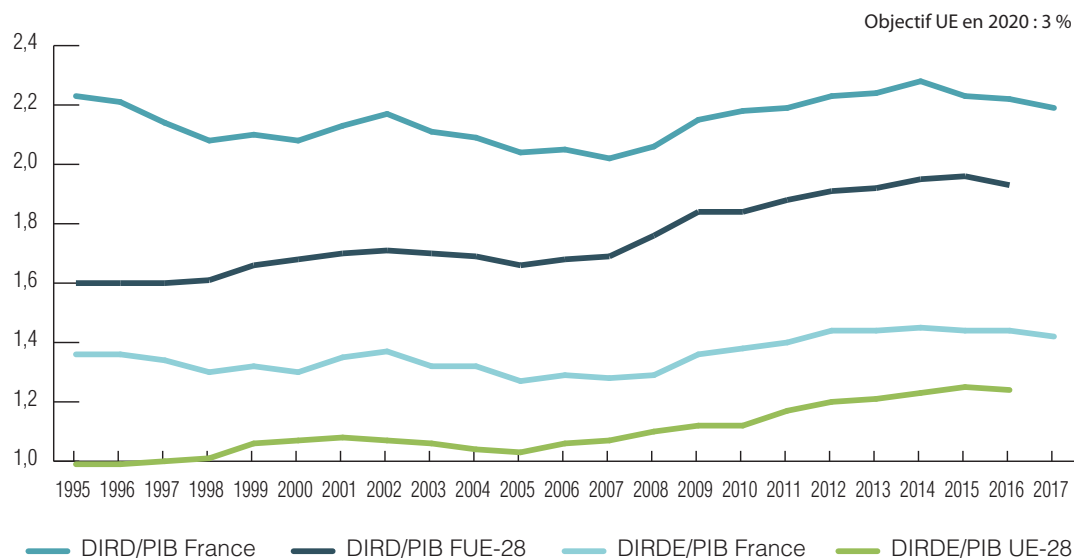
Certaines mesures de la loi de finances initiale pour 2018 encourageront l'innovation en diminuant la fiscalité pesant sur le capital. Le taux nominal de l'impôt sur les sociétés sera réduit à 25 % d'ici 2022, soit le niveau de la moyenne européenne. Depuis janvier 2018, l'impôt sur la fortune ne porte plus que sur le patrimoine immobilier (IFI) pour inciter les Français à orienter leur épargne vers le financement des entreprises. De même, un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % s'applique désormais à l'ensemble des revenus de l'épargne pour supprimer les distorsions et les taux marginaux qui dissuadaient jusque-là l'investissement.

Un investissement massif dans le capital humain rehaussera à terme le niveau de compétence de l'ensemble de la population active grâce (i) au dédoublement des classes de CP/CE1 dans les réseaux d'éducation prioritaires REP/REP+, (ii) à la réforme du baccalauréat, (iii) à la loi sur l'orientation et la réussite des étudiants de mars 2018, (iv) ainsi que le plan d'investissement dans les compétences et la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel de septembre 2018 qui réforme la formation professionnelle et l'apprentissage (*cf.* fiche n°1). Cette hausse du niveau de compétences facilitera l'adoption par les entreprises de nouvelles technologies et incitera davantage à investir dans l'innovation.

Enfin, le Plan France Très Haut Débit, lancé en février 2013, vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022. À cet effet, le « *New Deal Mobile* », conclu en janvier 2018 avec les opérateurs télécoms, permettra de généraliser la couverture mobile de qualité pour l'ensemble des Français. Le déploiement de ce plan favorisera la diffusion de la révolution numérique à l'ensemble de notre tissu productif.

EFFORT DE RECHERCHE

GRAPHIQUE 1 : PART EN % DES DÉPENSES DE RECHERCHE (DIRD) DANS LE PIB,
DONT CELLES DES ENTREPRISES (DIRDE), EN FRANCE ET DANS L'UE-28 DE 1995 À 2017



Sources : MENESR - SIES et OCDE.

Notes : Actualisation : données DIRD estimées pour 2017, données semi-définitives pour 2016

Données UE : sur ce tableau, les données sont présentées sur le champ « UE à 28 » ; ces données sont issues d'estimations ou de projections par l'OCDE, fondées sur des sources nationales.

TABLEAU 1 : DÉPENSES R&D ET EFFECTIFS DE RECHERCHE DES PRINCIPAUX PAYS DE L'OCDE

	Année	DIRD/PIB (%)	CHERCHEURS pour 1 000 actifs	
OCDE	2016	2,34	7,7	c
États-Unis	2016	2,74	8,7	dp
Chine	2016	2,11	2,1	
Union européenne à 28	2016	1,93	7,7	c
Japon	2016	3,14	10,0	
Allemagne	2016	2,93	9,3	
Corée du Sud	2016	4,23	13,3	
France	2016	2,22	9,6	
Royaume-Uni	2016	1,69	8,8	p

Source : MESRI-SIES et OCDE.

c : Estimation ou projection du Secrétariat de l'OCDE fondée sur des sources nationales.

d : Définition différente : pour les États-Unis, les dépenses en capital sont exclues (toutes ou en partie).

p : Données provisoires.

EFFORT DE RECHERCHE

TABLEAU 2 : DÉPENSES INTÉRIEURES DE R&D DES ENTREPRISES
DANS LES PRINCIPAUX PAYS DE L'OCDE EN 2016

	DIRDE en M\$ (*)		En % de la DIRD		En % de la VA des branches marchandes	
OCDE	875 912	e	69,2	e	2,50	e
États-Unis	363 753	de	71,2	dep	3,09	de
Chine	349 522		77,5		2,16	
Union européenne à 28	251 614	e	64,2	e	1,99	e
Japon	132 812		78,8		3,42	e
Allemagne	80 537		68,2		3,14	
Corée du Sud	61 686		77,7		4,83	e
France	39 927		65,0		2,52	
Royaume-Uni	31 673		67,0	p	1,87	

* À la parité des pouvoirs d'achat (PPA) courante.

c : Estimation ou projection du Secrétariat de l'OCDE fondée sur des sources nationales.

d : Définition différente : pour les États-Unis, les dépenses en capital sont exclues (toutes ou en partie).

e : Valeur estimée.

p : Données provisoires.

6 Annexe

Source

Les dépenses intérieures de recherche et développement (DIRD) sont connues au niveau national grâce à des enquêtes, gérées par le ministère en charge de la recherche et de l'enseignement supérieur, réalisées auprès des établissements de recherche, qu'il s'agisse d'établissements publics ou privés (entreprises).

Le champ géographique est celui de la France entière. Il est possible d'en faire une exploitation au niveau régional.

Méthodologie

Le système de comptabilité nationale de 2008 (SCN 2008) constitue un ensemble de recommandations concernant la mesure de l'activité économique, permettant une comparaison internationale des différents agrégats économiques.

Le SCN 2008 préconise notamment de comptabiliser en investissement les sommes que les agents économiques dépensent pour la recherche et développement, alors qu'elles étaient auparavant considérées comme consommations intermédiaires. Il en a résulté, pour les pays qui l'ont adopté, une révision substantielle à la hausse du niveau du PIB sur l'ensemble de la période.

EFFORT DE RECHERCHE

Cette révision conceptuelle impacte mécaniquement à la baisse l'effort de recherche, puisque celui-ci rapporte les dépenses intérieures de recherche et développement (inchangées) à un PIB (réévalué).

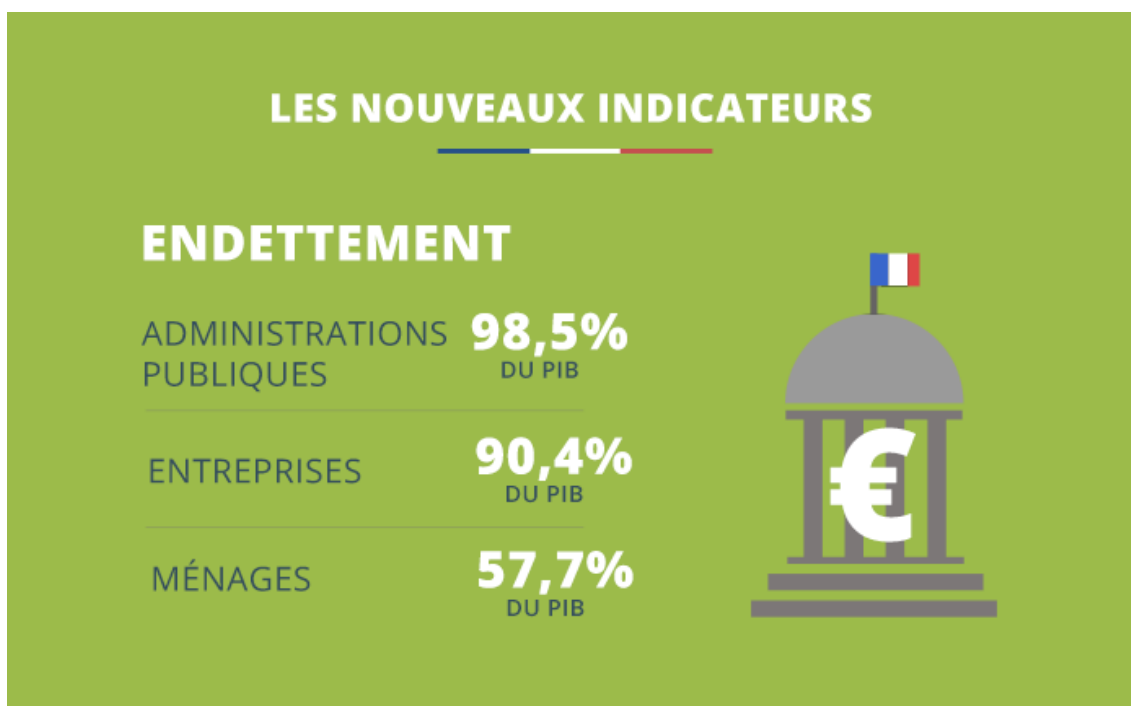
Depuis fin 2014, la plupart des pays de l'OCDE publient ainsi des données de comptabilité nationale selon les définitions du SCN 2008. De leurs côtés, la Chine et la Fédération de Russie ne publient pas des données de comptabilité nationale selon les définitions du SCN 2008.

Par ailleurs, les estimations de l'OCDE pour les zones UE-15 et UE-28 peuvent s'écarter légèrement de celles publiées par Eurostat. Dans cette publication, conformément aux pratiques de l'OCDE, les données nationales sont agrégées après avoir été converties en dollars (USD) PPA plutôt qu'en euros, comme le fait Eurostat. Par exemple, l'intensité de la DIRD par rapport au PIB dans la zone EU-28 sera calculée comme une moyenne des intensités de chaque pays, pondérée par la part des PIB nationaux dans le PIB européen, PIB eux-mêmes mesurés en dollars PPA et non en euros.

Pour plus d'informations

Données sur la R&D en France : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/>, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

ENDETTEMENT



1 Définitions

Les différents indicateurs d'endettement présentés dans cette fiche rapportent la dette des différents agents économiques au PIB en valeur.

La dette au sens de Maastricht des administrations publiques couvre l'État, les organismes divers d'administration centrale (ODAC), les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale. Elle ne comprend pas l'ensemble des passifs financiers mais uniquement les numéraires et dépôts, les titres autres qu'actions que sont les bons du Trésor (BTF et BTAN), les obligations assimilables du Trésor (OAT), les Euro medium term notes (EMTN), ainsi que les emprunts ; en sont exclus les produits dérivés et les autres comptes à payer. C'est une dette brute au sens où on ne soustrait pas aux éléments de passifs les actifs financiers des administrations publiques. Elle est consolidée : sont donc exclus du calcul de la dette les éléments de dette d'une administration détenus

par une autre administration. C'est le cas par exemple des dépôts des administrations publiques au Trésor. La dette au sens de Maastricht est évaluée en valeur nominale, c'est-à-dire à la valeur de remboursement du principal. Ainsi, les intérêts courus non échus ou les fluctuations des cours des titres ne sont pas compris dans l'évaluation des instruments, alors que la réévaluation de la valeur de remboursement des titres indexées sur l'inflation (OATi, BTANi et CADESi) est prise en compte.

L'endettement des sociétés non financières comprend les crédits de court terme et long terme, les titres de créances négociables et assimilés à court et moyen terme, ainsi que les obligations et titres assimilés. Cette dette est consolidée pour éviter les « doubles comptes » entre entreprises. Elle est établie en valeur nominale, c'est-à-dire à la valeur de remboursement des fonds empruntés.

L'endettement des ménages comprend les crédits de court terme et long terme accordés par les institutions financières.



Cet indicateur s'inscrit dans la cible 17.13 de l'ODD 17 qui « vise à renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques ».

2 Enjeux

La dette publique correspond à une part des engagements financiers pris au nom des générations futures, engagements qui peuvent peser sur la capacité des administrations publiques à répondre à leurs besoins. Les critères de convergence de Maastricht limitent le poids de cette dette à 60 % du PIB pour assurer une certaine stabilité à long terme mais autorisent des dépassements exceptionnels et temporaires.

Le poids de l'endettement des autres agents non financiers – sociétés non financières, ménages – rapporté au PIB donne une mesure comparable des engagements financiers qui peuvent parallèlement peser sur eux.

3 Principaux résultats et comparaisons internationales

Après une forte hausse dans la majeure partie des années 1990, le poids de la dette publique de la France (au sens du traité de Maastricht) par rapport au PIB a durablement dépassé la barre des 60 % à partir de 2002 puis a continué à augmenter très sensiblement. Après un repli passager en 2006-2007, le poids de l'endettement s'est fortement accru avec la récession de 2009 : il se situe à 98,5 % du PIB fin 2017 (cf. tableau 1 et Graphique 1). Le poids de la dette publique dans l'UE à 28 atteint 81,6 % du PIB fin 2017, avec des poids très variables selon les pays (cf. graphique 2 et tableau 2).

ENDETTEMENT

L'endettement des sociétés non financières en part du PIB croît de manière continue depuis le milieu des années 2000. Fin 2017, leur taux d'endettement représente 90,4 % du PIB. Ce taux d'endettement se situe au-dessus de la moyenne européenne (cf. tableau 3).

L'endettement des ménages (encours d'emprunts bancaires) a crû fortement depuis 2000 : il atteint 57,7 % du PIB fin 2017 (soit 95,3 % de leur revenu disponible brut) contre 33,5 % en 2000. Compte tenu de la hausse très marquée du prix de l'immobilier sur la période 2002-2007, les ménages se sont fortement endettés pour financer leurs acquisitions immobilières. Leur endettement a ensuite crû de façon plus modérée du fait du ralentissement passager des crédits à l'habitat en lien avec la baisse des transactions et celle des prix de l'immobilier. La hausse des prix de l'immobilier a repris à partir de 2016 à un rythme moyen de 2 % par an associée à une augmentation du taux de croissance de l'encours des crédits à l'habitat détenus par les ménages. **Ce taux d'endettement reste toutefois proche de la moyenne de la zone euro, et nettement en dessous de celui du Danemark (126,7 % en 2017) ou encore celui des Pays-Bas (105,3 % en 2017)** (cf. tableau 4).

4 Ambitions

En matière d'endettement public

La stratégie de transformation à l'œuvre depuis 2017 est indissociable de l'exigence de redressement de nos comptes publics. Ainsi, le déficit public est repassé sous le seuil des 3 % du PIB en 2017, en atteignant 2,7 %, et devrait rester durablement sous ce seuil pour les prochaines années : cela a permis à la France de sortir de la procédure pour déficit excessif. Le déficit public devrait s'élever à 2,6 % en 2018 et à 2,4 % en 2019, une fois corrigé de l'impact comptable ponctuel de la transformation du CICE en allègements de cotisations sociales patronales (3,2 % non corrigé). .

Afin de poursuivre le redressement des comptes publics, l'objectif du Gouvernement est de diminuer la dépense publique de 3 points de PIB d'ici 2022, permettant de baisser simultanément les prélèvements obligatoires pesant sur les agents économiques de 1 point de PIB.

Les économies permettant de respecter les objectifs de modération de la dépense publique pour 2018 et 2019 conformément aux objectifs de la loi de programmation des finances publiques ont été documentées dans les textes financiers. Ainsi, la croissance de la dépense publique en volume a été égale à 0 en 2018, et à 0,3 % en 2019, alors qu'en comparaison elle a été de 1,5 % par an moyenne sur les 15 dernières années. En parallèle, est menée une réforme en profondeur de l'ensemble de nos administrations publiques à travers le processus Action Publique 2022, qui a identifié des chantiers de transformation prioritaires pour améliorer la qualité et l'efficacité des services publics. À l'occasion du 2^e Comité interministériel de la transformation publique (CITP) du 29 octobre, le Premier ministre a présenté le bilan des chantiers engagés depuis le 1^{er} CITP du 1^{er} février 2018 dont la réforme de l'audiovisuel public, celle du système de santé, la transformation de l'administration fiscale ou l'accompagnement des entreprises

par les chambres de commerce et de l'industrie. Ce processus se poursuit pour faire gagner durablement la dépense publique en efficacité dans l'intérêt des citoyens.

En matière d'endettement privé

Le Gouvernement poursuit l'objectif d'un financement facilité des entreprises et des ménages par le crédit, tout en veillant à ce que les pratiques d'octroi de prêts restent prudentes et cohérentes avec l'objectif de stabilité financière.

L'endettement croissant des entreprises françaises ne constitue pas un risque pour la stabilité financière à court terme, bien qu'il s'inscrive dans un contexte global justifiant une vigilance accrue. Pour faire face à ces éventuels risques, le Haut Conseil de Stabilité Financière a décidé de relever le taux du coussin de fonds propres contracyclique à un niveau de 0,25 % à compter du 1^{er} juillet 2019 afin de constituer une réserve pour renforcer la résilience des établissements de crédit. Cette mesure est complémentaire à la mesure « grands risques » du 11 mai 2018 et entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018 qui limite l'exposition des banques systémiques aux grandes entreprises les plus endettées à 5 % de leurs fonds propres. En effet, une part significative de l'endettement des entreprises provient des grandes entreprises les plus endettées⁸.

En matière de financement des entreprises, le Gouvernement entend faciliter le financement par fonds propres de nos entreprises dans le but de stimuler l'investissement productif, contribuant ainsi à équilibrer leur bilan. La réforme de la fiscalité du capital va dans ce sens. Depuis janvier 2018, l'impôt sur la fortune ne porte plus que sur le patrimoine immobilier (IFI) pour inciter les Français à orienter leur épargne vers le financement des entreprises. De même, un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % s'applique désormais à l'ensemble des revenus de l'épargne pour supprimer les distorsions et les taux marginaux élevés qui dissuadaient l'investissement. La baisse du taux nominal de l'impôt sur les sociétés à 25 % d'ici 2022 réduira également le biais en faveur de l'endettement pour les entreprises.

Le projet de loi PACTE, adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale le 9 octobre 2018, prévoit de dynamiser l'épargne-retraite par une meilleure allocation des ressources, une portabilité entre les différents produits, et une souplesse accrue dans l'utilisation de l'épargne. Le financement en fonds propres des entreprises en bénéficiera.

S'agissant des ménages, leur endettement croissant ne constitue pas un risque pour la stabilité financière à ce stade. La progression du crédit aux ménages est principalement portée par le crédit à l'habitat, dans un contexte de taux particulièrement favorable. La prévalence des taux fixes protège les ménages du risque de remontée des taux, tandis que les conditions d'octroi de crédit restent fondées sur des critères stricts de solvabilité des ménages. Par ailleurs, le système de protection sociale, et notamment d'assurance chômage, est de nature à amortir l'amplitude des chocs sur la solvabilité des ménages, limitant ainsi leur probabilité de défaut.

8 - Cf. « Faut-il s'inquiéter de la hausse de l'endettement des entreprises en France ? », Note de conjoncture, décembre 2017, INSEE, p.19.

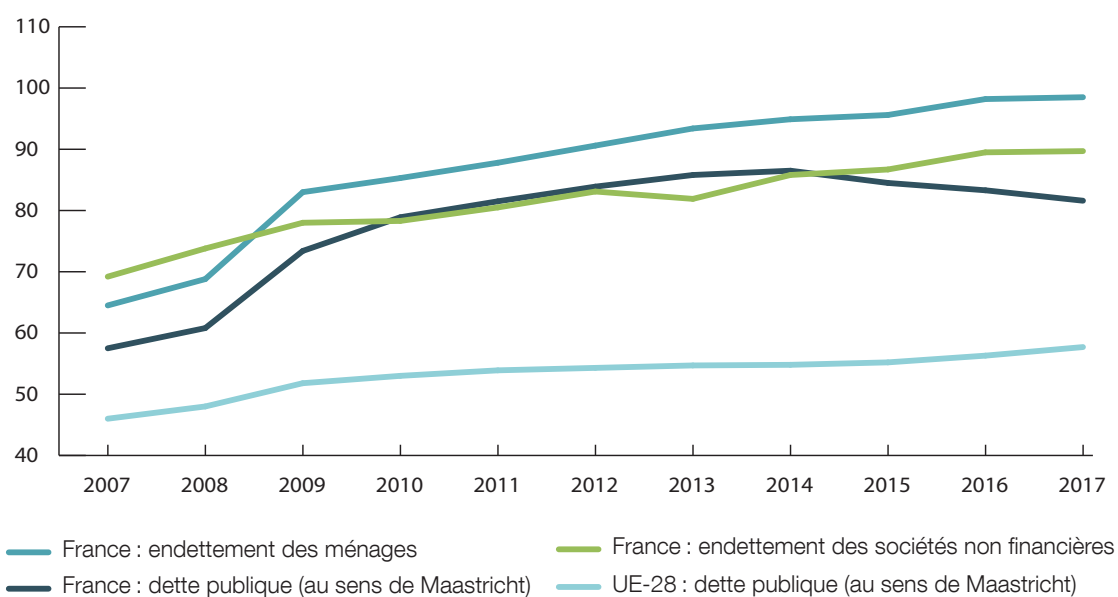
ENDETTEMENT

Les engagements professionnels du secteur bancaire le 11 décembre va dans le sens d'une plus grande inclusion bancaire et d'une meilleure maîtrise des frais financiers incombant aux consommateurs, notamment les plus fragiles.

Premièrement, les banques s'engagent à poursuivre leurs efforts de diffusion de l'offre spécifique à la clientèle fragile avec un objectif de +30 % en 2019 par rapport à 2017. Deuxièmement, les clients bénéficiant de l'offre spécifique se verront appliquer un plafond pour tous les frais d'incidents bancaires. Troisièmement, les banques renforceront leurs actions pour prévenir et limiter les incidents de paiement pour l'ensemble de la clientèle. Les frais d'incident bancaire sont plafonnés à 25 € par mois pour les clients fragiles.

La stratégie mise en œuvre en matière d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement des ménages repose également sur des dispositifs complémentaires : la mission d'accessibilité bancaire confiée à La Banque postale *via* son livret A qui joue un rôle de pré-bancarisation pour les ménages les plus fragiles et le droit au compte qui permet à chacun de disposer d'un compte de dépôt assorti des services bancaires de base s'ajoutent à l'offre spécifique en vue de soutenir les personnes en situation de fragilité financière. En parallèle, la stratégie nationale d'éducation financière vise à renforcer les compétences budgétaires de chacun à travers des actions d'information et de sensibilisation dès le plus jeune âge et le dispositif des « Points Conseil Budget », déployé sur l'ensemble du territoire, offre un accompagnement des personnes fragiles dès les premières difficultés.

GRAPHIQUE 1 : ENDETTEMENT DES AGENTS ÉCONOMIQUES EN FRANCE EN % DU PIB



Sources : Insee, Eurostat & Banque de France, calculs Insee.

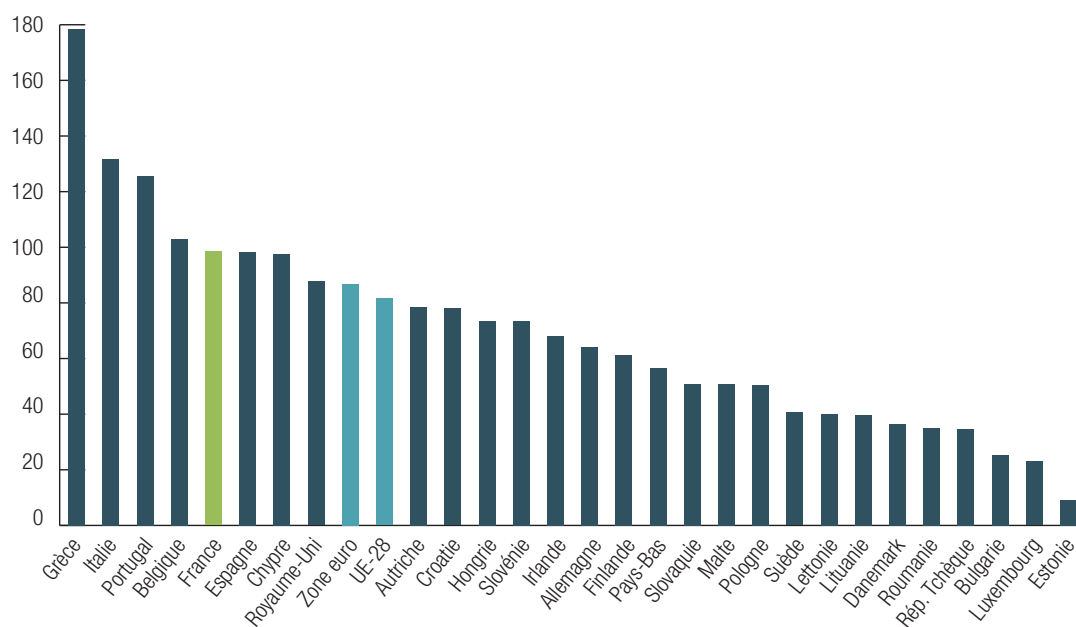
ENDETTEMENT

TABEAU 1 : ENDETTEMENT DES AGENTS ÉCONOMIQUES EN FRANCE EN % DU PIB

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
France : endettement des ménages	46,0	48,0	51,8	53,0	53,9	54,3	54,7	54,8	55,2	56,3	57,7
France : endettement des sociétés non financières	69,2	73,8	78,0	78,3	80,5	83,1	81,9	85,8	86,7	89,5	89,7
France : dette publique (au sens de Maastricht)	64,5	68,8	83,0	85,3	87,8	90,6	93,4	94,9	95,6	98,2	98,5
UE28 : dette publique (au sens de Maastricht)	57,5	60,8	73,4	78,9	81,5	83,9	85,8	86,5	84,5	83,3	81,6

Source : Eurostat.

GRAPHIQUE 2 : DETTE PUBLIQUE (AU SENS DE MAASTRICHT) DANS L'UE EN % DU PIB EN 2017



Source : Eurostat.

ENDETTEMENT

TABLEAU 2 : DETTE PUBLIQUE (AU SENS DE MAASTRICHT) DANS L'UE EN % DU PIB

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Allemagne	63,7	65,2	72,6	80,9	78,6	79,8	77,5	74,7	71	68,2	64,1
Autriche	65	68,7	79,9	82,7	82,4	81,9	81,3	84	84,6	83,6	78,4
Belgique	87	92,5	99,5	99,7	102,6	104,3	105,5	107	106,1	105,9	103,1
Bulgarie	16,3	13	13,7	15,3	15,2	16,7	17	27	26	29	25,4
Chypre	53,5	45,1	53,8	56,3	65,7	79,7	102,6	107,5	107,5	106,6	97,5
Croatie	37,3	39	48,3	57,3	63,8	69,4	80,5	84	83,8	80,6	78
Danemark	27,3	33,3	40,2	42,6	46,1	44,9	44	44,3	39,9	37,9	36,4
Espagne	35,6	39,5	52,8	60,1	69,5	85,7	95,5	100,4	99,4	99	98,3
Estonie	3,7	4,5	7	6,6	6,1	9,7	10,2	10,7	10	9,4	9
Finlande	34	32,7	41,7	47,1	48,5	53,9	56,5	60,2	63,5	63	61,4
France	64,5	68,8	83,0	85,3	87,8	90,6	93,4	94,9	95,6	98,2	98,5
Grèce	103,1	109,4	126,7	146,2	172,1	159,6	177,4	178,9	176,8	180,8	178,6
Hongrie	65,5	71,6	77,8	80,2	80,5	78,4	77,1	76,6	76,7	76	73,6
Irlande	23,9	42,4	61,5	86,1	110,3	119,6	119,4	104,5	76,9	72,8	68
Italie	99,8	102,4	112,5	115,4	116,5	123,4	129	131,8	131,5	132	131,8
Lettonie	8	18,2	35,8	46,8	42,7	41,2	39	40,9	36,8	40,5	40,1
Lituanie	15,9	14,6	28	36,2	37,2	39,8	38,8	40,5	42,6	40,1	39,7
Luxembourg	7,7	14,9	15,7	19,8	18,7	22	23,7	22,7	22	20,8	23
Malte	62,3	62,6	67,6	67,5	70,1	67,8	68,4	63,8	58,7	56,2	50,8
Pays-Bas	42,7	54,7	56,8	59,3	61,6	66,3	67,8	68	64,6	61,8	56,7
Pologne	44,2	46,3	49,4	53,1	54,1	53,7	55,7	50,3	51,1	54,2	50,6
Portugal	68,4	71,7	83,6	96,2	111,4	126,2	129	130,6	128,8	129,9	125,7
République tchèque	27,5	28,3	33,6	37,4	39,8	44,5	44,9	42,2	40	36,8	34,6
Roumanie	11,9	12,4	22,1	29,7	34	36,9	37,5	39,1	37,7	37,4	35
Royaume-Uni	41,9	49,9	64,1	75,6	81,3	84,5	85,6	87,4	88,2	88,2	87,7
Slovaquie	30,1	28,5	36,3	41,2	43,7	52,2	54,7	53,5	52,3	51,8	50,9
Slovénie	22,8	21,8	34,6	38,4	46,6	53,8	70,4	80,3	82,6	78,6	73,6
Suède	39,3	37,8	41,4	38,6	37,9	38,1	40,7	45,5	44,2	42,1	40,6
Zone euro (19 pays)	65,0	68,7	79,2	84,6	86,6	89,7	91,6	91,9	89,9	89,0	86,7
UE (27 pays)	57,6	60,9	73,5	79,0	81,5	83,9	85,8	86,5	84,5	83,3	81,6
UE (28 pays)	57,5	60,8	73,4	78,9	81,5	83,9	85,8	86,5	84,5	83,3	81,6

Sources : Eurostat.
Extraction du 16/10/2018

ENDETTEMENT

TABLEAU 3 : ENDETTEMENT DES SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES EN % DU PIB

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Allemagne	49,7	50,3	51,3	47,7	45,6	45,4	47,4	44,6	45,0	45,6	47,3
Autriche	72,3	74,5	78,4	77,7	76,2	76,2	75,9	73,8	73,4	72,8	72,1
Belgique	87,6	113,2	120,1	116,5	127,1	134,3	113,4	108,9	122,4	140,6	127,7
Bulgarie	101,6	106,0	107,0	106,5	100,5	101,8	109,1	100,4	88,8	83,9	79,7
Chypre	169,1	182,4	193,6	197,2	200,4	201,3	212,4	222,3	225,7	219,0	208,8
Croatie	63,9	71,8	79,0	83,3	81,3	78,9	77,5	78,0	74,6	70,1	64,3
Danemark	81,2	91,6	89,7	82,3	82,6	87,7	82,9	82,5	83,6	82,9	76,0
Espagne	110,1	113,8	117,4	116,9	114,4	107,2	99,9	92,8	86,9	82,4	77,7
Estonie	76,6	86,2	96,2	87,0	74,8	75,9	75,9	77,2	73,8	72,1	67,0
Finlande	72,5	79,9	83,5	87,8	84,0	85,0	83,7	84,4	86,2	81,5	79,2
France	69,2	73,8	78,0	78,3	80,5	83,1	81,9	85,8	86,7	89,5	89,7
Grèce	55,4	63,2	64,6	67,1	66,5	66,9	65,2	66,0	65,2	64,9	61,0
Hongrie	63,8	68,7	79,0	75,8	77,2	70,2	67,2	65,9	63,3	57,5	52,7
Irlande	99,5	128,4	139,8	146,8	169,4	180,5	174,0	196,9	249,0	231,0	196,0
Italie	71,5	74,8	80,0	79,6	79,0	81,2	78,2	76,3	73,2	70,9	69,7
Lettonie	59,3	61,6	75,0	84,2	75,0	64,8	63,0	69,7	64,4	64,3	61,4
Lituanie	47,8	48,3	50,8	44,9	38,8	37,4	33,9	32,5	32,6	33,3	33,6
Luxembourg	265,3	248,8	274,0	226,2	226,5	242,2	252,0	260,0	295,0	290,5	nd
Malte	94,7	99,0	108,1	103,3	99,8	92,8	84,8	79,1	69,4	73,3	nd
Pays-Bas	119,4	121,2	128,2	126,2	129,0	133,2	141,1	156,8	154,8	154,6	147,6
Pologne	31,7	37,2	35,5	35,5	38,8	39,3	40,4	42,5	42,9	44,9	41,5
Portugal	98,2	107,2	112,0	110,8	113,7	119,9	116,3	108,7	102,6	97,1	93,3
République tchèque	34,3	38,0	37,4	38,9	38,3	39,7	42,0	41,1	37,8	37,6	37,8
Roumanie	38,2	43,4	48,2	51,8	51,6	51,3	47,6	44,1	41,7	38,8	34,7
Royaume-Uni	90,7	96,4	95,2	91,0	88,3	89,5	86,3	81,2	79,4	83,7	82,8
Slovaquie	42,4	44,0	45,6	42,7	43,9	44,0	47,1	50,0	48,6	52,5	55,6
Slovénie	71,8	80,0	85,0	84,8	83,0	81,4	77,4	69,0	59,2	53,2	48,4
Suède	102,7	120,5	124,9	112,1	113,5	112,6	113,1	111,6	104,8	102,0	106,2
UE (28 pays)	75,5	77,9	84,0	81,8	81,7	82,4	80,8	80,4	80,3	79,9	nd
Zone euro (19 pays)	74,8	79,2	83,1	81,3	81,5	82,4	80,7	81,1	82,5	81,9	nd

nd : non disponible.

Sources : Eurostat et Banque de France.

La dette des entreprises est égale à la somme des engagements de titres de créances (F3) et de crédits (F4) des sociétés non financières (S1).

Extraction du 16/10/2018.

ENDETTEMENT

TABLEAU 4 : ENDETTEMENT DES MÉNAGES EN % DU PIB DANS L'UE

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Allemagne	60,5	58,8	61,1	58,5	56,4	55,8	54,8	53,4	52,7	52,4	52,2
Autriche	51,4	52,0	53,3	54,4	53,0	51,8	51,0	50,2	50,2	50,5	49,6
Belgique	nd	nd	nd	nd	nd	54,6	55,4	57,6	58,5	59,1	60,0
Bulgarie	21,8	25,3	26,8	25,9	23,7	23,1	23,2	23,0	21,6	20,5	19,7
Chypre	95,1	101,3	111,2	117,0	119,9	125,1	125,8	128,2	126,2	118,0	106,8
Croatie	37,2	38,8	39,7	41,7	41,2	41,0	40,1	39,9	38,3	35,0	33,9
Danemark	125,6	129,0	140,9	136,7	136,8	134,8	131,8	130,3	128,3	129,2	126,8
Espagne	80,8	81,6	83,7	83,2	81,4	80,2	76,7	72,4	67,3	64,0	60,7
Estonie	45,0	48,7	54,9	51,5	43,9	40,5	38,6	37,5	38,4	38,7	38,0
Finlande	50,0	51,7	58,2	59,9	60,1	62,3	62,8	64,4	65,7	66,0	66,3
France	46,0	48,0	51,8	53,0	53,9	54,3	54,7	54,8	55,2	56,3	57,7
Grèce	46,0	49,8	51,8	61,1	63,7	64,6	65,1	62,5	61,5	60,1	56,4
Hongrie	29,8	36,2	37,4	39,3	37,2	31,4	27,9	25,4	21,2	20,3	18,7
Irlande	nd	nd	nd	nd	nd	98,0	92,6	80,6	56,4	51,7	47,2
Italie	37,7	38,6	42,0	43,0	43,2	43,3	42,9	42,1	41,3	41,0	40,8
Lettonie	43,2	42,6	50,0	49,3	39,9	32,8	29,2	26,2	24,2	23,4	22,0
Lituanie	26,4	28,3	32,5	29,5	25,7	23,6	22,3	21,4	22,2	22,8	22,4
Luxembourg	49,8	52,4	56,9	56,5	56,6	59,7	59,2	59,9	59,9	65,2	nd
Malte	51,9	54,3	60,0	59,0	59,9	60,4	59,1	56,0	52,4	51,3	nd
Pays-Bas	nd	nd	nd	nd	nd	118,4	114,8	112,0	110,1	108,3	105,3
Pologne	22,7	30,0	31,6	34,2	35,1	34,1	35,0	35,6	36,0	36,6	34,9
Portugal	nd	nd	nd	nd	nd	88,8	84,5	80,1	75,2	70,7	67,5
République tchèque	23,1	25,7	28,4	28,9	30,0	30,8	31,6	30,4	30,3	31,3	29,6
Roumanie	17,7	20,5	21,5	22,7	21,6	20,5	19,2	18,0	17,4	16,6	16,1
Royaume-Uni	91,2	92,1	94,4	91,8	88,9	87,5	85,3	83,6	84,1	84,8	84,8
Slovaquie	17,8	20,6	23,3	24,4	25,9	27,3	29,1	31,7	33,8	37,1	39,7
Slovénie	24,3	25,3	28,2	30,1	29,7	30,6	29,5	28,1	27,4	27,2	27,0
Suède	64,8	68,3	76,3	76,6	77,5	80,1	81,9	82,8	83,2	85,8	87,8
Zone Euro (19 pays)						61,2	60,1	58,8	57,4	56,9	
UE (28 pays)						65,3	64,3	63,4	62,2	61,2	

nd : non disponible.

Sources : Eurostat et Banque de France.

5 Annexe

Sources

Eurostat, Comptes nationaux, Banque de France

Pour plus d'informations

<http://www.insee.fr> (thème « économie – conjoncture – comptes nationaux > finances publiques »)

<http://ec.europa.eu/eurostat/fr> (thème Économie et finances)

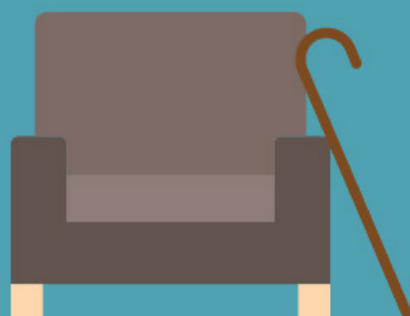
<https://www.banque-france.fr/statistiques/credit/endettement-et-titres/taux-dendettement-des-agents-non-financiers-comparaisons-internationales>

ESPÉRANCE DE VIE SANS INCAPACITÉ

LES NOUVEAUX INDICATEURS

10,8 ANNÉES

Espérance de vie en bonne
santé à 65 ans pour les femmes



1 Définitions

Cet indicateur se distingue de la simple espérance de vie à la naissance qui mesure l'âge moyen au décès d'une génération.

L'espérance de vie sans incapacité, aussi appelée espérance de vie en bonne santé, évalue, à la naissance, **le nombre d'années qu'une personne peut compter vivre sans souffrir d'incapacité dans les gestes de la vie quotidienne, compte tenu des conditions sanitaires du moment.** Il fait partie des indicateurs d'espérance de santé.

ESPÉRANCE DE VIE SANS INCAPACITÉ



Cet indicateur s'inscrit dans l'ODD 3 qui vise à « *permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge* ».

2 Enjeux

La santé est régulièrement classée parmi les cinq premières priorités des Français (et même parmi les toutes premières dans le domaine social). Par ailleurs, l'espérance de vie sans incapacité est déjà l'un des indicateurs utilisés par la Commission européenne et l'OCDE dans leurs travaux, en lien avec la déclaration en 1997 du directeur général de l'OMS, le Dr Hiroshi Nakajima, selon laquelle : « sans la qualité de la vie, une longévité accrue ne présente guère d'intérêt (...) l'espérance de santé est plus importante que l'espérance de vie ».

3 Principaux résultats

En 2017, l'espérance de vie sans incapacité atteint 62,6 ans pour les hommes et 64,9 ans pour les femmes. Depuis 2010, un gain de +1,5 ans a été observé pour les femmes et de +0,8 an pour les hommes (cf. tableau 1). En l'espace de dix ans (2007-2017), l'espérance de vie des hommes à la naissance a progressé de 2,1 ans et celle des femmes de 0,9 an, pour atteindre respectivement 79,5 et 85,3 ans. À noter que de 2013 à 2015, l'espérance de vie avait faiblement progressé pour les hommes (augmentation de 0,3 an) et stagné pour les femmes (+0,1 an). Ce ralentissement s'expliquait essentiellement par l'épisode grippal de l'hiver 2014/2015, qui a accru la mortalité chez les personnes âgées, et conduit à un recul de l'espérance de vie en 2015 par rapport à 2014. En revanche, l'indicateur est reparti à la hausse entre 2015 et 2017 : +0,5 an chez les hommes et +0,2 an chez les femmes.

L'espérance de vie sans incapacité à 65 ans s'établit en 2017 à 9,2 ans pour les hommes et à 10,8 ans pour les femmes. Au cours des dix dernières années, cet indicateur a progressé de 0,3 an pour les hommes et de 1,0 an pour les femmes traduisant un recul de l'âge d'entrée en incapacité pour les personnes ayant atteint 65 ans. Les inégalités selon la catégorie socio-professionnelle de l'espérance de vie sans incapacité⁹ sont plus élevées que les inégalités d'espérance de vie.

4 Comparaisons internationales

En 2016, la France se situe au-dessus de la moyenne européenne en matière d'espérance de vie à la naissance (78,2 ans pour les hommes et 83,6 ans pour les

9 - Les dernières données par catégorie sociale datent de 2003, une actualisation est en cours.

ESPÉRANCE DE VIE SANS INCAPACITÉ

femmes en Europe) et dans la moyenne européenne pour ce qui est de l'espérance de vie sans incapacité (63,5 ans pour les hommes et 64,2 ans pour les femmes en Europe) (cf. tableau 2). La comparaison des deux indicateurs dans chacun des pays européens souligne des situations contrastées : certains pays apparaissent performants pour les deux avec des niveaux supérieurs à la moyenne européenne, comme la Suède ou l'Espagne par exemple ; d'autres, plutôt bien classés en espérance de vie ont de plus faibles résultats en espérance de vie sans incapacité. Des travaux supplémentaires seraient nécessaires pour évaluer ce qui relève, dans ces écarts entre pays, de la subjectivité des réponses ou d'éléments objectifs.

5 Ambitions

Le Gouvernement opère une transformation profonde de notre système de santé afin de mettre davantage l'accent sur la prévention et ainsi de lutter contre les inégalités socio-économiques dans l'accès aux soins.

Le plan national de santé publique implique tous les ministères afin d'améliorer la prévention au quotidien. Certaines mesures phares ont notamment été mises en avant : possibilité d'administrer le vaccin contre la grippe par le pharmacien officinal, prévention de l'obésité dès le plus jeune âge, dépistage organisé du cancer du col de l'utérus pris en charge à 100 %, augmentation de la taille du logo « interdit aux femmes enceintes » sur les bouteilles d'alcool, remboursement direct des aides à l'arrêt du tabac (au lieu d'un forfait annuel), expérimentation du « pass préservatif » gratuit pour les moins de 25 ans, campagne de repérage des troubles auditifs chez les jeunes de 15 à 16 ans. L'obligation vaccinale est étendue à onze vaccins depuis le 1^{er} janvier 2018. Depuis le 1^{er} juillet 2018, la taxe sur les boissons sucrées, dite « taxe soda », n'est plus proportionnelle mais suit un barème augmentant en fonction du taux de sucre. De même, la fiscalité du tabac est progressivement relevée pour atteindre un prix de 10 € pour le paquet de cigarettes à la fin de l'année 2020. La tarification des soins sera revue pour mieux valoriser les actes de prévention : ainsi, dès 2019, seront créés des financements au forfait pour la prise en charge à l'hôpital des pathologies chroniques dont le diabète et l'insuffisance rénale chronique pour leur part hospitalière. Ces financements seront élargis à partir de 2020 à d'autres pathologies et cette démarche inclura par la suite la prise en charge en ville en vue d'une meilleure coordination ville-hôpital.

La lutte contre les inégalités d'accès aux soins s'appuie sur l'accord conclu le 13 juin 2018 avec les professionnels de santé qui garantira l'accès sans reste à charge à l'optique, aux prothèses dentaires et aux audioprothèses (« Reste à charge zéro »). Dans ces trois domaines, les patients pourront bénéficier d'un panier d'équipements de qualité qui correspondent aux standards habituels, sans reste à charge après intervention de l'assurance maladie et de leur complémentaire. Cet accord sera mis en application en moins de trois ans, sans incidence sur les tarifs des mutuelles.

L'accès aux professionnels de santé, qui doivent offrir davantage de temps disponible, sera facilité. C'est l'objectif du plan « Ma santé 2022 » présenté le 18 septembre 2018 et du projet de loi « relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé » déposé en Conseil des ministres en février 2019. Les études de médecine seront refondues

ESPÉRANCE DE VIE SANS INCAPACITÉ

(notamment par la suppression du numerus clausus en fin de première année d'étude et des épreuves classantes nationales qui intervenaient en fin de 6^e année et permettaient l'accès à l'internat) et le déploiement d'assistants médicaux auprès des médecins libéraux sera soutenu. Cela implique ensuite un suivi plus global des patients, rendu possible notamment par le déploiement des communautés professionnelles territoriales de santé. Cela nécessite enfin une plus grande proximité : c'est pour cette raison qu'interviendra la labellisation dès 2020 des premiers « Hôpitaux de proximité », avec l'objectif de reconnaissance de 500 à 600 établissements d'ici 2022 ; ces établissements assureront des missions hospitalières de proximité, en médecine polyvalente, soins aux personnes âgées, soins de suite et de réadaptation, consultations de spécialités, consultations non programmées, et devront disposer d'un plateau technique de biologie et d'imagerie, d'équipes mobiles et d'équipements en télémedecine. La stratégie « Ma Santé 2022 » est dotée d'un budget de 3,4 Md€ d'ici 2022, dont 1 Md€ à destination de l'investissement hospitalier.

À la suite du discours du Président de la République du 13 juin 2018 annonçant le vote d'une loi « pour construire un nouveau risque pour répondre à la nouvelle vulnérabilité sociale qu'est la dépendance », le Premier ministre a demandé le 17 septembre 2018 à Dominique Libault, conseiller d'État, de conduire une réflexion sur le grand âge et l'autonomie. Cette mission rapportera à la ministre des Solidarités et de la Santé et formulera des propositions concrètes permettant au Gouvernement de définir les contours d'une réforme ambitieuse. La concertation et le débat public, qui ont débuté en octobre 2018 et s'achèveront en mars 2019, portent sur un champ large : (i) permettre le libre choix des personnes âgées, l'exercice de leurs droits et leur consentement aux mesures les concernant, (ii) identifier les moyens d'une prévention plus efficace de la perte d'autonomie et d'une politique de recherche plus ambitieuse, (iii) simplifier le parcours des personnes âgées en assurant une continuité et une plus grande rapidité dans la prise en charge, (iv) définir les mesures nécessaires pour soutenir les aidants familiaux, (v) apporter des réponses aux enjeux d'attractivité des métiers pour les personnels intervenant dans l'accompagnement et le soin aux personnes âgées, (vi) rénover les aides et les prestations pour les rendre plus lisibles, plus équitables, en maîtrisant les charges financières pour les familles, (vii) apporter des améliorations tangibles au cadre de vie des personnes âgées, dans les domaines de l'adaptation des logements, des mobilités, de l'accès au numérique et aux services publics, (viii) définir les modalités de financement des prises en charge à domicile et en établissements afin d'en garantir l'accessibilité pour les familles, et (ix) accroître la qualité des prestations en établissement et à domicile en liant le montant des dotations publiques à la qualité des prestations proposées et en développant les enquêtes de satisfaction. Un projet de loi sera présenté dans le courant de l'année 2019.

ESPÉRANCE DE VIE SANS INCAPACITÉ

TABEAU 1 : ÉVOLUTION DE L'ESPÉRANCE DE VIE ET DE L'ESPÉRANCE DE VIE
SANS INCAPACITÉ ENTRE 2004 ET 2017, PAR SEXE, FRANCE ENTIÈRE

Femmes, en années

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Espérance de vie sans incapacité	64,2	64,6	64,3	64,4	64,4	63,4	63,3	63,4	63,7	64,2	64,1	64,4	64,1	64,9
Espérance de vie	83,8	83,8	84,2	84,4	84,3	84,4	84,6	85,0	84,8	85,0	85,4	85,1	85,4	85,3

Hommes, en années

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Espérance de vie sans incapacité	61,5	62,3	62,7	62,8	62,7	62,7	61,8	62,6	62,6	62,9	63,3	62,6	62,7	62,6
Espérance de vie	76,7	76,7	77,1	77,4	77,6	77,7	78,0	78,4	78,5	78,7	79,2	79,0	79,3	79,5

Champ : France Entière.

Note : Pour l'espérance de vie sans incapacité, la formulation de la question posée a changé légèrement en France en 2008 pour être plus conforme au standard européen.

Source : Insee pour l'espérance de vie ; Eurohex, méthode EHEMU pour l'EVSI.

ESPÉRANCE DE VIE SANS INCAPACITÉ

TABLEAU 2 : ESPÉRANCE DE VIE ET ESPÉRANCE DE VIE EN BONNE SANTÉ
DANS L'UNION EUROPÉENNE EN 2016

	Espérance de vie à la naissance		Espérance de vie sans incapacité	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
EU (28 pays)*	78,2	83,6	63,5	64,2
Allemagne	78,4	83,3	65,2	67,4
Autriche	79,1	84	57	57,1
Belgique	78,8	83,7	63,7	63,7
Bulgarie	71,3	78,5	64	67,5
Chypre	80,3	84,7	63,1	68,8
Croatie	74,9	81,2	57,1	58,7
Danemark	78,9	82,8	60,3	60,3
Espagne	79,9	85,8	65,8	66,4
Estonie	73,2	81,9	54,3	59
Finlande	78,4	84,1	59,1	57
France	79,3	85,3	62,7	64,1
Grèce	78,8	83,8	63,8	64,7
Hongrie	72,6	79,6	59,6	60,2
Irlande	79,8	83,5	67,3	69,7
Italie	80,8	85,2	67,5	67,1
Lettonie*	69,8	79,6	52,3	54,9
Lituanie	69	79,7	56	59,4
Luxembourg	79,8	84,8	61,3	58,8
Malte	80,4	83,9	71	72,3
Pays-Bas	79,9	83,1	62,8	57,8
Pologne	73,8	81,7	61,3	64,6
Portugal	78	84,1	59,9	57,4
République tchèque	76,1	81,5	62,4	63,7
Roumanie	71,7	78,9	59,8	59
Royaume-Uni	79,3	82,9	63	63
Slovaquie	73,9	80,6	56,4	57
Slovénie	78	83,9	58,6	57,9
Suède	80,6	84,1	73	73,3

Source : Espérance de vie à la naissance, espérance de vie sans incapacité : Eurohex, méthode EHEMU appliquée aux données de l'enquête européenne European Union – Statistics on Income and Living Conditions (UE – SILC).

* Les données présentées dans ce tableau pour l'UE28 et la Lettonie sont issues des données d'Eurostat.

6 Annexe

Source

L'indicateur d'espérance de vie sans incapacité est construit grâce à l'enquête européenne sur les conditions de vie (SILC) coordonnée par Eurostat sur la base des réponses données à la question : « Êtes-vous limité(e), depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé dans les activités que les gens font habituellement ? 1. oui, fortement limité(e) ; 2. oui, limité(e) mais pas fortement ; 3. non, pas limité(e) du tout ». Comme dans toute enquête, les réponses sont sensibles aux formulations employées, ce qui rend cet indicateur plus fragile que l'espérance de vie qui ne repose que sur la mortalité aux différents âges. Seules les personnes qui ne déclarent aucune limitation sont considérées comme en bonne santé. Pour une classe d'âge donnée, la variation de l'espérance de vie sans incapacité dépend à la fois de l'évolution de l'espérance de vie à la naissance et de l'évolution de la prévalence des incapacités.

Pour plus d'informations

Séries françaises :

- Espérance de vie en bonne santé : Eurohex, méthode EHEMU pour EVSI
<http://www.eurohex.eu/IS/web/app.php/Ehleis/HealthLifeGeographic/SILC/SILCAL>
- Espérance de vie : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2416631#graphique-Donnes>

Séries européennes :

<https://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=fr&pcode=tps00150&plugin=>

SATISFACTION DANS LA VIE



1 Définitions

Suite aux recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi [2009], depuis 2010 un premier indicateur de satisfaction dans la vie a été introduit dans le questionnaire de l'enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV). Il est obtenu par **auto-évaluation des répondants de leur satisfaction concernant leur vie actuelle en situant cette satisfaction sur une échelle allant de 0 «pas du tout satisfait» à 10 «entièrement satisfait»¹⁰**. Cet indicateur a également été collecté dans l'enquête européenne EU-Silc en 2013, seule année pour laquelle des comparaisons européennes sont ainsi possibles.

10 - Précisément, la question posée dans l'enquête SRCV ou EU-Silc est la suivante : «sur une échelle allant de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (très satisfait), indiquez votre satisfaction concernant la vie que vous menez actuellement».



Cet indicateur s'inscrit dans la cible 3.4 de l'ODD 3 qui vise, « d'ici à 2030, à réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et à promouvoir la santé mentale et le bien-être ».

2 Enjeux

Les agrégats sélectionnés dans le présent rapport visent d'abord à mesurer la soutenabilité et la qualité du développement économique. Fondés sur des facteurs objectifs, les neuf autres indicateurs portent sur les thématiques économiques, sociales, ou environnementales. Mais, comme l'ont rappelé notamment Joseph Stiglitz, Amartya Sen et Jean-Paul Fitoussi en 2009 dans leur rapport sur la mesure des performances économiques et du progrès social, « **les dimensions objective et subjective du bien-être sont toutes deux importantes** ».

En particulier, **le bien-être n'est pas uniquement matériel**. Il englobe les relations sociales, la participation à la vie publique, la sécurité, la confiance dans les autres et dans les institutions... Or ces dimensions de l'existence peuvent être affectées par le mode de développement économique. L'augmentation du niveau de vie n'implique pas nécessairement une augmentation du sentiment de bien-être sur le long terme. Un indicateur subjectif de bien-être est donc nécessaire pour vérifier si le ressenti des Français est en phase avec les indicateurs « objectifs »

3 Principaux résultats

En France de 2010 à 2017, les personnes affichent en moyenne un niveau de satisfaction dans la vie de 7 sur une échelle de 0 à 10 (cf. graphique 1). Les répondants utilisent majoritairement la partie haute de l'échelle puisque plus de 80 % des interrogés déclarent une satisfaction supérieure à 5.

L'écart de satisfaction dans la vie entre les hommes et les femmes est nul en 2017 (7,2) (cf. tableaux 1a à 1c).

La satisfaction diminue globalement au fur et à mesure des tranches d'âge. En 2017 elle s'élève à 7,7 pour les 16-24 ans, 7,4 pour les 25-44 ans, 7,1 pour les 45-54 ans. Elle stagne ensuite à 7,2 jusqu'à 75 ans, avant de chuter à 6,9 pour les 76 ans et plus (cf. tableaux 2a à 2c). La note moyenne de satisfaction dans la vie augmente légèrement de 2010 à 2012 inclus pour toutes les tranches d'âge (+ 0,2 point en moyenne avec même une amélioration de + 0,3 point pour les 65 ans) (cf. tableau 3). Le point 2013 présente un niveau de satisfaction plus bas que ceux des années précédentes, mais cette baisse est probablement due à une modification des conditions de collecte (changement du statut des enquêteurs Insee ayant entraîné le départ de nombreux enquêteurs, principalement en Ile-de-France), qui impose des précautions dans l'analyse conjoncturelle. L'hypothèse d'un effet conjoncturel réel est peu probable si l'on compare avec d'autres données françaises

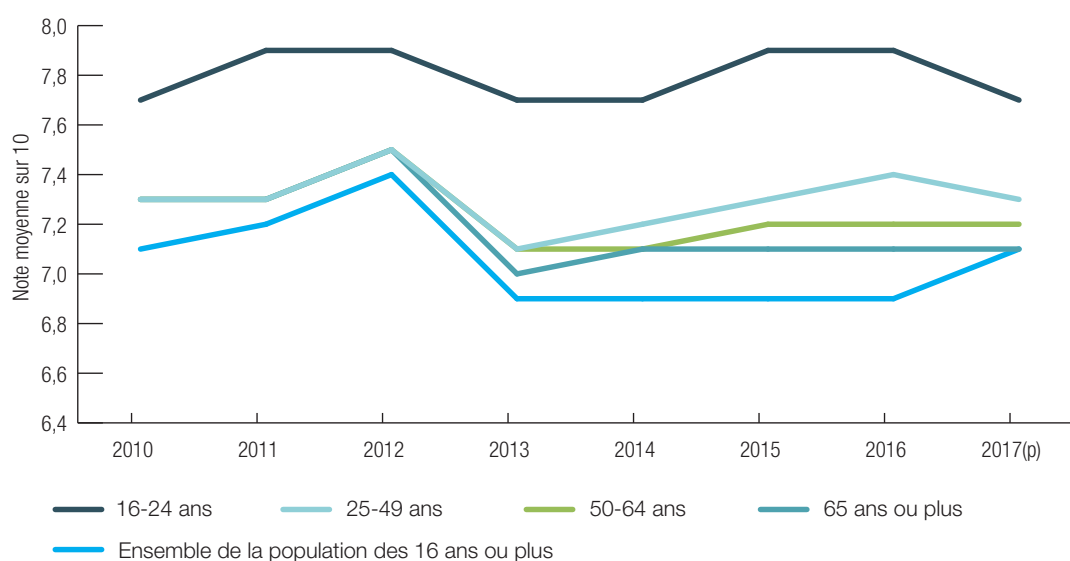
SATISFACTION DANS LA VIE

telles que celles reproduites dans le *World Happiness Report*. Après une très légère progression pour chaque tranche d'âge en 2015, la moyenne de la satisfaction dans la vie est stable depuis 2016.

4 Comparaisons européennes

En 2013, la France se place juste en dessous de la moyenne européenne dans l'évaluation du niveau de satisfaction global de sa vie (- 0,1 point) à l'instar de l'Espagne (- 0,2 point) et encore davantage de l'Italie (- 0,4 point) (cf. graphique 2, tableaux 4 et 5). Le reste des pays économiquement avancés de l'Union-européenne à 28 s'en sort mieux. Il faut toutefois souligner un effet culturel par lequel les Français se déclarent plus souvent insatisfaits que des voisins comparables. Cet effet culturel, qui par exemple retentit sur le fort taux de suicide de l'Hexagone, fragilise les comparaisons internationales lorsqu'on tente d'en déduire un effet de la situation économique et sociale entre nations (cf. annexe).

GRAPHIQUE 1 : ÉVOLUTION DE LA SATISFACTION DANS LA VIE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE ENTRE 2010 ET 2017



Champ : Individus de 16 ans et plus de France métropolitaine vivant dans des ménages ordinaires.
Source : SRCV 2010-2017.

SATISFACTION DANS LA VIE

TABLEAUX 1A À 1C : DISTRIBUTION DES NOTES DE SATISFACTION PAR SEXE

Seulement 16 % d'individus donnent une note inférieure ou égale à 5 en 2017, soit une proportion stable par rapport à 2016. Les femmes sont un peu moins nombreuses (15 %) que les hommes (16 %) à exprimer un faible niveau d'insatisfaction.

Deux individus sur trois attribuent une note de satisfaction comprise entre 6 et 8, et 18 % d'individus font état d'un niveau de satisfaction élevé (notes 9 ou 10). Cette dernière proportion est en légère progression entre 2016 et 2017.

TABLEAU 1A : INDICATEUR DE SATISFACTION PAR SEXE EN 2017

Niveau de satisfaction en %	Hommes	Femmes	Ensemble
Faible (0-5)	15,9	15,3	15,6
Moyen (6-8)	66,0	66,3	66,2
Élevé (9-10)	18,1	18,4	18,2
<i>Note de satisfaction moyenne</i>	<i>7,2</i>	<i>7,2</i>	<i>7,2</i>

Les chiffres 2017 sont provisoires.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus vivant en ménages ordinaires.

Source : Insee, enquête SRCV 2017.

TABLEAU 1B : INDICATEUR DE SATISFACTION PAR SEXE EN 2016

Niveau de satisfaction en %	Hommes	Femmes	Ensemble
Faible (0-5)	15,4	16,9	16,2
Moyen (6-8)	67,2	66,4	66,7
Élevé (9-10)	17,4	16,8	17,1
<i>Note de satisfaction moyenne</i>	<i>7,2</i>	<i>7,1</i>	<i>7,2</i>

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus vivant en ménages ordinaires.

Source : Insee, enquête SRCV 2016.

TABLEAU 1C : INDICATEUR DE SATISFACTION PAR SEXE EN 2015

Niveau de satisfaction en %	Hommes	Femmes	Ensemble
Faible (0-5)	15,4	16,9	16,3
Moyen (6-8)	66,7	65,7	66,1
Élevé (9-10)	17,9	17,4	17,6
<i>Note de satisfaction moyenne</i>	<i>7,3</i>	<i>7,2</i>	<i>7,2</i>

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus vivant en ménages ordinaires.

Source : Insee, enquête SRCV 2015.

SATISFACTION DANS LA VIE

TABLEAUX 2A À 2C : DISTRIBUTION DES NOTES DE SATISFACTION PAR ÂGE

Les individus plus âgés sont plus nombreux que les plus jeunes à donner une note inférieure ou égale à 5 : 19 % des individus âgés de 65 ans et plus sont dans ce cas en 2017, contre seulement 10 % des jeunes de 16 à 24 ans.

Les 16 à 24 ans sont environ 29 % à donner une note de satisfaction égale à 9 ou 10, contre 16 % des 65 ans ou plus. Quel que soit leur âge, les individus attribuent le plus souvent une note « moyenne » (comprise entre 6 et 8) à leur satisfaction dans la vie : 62 % des 16-24 ans et 68 % des 55-64 ans.

TABLEAU 2A : INDICATEUR DE SATISFACTION PAR ÂGE EN 2017

Niveau de satisfaction en %	16-24 ans	25-54 ans	55-64 ans	65 ans ou +	Total
Faible (0-5)	9,8	14,1	15,8	19,3	15,6
Moyen (6-8)	61,5	66,8	68,0	65,1	66,2
Élevé (9-10)	28,7	19,1	16,2	15,6	18,2
Note de satisfaction moyenne	7,7	7,3	7,2	7,1	7,2

Les chiffres 2017 sont provisoires.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus vivant en ménages ordinaires.

Source : Insee, enquête SRCV 2017.

TABLEAU 2B : INDICATEUR DE SATISFACTION PAR ÂGE EN 2016

Niveau de satisfaction en %	16-24 ans	25-54 ans	55-64 ans	65 ans ou plus	Total
Faible (0-5)	7,8	13,9	17,6	21,3	16,2
Moyen (6-8)	62,1	67,7	66,3	66,4	66,7
Élevé (9-10)	30,2	18,4	16,2	12,4	17,1
Note de satisfaction moyenne	7,8	7,3	7,1	6,9	7,2

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus vivant en ménages ordinaires.

Source : Insee, enquête SRCV 2016.

TABLEAU 2C : INDICATEUR DE SATISFACTION PAR ÂGE EN 2015

Niveau de satisfaction en %	16-24 ans	25-54 ans	55-64 ans	65 ans ou plus	Total
Faible (0-5)	5,2	13,7	18,9	21,9	16,3
Moyen (6-8)	65,5	67,3	65,2	64,8	66,1
Élevé (9-10)	29,4	19,0	15,9	13,3	17,6
Note de satisfaction moyenne	7,9	7,3	7,1	6,9	7,2

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus vivant en ménages ordinaires.

Source : Insee, enquête SRCV 2015.

SATISFACTION DANS LA VIE

TABLEAU 3 : ÉVOLUTION DE LA SATISFACTION DANS LA VIE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE
SELON LES CLASSES D'ÂGE

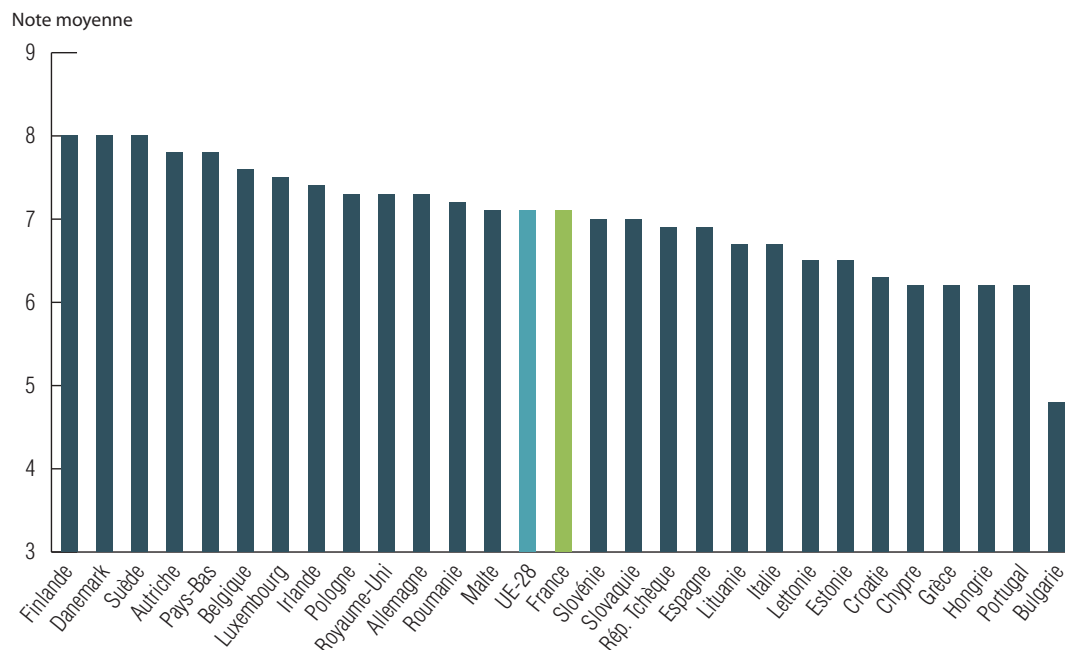
	16-24 ans	25-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65-75 ans	76 ans ou +	Ensemble
2010	7,7	7,3	7,1	7,3	7,4	6,8	7,3
2011	7,9	7,4	7,2	7,4	7,4	7,0	7,3
2012	7,9	7,6	7,4	7,5	7,5	7,1	7,5
2013	7,7	7,2	6,9	7,0	7,0	6,7	7,1
2014	7,7	7,3	7,0	7,1	7,0	6,7	7,1
2015	7,9	7,4	7,1	7,1	7,1	6,7	7,2
2016	7,8	7,4	7,0	7,1	7,1	6,7	7,2
2017 (p)	7,7	7,4	7,1	7,2	7,2	6,9	7,2

(p) Chiffres provisoires.

Champ : Individus de 16 ans et plus de France métropolitaine.

Source : SRCV 2010-2017.

GRAPHIQUE 2 : SATISFACTION DE LA VIE EN EUROPE DES 28 EN 2013



Champ : Ensemble des individus.

Source : Eurostat, EU-SILC 2013, http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/images/7/7c/Life_satisfaction%2C_by_age_group_and_country_%28mean_rating%29%2C_2013.png

SATISFACTION DANS LA VIE

TABEAU 4 : SATISFACTION DE LA VIE EN EUROPE DES 28 EN 2013 SELON L'ÂGE (NOTE MOYENNE)

	16-24 ans	25-34 ans	35-49 ans	50-64 ans	65-74 ans	75 ans ou +	Ensemble
Finlande	8,2	8,3	8,1	8,0	8,0	7,7	8,0
Danemark	8,1	7,8	7,8	7,9	8,6	8,4	8,0
Suède	7,9	7,8	7,9	7,9	8,3	8,1	8,0
Autriche	8,4	8,1	7,7	7,7	7,7	7,6	7,8
Pays-Bas	7,9	8,0	7,6	7,7	7,9	7,9	7,8
Belgique	7,8	7,6	7,6	7,5	7,5	7,4	7,6
Luxembourg	7,8	7,7	7,4	7,3	7,4	7,3	7,5
Irlande	7,7	7,4	7,2	7,3	8,0	7,8	7,4
Pologne	8,1	7,8	7,4	7,0	6,9	6,9	7,3
Roy-Uni	7,5	7,3	7,1	7,1	7,7	7,5	7,3
Allemagne	7,6	7,3	7,2	7,0	7,4	7,5	7,3
Roumanie	8,0	7,5	7,4	6,9	6,7	6,2	7,2
Malte	7,6	7,5	7,1	6,9	7,1	7,0	7,1
EU-28	7,6	7,3	7,1	6,9	7,0	6,8	7,1
France	7,7	7,3	7,0	7,0	7,0	6,7	7,1
Slovénie	7,8	7,4	7,1	6,6	6,6	6,4	7,0
Slovaquie	7,6	7,4	6,9	6,6	6,7	6,1	7,0
Rép. Tchèque	7,7	7,3	7,0	6,6	6,6	6,5	6,9
Espagne	7,4	7,1	6,9	6,7	6,9	6,4	6,9
Lituanie	7,8	7,3	6,7	6,3	6,5	6,1	6,7
Italie	7,0	6,8	6,8	6,6	6,4	6,3	6,7
Lettonie	7,3	7,0	6,4	6,2	6,1	6,0	6,5
Estonie	7,2	7,1	6,5	5,9	6,1	6,0	6,5
Croatie	7,5	7,2	6,4	6,1	6,0	6,0	6,3
Chypre	6,9	6,4	6,1	5,7	6,1	6,0	6,2
Grèce	7,0	6,4	6,3	6,0	5,9	5,5	6,2
Hongrie	7,1	6,7	6,2	5,8	5,9	5,6	6,2
Portugal	7,5	6,8	6,3	5,7	5,9	5,6	6,2
Bulgarie	5,8	5,4	4,9	4,6	4,3	3,9	4,8

Champ : Ensemble des individus.

Source : Eurostat, EU-SILC 2013, http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/images/7/7c/Life_satisfaction%2C_by_age_group_and_country_%28mean_rating%29%2C_2013.png

TABEAU 5 : DISTRIBUTION DES NOTES POUR LES PRINCIPAUX PARTENAIRES EUROPÉENS EN 2013 EN %

Niveau de satisfaction	EU des 28	Allemagne	Espagne	France	Italie	Roy-Uni
Faible (0-5)	21,0	19,2	23,2	19,1	22,8	19,1
Moyen (6-8)	57,4	55,8	58,4	64,8	62,9	53,2
Elevé (9-10)	21,7	25,0	18,4	16,1	14,4	27,8
Note de satisfaction moyenne	7,1	7,3	6,9	7,1	6,7	7,3

Champ : Ensemble des individus

Source : EU-SILC 2013

5 Ambitions

Toute l'action du Gouvernement a pour finalité ultime d'améliorer le bien-être des Français. En particulier, l'effort porté sur le traitement des inégalités à la racine et les réformes, notamment de l'éducation, qui visent à relancer la mobilité sociale, sont les plus à même de lutter contre l'insatisfaction ressentie et exprimée en France. L'action environnementale participe elle aussi à l'amélioration du quotidien des Français et à leur bien-être.

6 Annexe

Source

L'indicateur de satisfaction dans la vie est calculé depuis 2010 à partir de l'enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) qui est la version française de l'enquête européenne « European Union - Statistics on Income and Living Conditions » (EU-Silc). En 2013, la question sur la satisfaction globale dans la vie a été collectée dans un module de l'enquête européenne EU-Silc portant sur le bien-être, permettant ainsi d'avoir dans l'Union européenne, une évaluation de la satisfaction dans la vie à partir d'un protocole d'enquête similaire¹¹. Le module sur le bien-être subjectif mis en place au niveau français et européen en 2013 sera reconduit en 2018. À partir de 2020, l'enquête EU Silc, dont une refonte est en cours de préparation, collectera un indicateur de bien-être sur une base annuelle. Parmi les divers indicateurs de bien-être envisagés (bonheur, affects, sentiment d'utilité) c'est la satisfaction générale dans la vie qui sera retenue.

11 - L'enquête internationale *Gallup World Poll*, (<http://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=BLI>) collecte les données sur la satisfaction de la vie déclarée. Son échantillonnage est relativement modeste environ 1 000 répondants par pays contre environ 15 000 répondants effectifs pour la France. Chez Gallup, le mode de passation des questionnaires est principalement le téléphone en dehors des pays au taux d'équipement téléphonique inférieur à 80 % où le face à face prévaut. Le mode téléphonique tend à « surévaluer » sensiblement la satisfaction par rapport au questionnaire papier (Voir « Pour en savoir plus », Dolan *et al.*, 2012) contribuant ainsi à creuser les écarts entre nations économiquement avancées et les autres. Enfin, à l'observation les résultats entre les deux enquêtes diffèrent en niveau et dans le classement des nations selon la satisfaction, bien que ces différences s'opèrent le plus souvent entre nations économiquement proches.

L'enquête SRCV est une enquête annuelle sous la forme de panel depuis 2004. Chaque année, un échantillon d'environ 3 000 logements, répondants pour la 1^{ère} fois à l'enquête vient alimenter le panel ; un échantillon de ménages quitte alors le panel. Les ménages et individus sont interrogés 9 années au total (échantillon rotatif renouvelé par neuvième). Environ 14 000 ménages sont interrogés chaque année.

Le champ géographique est celui de la France métropolitaine. Il n'est pas possible à l'heure actuelle d'exploiter les données au niveau régional. Seul le point 2013 peut faire l'objet de comparaisons européennes¹².

Précaution d'utilisation de l'indicateur de satisfaction de la vie

Les indicateurs de bien-être subjectifs semblent davantage des indicateurs de santé mentale (dont le sens peut se rapprocher de se sentir bien ou « ça va ») que des indicateurs synthétisant un bien-être lié à des qualités objectives économiques et sociales, même s'il y a des interactions entre ces éléments.

En outre, l'effet culturel national (par exemple, les Français sont moins souvent satisfaits que des habitants de pays proches à caractéristiques économiques et sociales contrôlées) empêche de conclure avec pertinence dans une optique de hiérarchisation de la satisfaction des nations par leurs qualités économiques et sociales.

Les différences méthodologiques entre pays sur l'enquête SILC (échantillonnage, mode d'interrogation, respect du questionnaire, traduction des questions et sens, intervalle de confiance, etc.) ont un impact potentiel qu'il ne faut pas négliger surtout pour ces variables subjectives.

En France, la très nette baisse de l'indicateur de satisfaction entre 2012 et 2013 peut laisser perplexe. Parmi les événements économiques, politique ou sociaux généraux survenus entre fin 2012 et début 2013 (l'enquête SRCV est collectée au cours du premier semestre 2013), aucun ne semble constituer un élément d'explication convaincant pour cette forte dégradation.

Cependant, les tensions sociales qu'a connues en 2013 le réseau d'enquêteurs de l'Insee ont peut-être suffisamment affecté les conditions des entretiens entre enquêteurs et ménages du panel SRCV pour influencer sur la réponse à cette question. On ne dispose cependant pas d'éléments pour tester cette hypothèse. Les autres résultats de l'enquête SRCV 2013 ne présentent pas de rupture analogue. Notamment, dans l'enquête elle-même, les fréquences des événements négatifs de la vie personnelle des individus (rupture, décès d'un proche, etc.) sont relativement stables entre deux années.

12 - http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Quality_of_life_in_Europe_-_facts_and_views_-_overall_life_satisfaction).

Pour en savoir plus

► **Effet du mode de collecte et problèmes méthodologiques liées aux questions subjectives :**

- Dolan P. et Kavetsos G., (2012), Happy Talk: Mode of Administration Effects on Subjective Well-Being, CEP Discussion Paper No 1159 July 2012.
- Bertrand M. et Mullainathan S., (2001), Do People Mean What They Say? Implications for Subjective Survey Data, *The American Economic Review*, Vol. 91, No. 2, Papers and Proceedings of the Hundred Thirteenth Annual Meeting of the American Economic Association, pp. 67-72.

► **Lien entre (in)satisfaction et la santé mentale**

Layard R., Chisholm D., Patel V., Saxena S., (2013), *Mental Illness and Unhappiness*, CEP Discussion Paper No 1239,

http://cep.lse.ac.uk/_new/publications/prog.asp?resprog=9, consulté le 30 mars 2015

INÉGALITÉS DE REVENUS

LES NOUVEAUX INDICATEURS

INÉGALITÉS

LES **20% LES PLUS AISÉS**
ONT UN REVENU **4,3 FOIS**
PLUS ÉLEVÉ QUE
LES **20% LES MOINS AISÉS**



1 Définitions

Une manière de mesurer les inégalités de revenus est de comparer **la rémunération totale des 20 % des ménages les plus aisés et celle des 20 % des ménages les plus modestes**. Les revenus prennent en compte l'ensemble des revenus d'activité et de remplacement, ainsi que les prestations sociales. Il s'agit donc d'un indicateur d'inégalités « après redistribution ».

Ménage : ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. Ne font pas partie des ménages les personnes vivant dans des habitations mobiles ou dans des communautés.

INÉGALITÉS DE REVENUS

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Les unités de consommation (UC) sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage. Le niveau de vie médian, qui partage la population en deux, est tel que la moitié des personnes disposent d'un niveau de vie inférieur et l'autre moitié d'un niveau de vie supérieur.

Revenu disponible : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés, qui sont ici imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, plans d'épargne en actions, livrets d'épargne populaire, comptes épargne logement, plans épargne logement), les prestations sociales perçues (dont la prime d'activité). Tous ces revenus sont nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée, contribution à la réduction de la dette sociale, et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine). Ce revenu disponible est ainsi proche du concept de revenu disponible brut au sens de la comptabilité nationale, mais son champ est moins étendu (notamment : pas de loyer imputé aux ménages propriétaires occupants).

Ratio inter-quintile : mesure de la disparité relative de la distribution des niveaux de vie. Il rapporte la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % d'individus les plus riches à celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres. Autrement dit, il est égal à $(100 - S_{80}) / S_{20}$, où S_{20} : part de la masse totale de niveau de vie détenue par les 20 % d'individus les plus pauvres, et S_{80} : part de la masse totale de niveau de vie détenue par les 80 % d'individus les plus pauvres.



Cet indicateur s'inscrit dans la cible 10.4 de l'ODD 10 qui vise à « adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité ».

2 Enjeux

La lutte contre les inégalités est un objectif en soi, qui va dans le même sens que l'enjeu d'efficacité économique. L'OCDE et le FMI ont en effet montré que l'accroissement des inégalités peut avoir un impact négatif sur le développement économique de tous.

En matière d'inégalités de revenus, de nombreux indicateurs existent. La plupart ont toutefois l'inconvénient d'être également difficiles à mesurer de façon fréquente et précise : soit parce qu'ils demandent de connaître la totalité de la distribution de revenus ; soit parce qu'ils se prêtent mal aux techniques de sondage, dès que l'échantillon devient trop restreint.

Il est encore plus difficile d'identifier et de mesurer les déterminants des inégalités, ce qui est pourtant essentiel pour mener une action efficace contre les inégalités. En particulier, les inégalités avant redistribution sont dues aux inégalités devant l'emploi, aux inégalités d'accès à l'éducation, à la formation, à la santé, au logement, ou encore à une trop faible mobilité sociale. Au final, l'écart de revenus retenu ici est un indicateur qui tente de mesurer la situation en matière de distribution des revenus monétaires, mais qui n'éclaire pas sur les origines de ces inégalités.

3 Principaux résultats

En 2016, les 20 % des individus les plus pauvres détiennent 8,9 % de la masse totale des niveaux de vie par unité de consommation. À l'opposé, les 20 % des individus les plus aisés détiennent 37,9 % de la masse totale des niveaux de vie. Ainsi les 20 % des individus les plus aisés ont un revenu 4,3 fois plus élevé que le revenu des 20 % des individus les plus pauvres. Ce ratio est quasiment stable depuis 2013 (cf. tableau 1), après avoir s'être creusé temporairement suite à la crise économique de 2008. **Selon une méthode d'estimation avancée basée sur la micro-simulation¹³, les inégalités de revenu mesurées par ce ratio « inter-quintile » seraient stables en 2017.**

Le système socio-fiscal joue en France un rôle prépondérant pour contenir les inégalités monétaires, *via* la redistribution. Avant les transferts redistributifs, le rapport entre les revenus des 20% les plus aisés et les revenus des 20% les moins aisés est supérieur à 8. **Le système socio-fiscal français réduit donc de moitié les inégalités entre ces deux groupes de ménages.**

Ces inégalités sont de même ampleur chez les hommes (4,3) et légèrement inférieures chez les femmes (4,2). La proximité entre ces chiffres s'explique par le fait que plus de 70 % de la population vit dans un ménage avec un couple où les niveaux de vie sont les mêmes. Les inégalités sont un peu plus faibles chez les plus de 65 ans : la moindre grande inégalité des pensions de retraite, comparativement aux revenus d'activité des 18-64 ans, fait plus que compenser les disparités plus grandes de revenus du patrimoine au sein de cette classe d'âge.

4 Comparaisons européennes

Selon SRCV-SILC, la source de référence pour les comparaisons européennes, en 2017¹⁴, le rapport (100-S80)/S20 est de 4,3 en France, contre 5,2 dans la zone euro (à 19 pays) et l'Union Européenne (cf. graphique 1). La France a ainsi une dispersion des niveaux de vie un peu plus faible que la moyenne européenne. Avec des ratios inférieurs ou égaux à 3,6, la République tchèque, la Finlande, la Slovénie et la Slovaquie sont les quatre pays où le ratio est le plus faible. À l'inverse, la Bulgarie, la Roumanie et la Lituanie se distinguent par un niveau d'inégalités très fort, avec un ratio supérieur à 7.

13 - Voir Insee focus N°127 du 9 octobre 2018 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3623841>

14 - L'année retenue n'est pas celle de l'enquête SILC (2016) des publications d'Eurostat mais celle de perception du revenu (2015).

La comparaison européenne sur un indicateur plus complet des disparités de revenus, le coefficient de Gini, confirme la forte redistributivité du système socio-fiscal français. Avant redistribution, les inégalités sont relativement élevées ; après redistribution, elles sont dans la moyenne de l'OCDE (cf. graphiques 2 à 4).

5 Ambitions

La stratégie économique du Gouvernement vise à soutenir le niveau de vie de tous les ménages français, en faisant renouer le pays avec la prospérité et l'emploi. Elle vise dans le même temps à lutter contre les inégalités en traitant les origines de ces inégalités et non seulement les symptômes. En effet, une action en profondeur, à la racine des inégalités, est absolument nécessaire pour bâtir en France une société plus juste, plus équitable, où chacun dispose des mêmes chances pour réussir et où personne n'est laissé sur le bord de la route.

Pour y parvenir, le Gouvernement a tout d'abord déployé des mesures fiscales et sociales qui bénéficient prioritairement à des publics qui étaient jusque-là pénalisés, en particulier les actifs aux revenus dans le milieu de la distribution. Ainsi, **la revalorisation de plus de 50% du montant de la prime d'activité et son élargissement à 1,2 millions de ménages supplémentaires** bénéficie directement à tous les actifs dont les revenus du ménage sont modestes. La suppression de la taxe d'habitation élimine un des impôts les plus injuste, en particulier parce qu'il varie fortement selon la localisation sur le territoire, sans lien avec les capacités contributives.

En outre, les prestations sur les populations les plus fragiles ont été fortement revalorisées : en particulier, **le minimum vieillesse est revalorisé de 100€** en 3 ans ; **l'allocation adulte handicapé est revalorisée de 90€** en 2 ans. Concernant les familles, en plus des revalorisations exceptionnelles du complément familial et de l'allocation de soutien familial qui ont eu lieu en avril 2018, le complément de mode de garde a été revalorisé de 30 % pour les parents isolés en octobre 2018. Pour lutter contre la pauvreté, le Gouvernement complète l'instrument du RSA, qui a fait l'objet d'une revalorisation exceptionnelle en septembre 2017 et qui continuera à être revalorisé selon l'inflation, par une **stratégie globale d'investissement social**. La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté (cf. fiche n°7), présentée par le Président de la République le 13 septembre 2018, a pour objectif : i) de garantir des droits fondamentaux des enfants ; ii) de garantir un parcours de formation à tous les jeunes ; iii) rendre les droits sociaux plus accessibles ; iv) favoriser le retour à l'emploi par un meilleur accompagnement.

Au-delà des mesures monétaires et de la lutte contre la pauvreté, **de nombreuses transformations engagées par le Gouvernement traitent les inégalités à la racine**. L'objectif prioritaire est en effet de garantir à tous les citoyens une égalité des chances, une égalité d'accès aux opportunités (dans l'emploi, l'éducation, la santé, le logement), alors qu'aujourd'hui la France se caractérise par une très forte inégalité de destin et une trop faible mobilité sociale.

Pour cela, le marché du travail a été profondément réformé depuis l'été 2017 (cf. fiche n°1). La faiblesse des revenus des citoyens les plus modestes provient en premier

lieu du chômage et de la faiblesse des heures travaillées. Des transformations profondes ont été mises en œuvre en faveur de l'emploi, notamment les réformes structurelles pour adapter le dialogue social à la réalité vécue dans les entreprises, la meilleure rémunération du travail par la prime d'activité et l'exonération de charges et d'impôt des heures supplémentaires. L'insertion par l'activité et l'emploi est la meilleure action contre la faiblesse des revenus des citoyens les plus modestes.

En parallèle, un effort massif **d'investissement dans les compétences** est engagé, en consacrant 15 Md€ à la formation des citoyens les plus éloignés de l'emploi (les jeunes et les chômeurs de longue durée). Ces formations bénéficieront directement aux citoyens dont les revenus sont les plus modestes. Par ailleurs, l'éducation initiale est un déterminant majeur des parcours de vie. La France est un des pays où les performances scolaires sont les plus corrélées avec les caractéristiques socio-professionnelles des parents ; cette inégalité est une des causes premières au manque de mobilité sociale en France. Les transformations engagées par le Gouvernement dans **l'éducation nationale**, comme le dédoublement des classes de CP, sont des leviers majeurs pour réduire les inégalités de destin et revitaliser ainsi la mobilité sociale.

La transformation de la protection sociale est engagée, afin de refonder un État-Providence adapté aux défis du XXI^e siècle. Ainsi, la couverture par **l'assurance-chômage** a été élargie aux travailleurs indépendants et aux démissionnaires, pour mieux protéger les travailleurs et inciter à la mobilité. De manière analogue, une transformation profonde du système de santé est engagée, pour le rendre plus efficace, plus orienté vers le patient, et plus juste en luttant contre les inégalités d'accès et les déserts médicaux (cf. fiche n°4). Le système de retraites sera lui aussi profondément réformé, afin de converger vers un système plus juste, où chaque euro cotisé ouvre le même droit pour tous.

La stratégie de réforme vise également à lutter contre les inégalités territoriales. Le Plan **France Très Haut Débit** vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022 (cf. fiche n°2). Le projet de **loi d'orientation des mobilités** a pour objectif de doter chaque territoire de solutions de mobilité adaptées à leurs besoins, notamment en couvrant l'ensemble du territoire avec des autorités organisatrices de la mobilité. En parallèle, **un plan de désenclavement** est également lancé, avec un effort financier significatif sur la mise à niveau du réseau routier national pour relier tous les territoires. Enfin, **le logement et l'urbanisme** est un autre déterminant important des inégalités entre les citoyens. Pour permettre à chacun de pouvoir se loger facilement et à un prix abordable, différentes actions ont été engagées. La loi logement « ELAN » vise à libérer la construction en levant les verrous et à faciliter l'accès au logement pour les plus fragiles, en favorisant la mixité sociale, la mobilité professionnelle et en luttant contre l'habitat indigne. Une réforme en profondeur du logement social est menée en parallèle pour rendre le secteur encore plus efficace pour conduire sa mission d'intérêt général de logement des ménages modestes. Enfin, pour l'urbanisme, les ressources du programme national de renouvellement urbain (PNRU) a été porté de 5 à 10 Md€ sur les dix prochaines années, par la mobilisation de contributions supplémentaires de l'État (1 Md€), d'Action Logement (2 Md€) et des bailleurs sociaux (2 Md€).

INÉGALITÉS DE REVENUS

TABLEAU 1 : RAPPORT INTERQUINTILE DES MASSES DE NIVEAU DE VIE (100-S80)/S20
SUR DIFFÉRENTES POPULATIONS

Année	Ensemble	Sexe		Âge		
		Femmes	Hommes	- de 18 ans	18-64 ans	65 ans ou +
2002	4,1	4,1	4,0	3,8	4,1	3,8
2003	4,0	4,1	4,0	3,9	4,2	3,7
2004	4,0	4,1	4,0	3,8	4,1	3,8
2005	4,2	4,2	4,2	4,1	4,3	3,9
2006	4,3	4,3	4,3	4,1	4,3	4,2
2007	4,2	4,3	4,2	4,0	4,3	4,0
2008	4,3	4,3	4,3	4,1	4,3	4,0
2009	4,3	4,3	4,3	4,2	4,4	4,0
2010 ⁽¹⁾	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,1
2010	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,3
2011	4,6	4,6	4,6	4,5	4,7	4,2
2012	4,6	4,6	4,5	4,4	4,7	4,1
2012 ⁽²⁾	4,6	4,6	4,5	4,4	4,7	4,0
2013	4,3	4,3	4,3	4,2	4,4	4,0
2014	4,3	4,4	4,3	4,1	4,5	3,8
2015	4,4	4,4	4,3	4,1	4,5	3,8
2016	4,3	4,2	4,3	4,1	4,5	3,7
2017(e)	4,3					

(1) À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

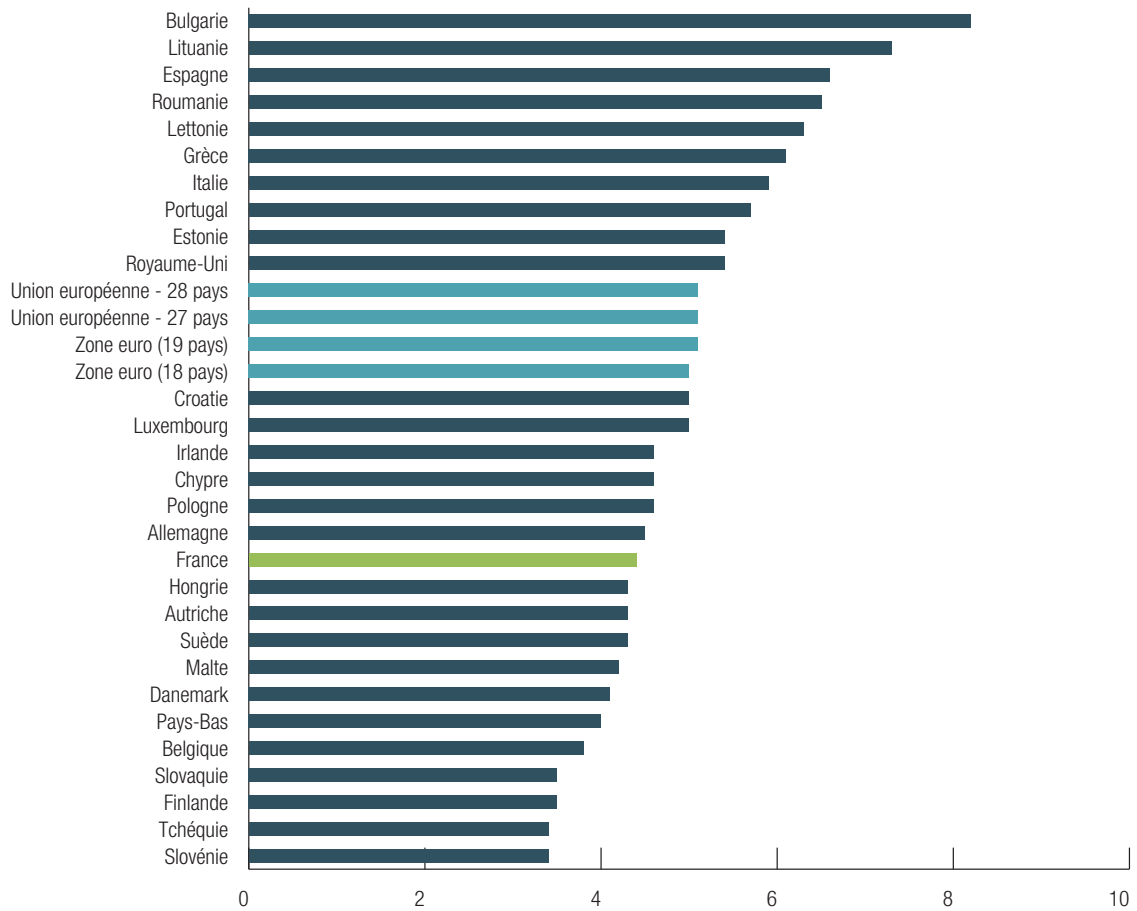
(2) L'enquête a été renouvelée en 2012. D'une part, l'impôt déduit du revenu d'une année donnée est désormais l'impôt payé durant cette même année. Il peut donc être dû au titre des revenus de l'année précédente. Auparavant, c'était l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé trois enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'ERFS. Enfin, à partir de 2012, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2014-2015.

Champ : France métropolitaine, individus appartenant à un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 2002 à 2004, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2016.

INÉGALITÉS DE REVENUS

GRAPHIQUE 1 : **RAPPORT INTER-QUINTILE DES MASSES DE NIVEAU DE VIE (100-S80)/S20 EN 2017**



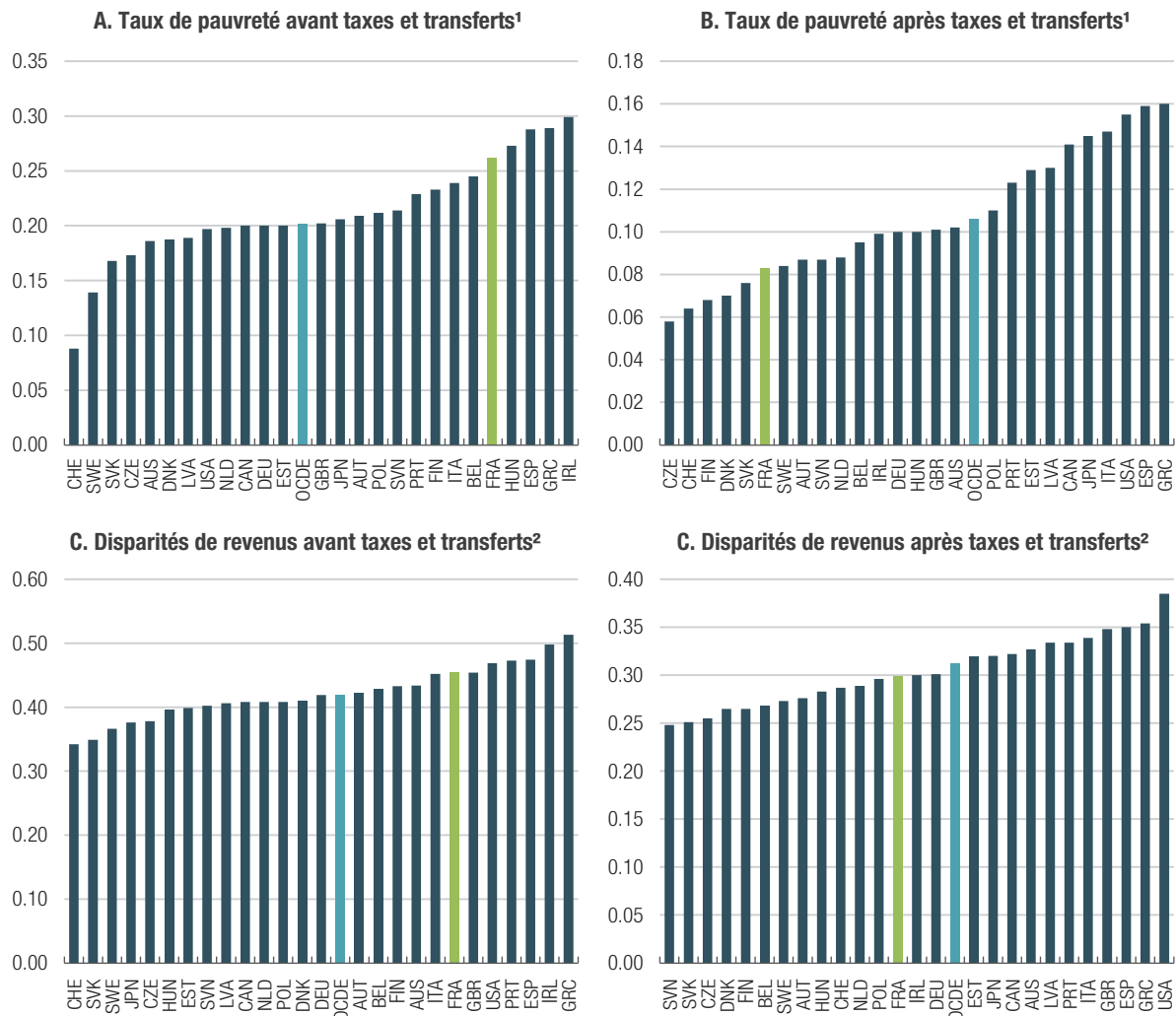
Source : Eurostat

<https://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&plugin=1&language=fr&pcode=tessi180>

INÉGALITÉS DE REVENUS

GRAPHIQUES 2 : INÉGALITÉS DE REVENUS, AVANT ET APRÈS REDISTRIBUTION

POPULATION DE 18 À 65 ANS, 2016 OU DERNIÈRE ANNÉE DISPONIBLE



Note : 1. Taux de pauvreté au seuil de 50% du revenu médian équivalisé. 2. Coefficient de Gini.

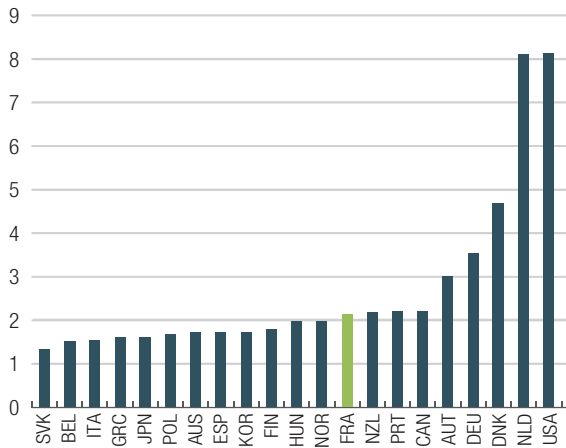
Source : OCDE (2018), Statistiques de l'OCDE sur la distribution des revenus et la pauvreté (base de données).

INÉGALITÉS DE REVENUS

GRAPHIQUES 3 : INÉGALITÉS DE PATRIMOINE ET MOBILITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

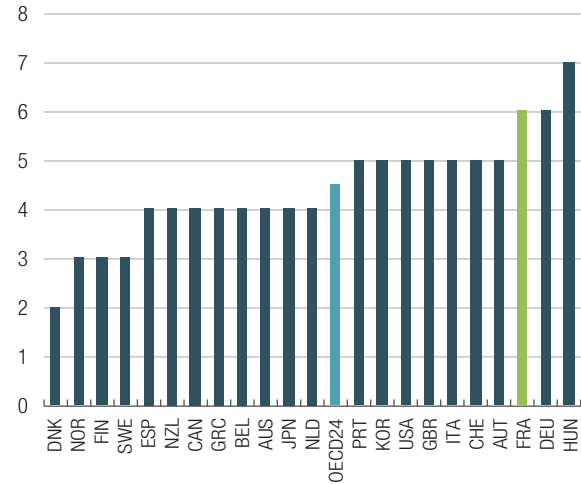
A. Distribution des richesses

Moyenne de la richesse nette sur la médiane de la richesse nette, population totale, 2016⁽¹⁾



B. Mobilité intergénérationnelle

Nombre de générations pour atteindre le revenu moyen⁽²⁾



(1) ou dernière année disponible ; 2014 pour la France

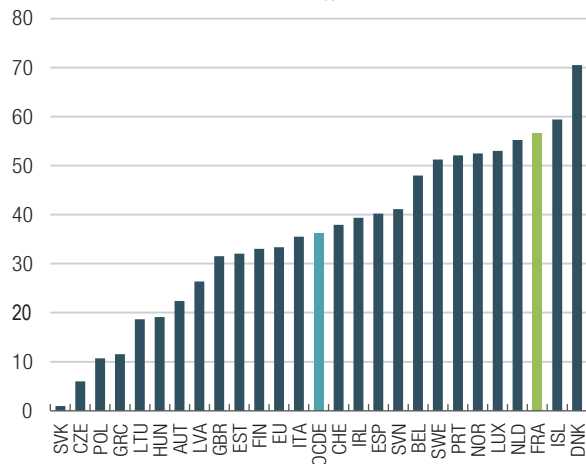
(2) Nombre de générations pour que les descendants de familles modestes (1^{er} décile) atteignent le revenu moyen de la société

Source : OCDE (2018), Base de données sur les richesses ; OCDE (2018) « L'ascenseur social en panne ? - comment promouvoir la mobilité sociale »

PARTICIPATION DES ENFANTS DE 0-2 ANS AUX MODES D'ACCUEIL FORMELS, 2016

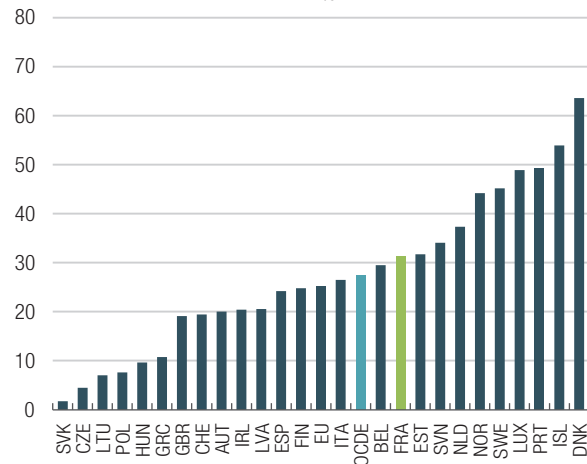
A. Ensemble

En %



B. 1^{er} tercile de revenus parentaux

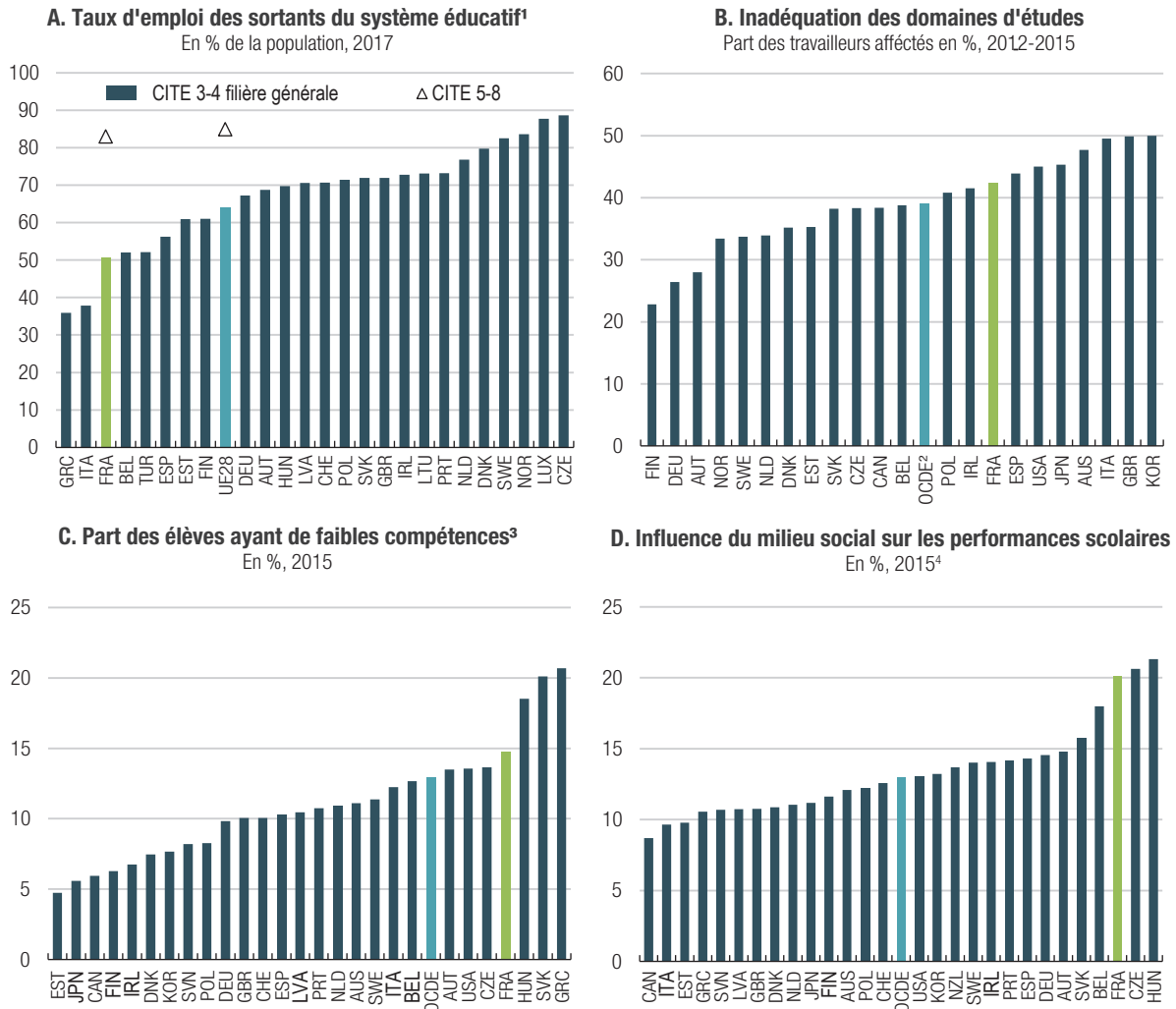
En %



Note : Fréquentation des services de garde et d'éducation préscolaire.

Source : OCDE (2018), Base de données sur la famille.

GRAPHIQUES 4 : INÉGALITÉS DANS LE SYSTÈME SCOLAIRE



Notes : 1. Taux d'emploi des personnes âgées de 20 à 34 ans ayant achevé leurs études avec un diplôme de niveau moyen (niveaux de 3 à 4 de la CITE, filière générale) ou de niveau élevé (niveaux de 5 à 8 de la CITE) avant l'enquête, et qui ne le sont pas actuellement inscrits dans toute autre éducation ou formation formelle ou non formelle, hors du groupe d'âge. 2. Moyenne simple sur les 22 pays pour lesquels les données sont disponibles. 3. Pourcentage des élèves ayant de faibles résultats dans les trois domaines de PISA (sciences, lecture et mathématiques). 4. Variation des performances des élèves en mathématiques expliquée par le contexte socio-économique, mesurée à l'aide de l'indice PISA de statut économique, social et culturel.
Source : Eurostat (2018), « Statut au regard de l'emploi des jeunes par années depuis l'achèvement du plus haut niveau d'éducation », base de données Eurostat ; OCDE (2013), Base de données des Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2013 ; OCDE (2016), Résultats du PISA 2015 (Volume I), L'excellence et l'équité dans l'éducation, Éditions OCDE, Paris.

6 Annexe

Source

Deux sources différentes sont utilisées pour les résultats présentés ici : ERFS, qui est la source de référence pour les données françaises, et SRCV-SILC, qui est la source de référence pour les comparaisons européennes.

Les statistiques présentées pour la France ici sont tirées des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 et des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2016. En 2016, l'enquête s'appuie sur un échantillon représentatif de plus de 51 600 ménages de France métropolitaine, issu de l'enquête Emploi de l'Insee, sur leurs déclarations fiscales, ainsi que sur les prestations sociales qu'ils ont perçues. Le champ retenu est celui des personnes vivant en France métropolitaine et appartenant à des ménages ordinaires dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul. Il exclut donc, notamment, les personnes vivant en institution ainsi que les personnes sans domicile.

L'enquête statistique sur les ressources et conditions de vie (Dispositif SRCV) est la partie française du système communautaire EU-SILC (European union - Statistics on income and living conditions).

Ce dispositif est une enquête en face-à-face portant sur les revenus (de l'année civile précédant la collecte), la situation financière et les conditions de vie des ménages. Depuis la collecte de 2008, les données de revenu sont récupérées par appariement avec les fichiers administratifs et sociaux (DGFIP, CNAF, CCMSA et CNAV). Elle sert de référence pour les comparaisons de taux de pauvreté et de distributions des revenus entre États membres de l'Union Européenne et pour les actions communautaires de lutte contre l'exclusion. Les données sont collectées annuellement au moyen d'une enquête en panel. En 2016 un peu plus de 11 000 ménages ont répondu.

L'ERFS est privilégiée pour les analyses nationales en raison de la plus grande taille de son échantillon. De légères différences conceptuelles et l'effet de sondage expliquent les écarts entre les deux sources.

Pour en savoir plus

Les niveaux de vie en 2016 – Insee première N°1710

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3610277>

Estimation avancée du taux de pauvreté et des inégalités de revenu Insee foccus N°127

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3623841>

Inégalité de niveaux de vie et patrimoine en 2015 et sur longue période - Insee référence « les Revenus et le Patrimoine » Édition 2018

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3549502>

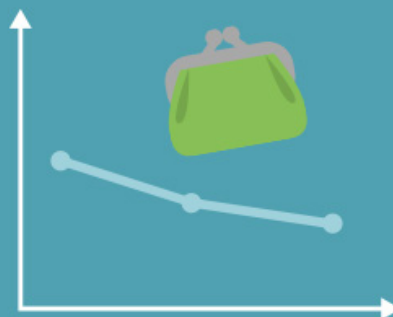
PAUVRETÉ EN CONDITION DE VIE

LES NOUVEAUX INDICATEURS

PAUVRETÉ

TAUX DE PAUVRETÉ
EN CONDITIONS DE VIE

-1,5 point
DEPUIS 2010



1 Définitions

La **pauvreté en conditions de vie**, ou **privation matérielle** désigne, au sens d'Eurostat, une situation de difficulté économique durable définie comme l'incapacité à couvrir (plutôt que le choix de ne pas couvrir) les dépenses dans la liste suivante :

1. Avoir eu des arriérés de paiement du loyer, d'un emprunt hypothécaire ou des factures d'eau/gaz/électricité dans les 12 derniers mois ;
2. Pouvoir chauffer son logement ;
3. Faire face à des dépenses imprévues ;
4. Pouvoir consommer de la viande ou une autre source de protéines au moins tous les 2 jours ;
5. Pouvoir s'offrir une semaine de vacances hors du logement ;

PAUVRETÉ EN CONDITION DE VIE

6. Posséder un téléviseur couleur ;
7. Posséder un lave-linge ;
8. Posséder une voiture personnelle ;
9. Posséder un téléphone.

Conventionnellement, une personne est dite pauvre en conditions de vie lorsqu'elle cumule **au moins 3 privations ou difficultés matérielles parmi les 9** de la liste.



Cet indicateur s'inscrit dans la cible 1.2 de l'ODD 1 qui vise, « d'ici à 2030, à réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays ».

2 Enjeux

Définir un indicateur de pauvreté opérationnel est une condition essentielle pour cibler et réduire le phénomène. Or, le taux de pauvreté monétaire, qui mesure la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté, défini conventionnellement à 60 % du niveau de vie médian, est une mesure relative : elle compare les revenus au sein de la population et ne rend pas compte des conditions de vie des ménages modestes. À l'inverse, le taux de pauvreté en condition de vie mesure une pauvreté « absolue ». Elle correspond à l'image de la pauvreté communément admise, à savoir l'exclusion de pratiques et de consommations de base.

3 Principaux résultats

En 2017, la privation matérielle concerne 11,1 % des individus vivant en ménages ordinaires en France métropolitaine (cf. graphique 1). En 2004, celle-ci concernait 14,2 % des individus. Le taux de privation matérielle baisse de 2004 à 2007, passant de 13,7 % à 11,6 %. Il augmente ensuite de 2007 à 2009 (12,8 %). Puis, il baisse continûment, en dehors de 2012, et jusqu'en 2015. Depuis 2015, le taux de privation matérielle est stable. Les évolutions temporelles de l'indicateur de pauvreté en conditions de vie ne sont pas toujours aisées à interpréter (cf. annexe). Malgré les apparences, cet indicateur est davantage subjectif que lié à la pauvreté monétaire et réagit comme tel. De surcroît, l'année 2008 a coïncidé avec une nouvelle formulation de 3 questions de privation influant probablement sur les résultats (cf. annexe).

La pauvreté en conditions de vie affecte davantage les jeunes âgés de 15 à 24 ans (cf. tableau 1). Le niveau des déprivés baisse progressivement en avançant en âge suggérant un effet d'accumulation des biens et d'amélioration des revenus au cours du cycle de vie.

4 Comparaisons internationales

En 2016, le niveau de privation de la France est inférieur à la moyenne européenne (cf. graphique 2 et tableau 2). Celle-ci est tirée vers le haut par les forts taux de privation matérielle enregistrés dans les pays de l'Est. En restreignant la comparaison aux pays européens économiquement les plus avancés, seuls l'Italie (20,6 %), le Royaume-Uni (12,5 %), l'Espagne (15,2 %) et la Belgique (12,3 %) affichent des taux de privation supérieurs à celui de la France (11 % sur le champ retenu par Eurostat).

5 Ambitions

Le plan prévention et de lutte contre la pauvreté, présenté le 13 septembre 2018 par le Président de la République, vise traiter les causes de la pauvreté à la racine et à créer une nouvelle dynamique d'égalité des chances pour rompre avec le déterminisme social

Ce plan est mis en œuvre dès 2019, en priorisant l'investissement social et l'insertion par l'activité. Ce plan permettra, non seulement de financer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, mais aussi de s'attaquer à la pauvreté des enfants, de la naissance à leur majorité. La logique de cette nouvelle stratégie est fondée sur la promotion de l'investissement social, afin d'intervenir en amont des difficultés conduisant à la pauvreté davantage qu'en traitant des symptômes.

L'accent est notamment mis sur la réforme en profondeur des modes de garde, notamment dans les territoires fragiles avec par exemple la création d'un « *bonus territoires* » permettant de diminuer à moins de 10 % le reste à charge des communes pour le développement des modes d'accueil de la petite enfance. Un bonus mixité sera également créé pour encourager la mixité sociale dans les crèches et le tiers payant sera instauré pour le complément mode de garde pour l'accueil individuel. Un plan de formation et un nouveau référentiel pour 600 000 professionnels de la petite enfance viendront favoriser le développement de l'enfant et l'apprentissage du langage avant l'entrée à l'école maternelle. 300 crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)¹⁵ seront créées d'ici 2020.

- Ce plan veillera également à ce que soient garantis les droits et les besoins fondamentaux de chacun. L'accès à une alimentation équilibrée sera assuré par la distribution de petits déjeuners dans les écoles des territoires fragiles, des tarifs de cantines plus accessibles ainsi que des programmes d'accès à l'alimentation infantile. 125 M€ seront consacrés au développement et à l'adaptation de l'offre d'hébergement et de logement afin d'adapter l'offre aux besoins des familles avec enfants.
- Outre l'investissement massif prévu dans le cadre du PIC, un effort important sera réalisé en matière de formation de la jeunesse dans le cadre du plan pauvreté. Une obligation de formation jusqu'à 18 ans sera instaurée à l'intention des jeunes ni en emploi, ni en études ni en formation afin qu'ils puissent être systématiquement accompagnés

15 - Les AVIP ont pour mission de favoriser l'accès à l'emploi des parents ayant des enfants de moins de 3 ans en leur permettant d'obtenir un accueil en crèche pour leur enfant et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé à la recherche d'emploi par les services de Pôle emploi.

PAUVRETÉ EN CONDITION DE VIE

par une mission locale et orientés vers une formation, un emploi ou un service civique (cf. fiche n°1). Pour ce faire, des places seront créées dans les écoles de la deuxième chance, les micro-lycées ou les chantiers d'insertion.

- Le système des *minima* sociaux sera rendu plus simple et plus accessible afin de lutter contre le non-recours. Le chantier de refonte des minima sociaux sera lancé dans la perspective de la mise en place d'un revenu universel d'activité. Le nouveau système permettra de lutter contre le non-recours pour que chacun accède à ses droits, de supprimer la concurrence entre différentes prestations qui relèvent de règles différentes, et d'inciter à l'activité. Pour garantir à chacun l'accès à une complémentaire santé, l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) sera intégrée à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU c) avec une participation financière inférieure à 1 euro par jour.

La politique de lutte contre la pauvreté ne se résume pas au plan de lutte et de prévention de la pauvreté : elle infuse dans toutes les dimensions des politiques publiques mises en œuvre depuis 2017. En 2019, le chèque énergie passera de 150 € à 200 € en moyenne pour les 3,6 millions de ménages qui en bénéficient aujourd'hui et sera étendu à 2,2 millions de ménages supplémentaires pour atténuer l'impact de la fiscalité écologique croissante sur le budget des ménages modestes. De la même manière, la prime à la conversion, qui a été élargie en 2018 et qui s'est avérée particulièrement efficace, sera doublée en 2019 pour les ménages modestes, qui pourront obtenir une aide allant jusqu'à 4 000 € pour l'achat d'un nouveau véhicule. Ces mesures en faveur des ménages les plus modestes s'ajoutent à celles prises dans les domaines de l'éducation avec le dédoublement des classes de CP et CE1 en zones prioritaires REP/REP+ (cf. fiche n°1), de la santé avec la garantie d'un accès sans reste à charge à l'optique, aux prothèses dentaires et aux audioprothèses (cf. fiche n°4) et, de façon plus générale, aux revalorisations exceptionnelles de prestations ciblées au bénéfice des publics les plus vulnérables (cf. fiche n°6).

Le système fiscal-social est rendu plus cohérent avec la situation effective de nos concitoyens avec la mise en œuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Cette réforme rendra l'impôt sur le revenu contemporain à l'année des revenus. Cette réforme bénéficiera en premier lieu aux Français dont les revenus sont instables, et à ceux qui subissent des aléas. Il profite aux sept millions de Français imposables dont les revenus baissent d'une année sur l'autre : les personnes tombées au chômage, les travailleurs à temps partiel dont le temps de travail a baissé, les divorcés, les veufs, les malades en arrêt longue durée, etc. Ce sont les personnes qui, alors qu'elles ont subi un événement conduisant à une baisse de leurs revenus, continuent parfois dix-huit mois, de payer des impôts disproportionnés par rapport à leurs revenus courants.

PAUVRETÉ EN CONDITION DE VIE

GRAPHIQUE 1 : PAUVRETÉ EN CONDITIONS DE VIE EN FRANCE, DÉFINITION EUROSTAT



Champ : sans limitation d'âge, France métropolitaine.

Source : SRCV 2004-2017.

Privation matérielle : privé d'au moins 3 items sur 9 possibles (voir liste des items en annexe).

* À partir de 2008, modification de la formulation des items « Faire face à des dépenses inattendues », « Une semaine annuelle de vacances hors de la maison », « Arriérés de paiements : hypothèque ou loyer, factures d'électricité ou traites » (Voir annexe méthodologique).

(p) : Chiffre provisoire.

PAUVRETÉ EN CONDITION DE VIE

TABLEAU 1 : PRIVATION MATÉRIELLE EN FRANCE, PAR CLASSE D'ÂGE, DÉFINITION EUROSTAT (9 ITEMS)

	- 16 ans ¹	16-24	25-54	55-64	65 et +	Ensemble 16 ans ou +	Population totale ¹
2004	16,2	19,7	14,4	10,6	9,5	13,7	14,2
2005	15,9	18,2	13,1	10,0	9,2	12,6	13,2
2006	14,9	17,0	12,7	10,0	9,1	12,2	12,7
2007	14,8	17,5	12,4	7,6	8,1	11,6	12,2
2008	16,3	18,5	13,1	9,3	9,2	12,4	13,1
2009	16,9	18,6	13,6	10,5	9,0	12,8	13,6
2010	15,9	16,2	13,3	9,1	8,2	11,9	12,6
2011	15,8	16,1	12,7	9,7	8,1	11,6	12,4
2012	16,5	17,4	13,2	9,7	7,4	11,9	12,8
2013	14,1	16,2	12,7	10,3	7,1	11,5	12,0
2014	14,1	16,3	12,6	10,2	7,1	11,4	11,9
2015	13,3	15,1	11,4	10,1	6,7	10,5	11,1
2016	13,9	14,0	11,3	9,3	7,3	10,3	11,0
2017 (p)	14,2	14,1	11,5	9,4	7,0	10,4	11,1

Champ : Ensemble des individus vivant dans des ménages ordinaires, France métropolitaine.

Source : SRCV 2004-2017.

Privation matérielle : privé d'au-moins 3 items sur 9 (voir liste des items).

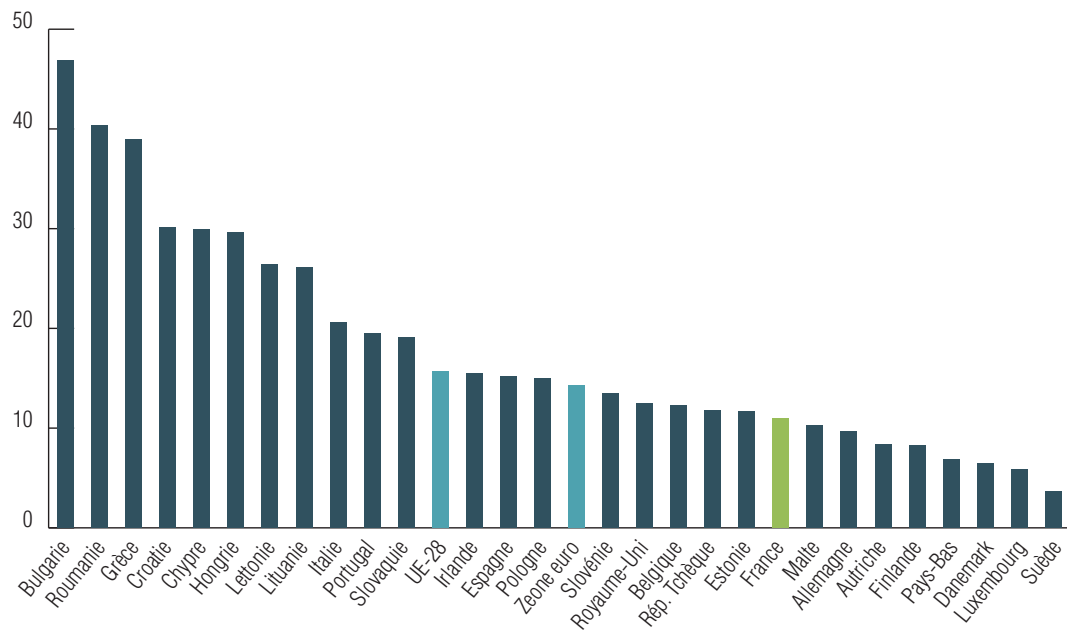
1 - L'indicateur calculé par Eurostat porte sur la population totale. Les deux colonnes grises permettent une comparaison harmonisée avec les résultats européens.

2 - À partir de 2008, modification de la formulation des items « Faire face à des dépenses inattendues », « Une semaine annuelle de vacances hors de la maison », « Arriérés de paiements : hypothèque ou loyer, factures d'électricité ou traites », (Voir annexe méthodologique).

p : Résultats provisoires.

PAUVRETÉ EN CONDITION DE VIE

GRAPHIQUE 2 : PRIVATION MATÉRIELLE EN EUROPE EN 2016, DÉFINITION EUROSTAT (9 ITEMS) EN %



Champ : Ensemble des individus vivant dans des ménages ordinaires.
Source : EU-SILC 2016.

PAUVRETÉ EN CONDITION DE VIE

TABEAU 2 : PRIVATION MATÉRIELLE EN EUROPE 2004-2016, DÉFINITION EUROSTAT (9 ITEMS)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Allemagne		11,0	13,5	12,1	13,0	12,5	11,1	12,4	11,3	11,6	11,3	10,7	9,7	9,1
Autriche	9,0	9,2	10,0	10,1	13,0	10,6	10,6	9,8	9,8	9,9	9,4	8,2	8,4	7,4
Belgique	11,8	13,3	12,9	12,0	11,6	11,4	12,3	12,9	12,5	11,7	11,8	11,6	12,3	11,3
Bulgarie		nd	71,4	72,4	55,0	55,5	59,4	60,1	61,6	58,0	46,8	49,1	46,9	43,8
Chypre		31,2	30,7	30,8	24,9	24,1	28,4	29,8	31,5	36,0	36,5	34,7	29,9	28,6
Croatie		nd	nd	nd	nd	nd	32,2	34,7	35,6	34,6	33,8	32,8	30,1	nd
Danemark	6,5	7,6	7,8	7,0	5,4	6,0	6,0	6,2	6,9	8,8	7,7	8,0	6,5	6,8
Espagne	14,4	11,9	13,0	11,1	10,8	13,7	15,1	13,2	16,3	16,9	17,8	16,5	15,2	12,8
Estonie	21,3	26,6	17,7	15,4	12,4	17,1	22,3	21,5	21,3	19,4	15,7	12,8	11,7	11,6
Finlande	10,6	10,8	9,9	9,4	9,1	8,2	8,4	8,4	8,9	8,5	7,9	7,7	8,3	8,2
France	14,1	13,2	12,7	12,2	13,1	13,5	12,6	12,4	12,8	12,0	11,9	11,1	11	11,1
Grèce	25,1	26,3	23,5	22,0	21,8	23,0	24,1	28,4	33,7	37,3	39,5	40,7	39	36
Hongrie		39,7	37,4	38,6	37,1	40,3	39,9	42,7	44,8	45,4	40,0	34,8	29,6	28,9
Irlande	10,4	11,2	11,4	10,3	13,6	17,1	16,1	22,7	25,0	24,4	22,6	19,4	15,5	nd
Italie	14,4	14,6	13,9	15,1	16,3	16,0	16,8	22,2	25,2	23,8	23,0	22,6	20,6	17,9
Lettonie		56,8	50,8	42,9	35,7	40,2	46,6	49,0	44,6	40,4	34,6	29,7	26,4	23
Lituanie		51,7	41,4	29,6	23,0	27,4	36,3	35,1	34,4	31,7	28,3	27,3	26,1	24,4
Luxembourg	2,7	3,9	2,7	3,0	3,5	4,0	4,1	4,7	4,5	5,6	5,0	4,8	5,9	nd
Malte		15,2	13,0	13,5	13,7	15,5	15,6	17,1	19,8	19,4	20,2	15,2	10,3	8
Pays-Bas		7,5	6,5	5,6	5,2	5,2	7,2	6,6	6,5	8,1	9,0	8,1	6,9	6,9
Pologne		50,8	44,0	38,2	32,3	29,5	28,4	26,4	27,8	25,5	22,2	16,8	15	13,2
Portugal	21,7	21,2	19,9	22,4	23,0	21,5	22,5	20,9	21,8	25,5	25,7	21,6	19,5	18
République tchèque		22,7	19,7	16,4	16,2	15,6	15,1	16,1	16,8	15,9	16,5	13,4	11,8	9,8
Roumanie				54,5	50,0	49,2	48,7	47,9	49,1	46,9	43,8	39,5	40,4	37,2
Royaume-Uni		12,5	11,0	10,4	11,3	10,3	13,4	13,3	16,6	17,4	15,6	14,1	12,5	nd
Slovaquie		42,6	35,7	30,2	27,8	24,5	24,9	22,0	22,7	23,4	22,2	20,3	19,1	nd
Slovénie		14,7	14,4	14,3	16,9	16,2	15,8	17,2	16,9	17,0	17,2	14,7	13,5	12,1
Suède	6,9	5,7	6,2	5,8	4,6	4,8	3,9	4,2	4,4	4,3	3,2	4,0	3,7	4,2
Zone euro (19 pays)		14,3	14,3	13,5	14,0	14,3	14,4	15,5	16,5	16,5	16,4	15,5	14,3	13,1e
UE (27 pays)		20,0	19,2	18,1	17,4	17,3	17,7	18,3	19,6	19,4	18,4	16,9	15,6	14,7e
UE (28 pays)							17,8	18,5	19,7	19,5	18,5	17,0	15,7	14,7e

Champ : Ensemble des individus dans chaque pays.

Source : Eurostat, EU-SILC 2004-2016.

<http://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&plugin=1&pcode=tessi082&language=en>

Note : Les données 2017 pour les pays européens sont encore incomplètes.

6 Annexe

Source

L'indicateur est calculé à partir de l'enquête européenne «*European Union - Statistics on Income and Living Conditions*» (EU-SILC) dont la version française est l'enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV). Cette enquête vise en premier lieu à obtenir des indicateurs structurels pour le rapport de synthèse annuel de la Commission européenne dans les domaines de la répartition des revenus, de la pauvreté et de l'exclusion. Elle a également pour but de produire chaque année, pour chaque pays de l'Union européenne, une base de données individuelles sur les revenus et les conditions de vie qui sera mise à disposition des chercheurs à des fins d'études comparatives entre pays.

Les statistiques françaises sont collectées annuellement sous la forme d'une enquête en panel, depuis 2004. Chaque année, un échantillon d'environ 3 000 logements, répondants pour la 1^{ère} fois à l'enquête vient alimenter le panel ; un échantillon de ménages quitte alors le panel. Les ménages et individus sont interrogés 9 années au total (échantillon rotatif renouvelé par neuvième). Chaque année, environ 14 000 ménages sont interrogés.

En France, notamment, les questions sont posées au niveau du ménage et les réponses sont ensuite attribuées à chaque individu de celui-ci.

Le questionnaire de l'enquête fait la différence entre les individus qui sont incapables de se procurer un bien/service donné et ceux qui n'en éprouvent pas le besoin.

Le champ géographique est celui de la France métropolitaine. Il n'est pas possible à l'heure actuelle d'exploiter les données au niveau régional.

Points méthodologiques

► Modifications de l'indicateur survenues en 2008

Les modalités des variables suivantes ont été modifiées en 2008 :

1. Le ménage a-t-il eu des arriérés de remboursement hypothécaire ou de loyer à payer au cours des 12 derniers mois ?
2. Le ménage a-t-il eu des arriérés de factures courantes (gaz, électricité, eau) à payer au cours des 12 derniers mois ?
3. Le ménage a-t-il eu des arriérés d'achats à tempérament ou d'autres remboursements (non immobiliers) à payer au cours des 12 derniers mois ?

Avant 2008, les réponses possibles à ces questions étaient : 1- Oui, 2-Non. À partir de 2008, celles-ci deviennent : 1 - Oui, une fois, 2 - Oui, deux fois ou plus, 3 - Non, produisant un effet probable sur les niveaux des résultats. L'individu considéré non déprivé répond non aux questions de ces deux versions.

PAUVRETÉ EN CONDITION DE VIE

► Fragilité des évolutions temporelles

Un travail méthodologique a été effectué au sein de l'Insee afin de comprendre pourquoi l'indicateur de pauvreté en conditions de vie (version française plus riche) baissait au cours de la crise économique ouverte en 2008. Trois éléments sont ressortis. Malgré les apparences, cet indicateur est davantage subjectif que lié à la pauvreté monétaire et réagit comme tel. L'attrition sélective des enquêtes de panel conduit à ce qu'il y ait moins de personnes déprivées. Le dernier élément est un probable effet de la répétition des questions à la fois par les enquêteurs et les enquêtés.

Pour en savoir plus

- <http://www.insee.fr>, rubrique Thèmes > Conditions de vie
- Pourquoi l'indicateur de pauvreté en conditions de vie baisse...
www.insee.fr/fr/publications-et-services/docs_doc.../F1502.pdf

SORTIES PRÉCOCES DU SYSTÈME SCOLAIRE

LES NOUVEAUX INDICATEURS

SORTIES PRÉCOCES DU SYSTÈME SCOLAIRE

-2,4 points
DEPUIS 2010



1 Définitions

L'indicateur « sorties précoces » mesure **la proportion de jeunes de 18-24 ans qui n'étudient plus et n'ont pas terminé avec succès l'enseignement secondaire supérieur (postes 0 à 2 inclus de la Classification Internationale Type de l'Éducation) et qui n'ont pas suivi de formation (formelle ou non) au cours des quatre dernières semaines**. En France, il s'agit des jeunes de cette classe d'âge qui ne poursuivent plus ni études ni formation et n'ont ni CAP ni BEP ni diplôme plus élevé. Cet indicateur fait partie des indicateurs de Lisbonne sur la société de la connaissance ; il est associé à l'objectif de réduire l'échec scolaire.

SORTIES PRÉCOCES DU SYSTÈME SCOLAIRE



Cet indicateur s'inscrit dans la cible 4.4 de l'ODD 4 qui vise, « d'ici à 2030, à augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat ».

2 Enjeux

Un diplôme d'enseignement secondaire de second cycle est un bagage scolaire minimum pour une société de la connaissance, selon l'Union Européenne (UE). C'est pourquoi les pays de l'UE se sont fixés comme objectif, lors de la stratégie de Lisbonne, que les « sorties précoces » représentent moins de 10 % des jeunes de 18-24 ans à l'horizon 2020. La France a fixé la cible à 9,5 %.

3 Principaux résultats

En 2017, en France, 8,9 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans ont quitté leurs études initiales sans diplôme ou avec seulement le diplôme national du brevet et ne sont pas en situation de formation. Ce sont, selon la terminologie européenne, des sortants précoces. Ce taux est en baisse de 2,4 points depuis 2010. Les hommes sont plus nombreux à quitter les études initiales sans diplôme : en 2017, le taux de sortants précoces est de 10,5 % pour les jeunes hommes contre 7,2 % pour les jeunes femmes (cf. graphique 1).

4 Comparaisons internationales

Avertissement : cet indicateur est fragile ; sa comparabilité entre pays est limitée.

Pour l'ensemble de l'Union européenne (UE 28), le taux de sortants précoces est de 10,6 % en 2017 après 14,9 % en 2007 et 17,0 % en 2002. Comme en France, il est plus élevé pour les hommes (12,1 %) que pour les femmes (8,9 %). Depuis 2003, le taux de sortants précoces a beaucoup diminué dans les pays du Sud (au moins 9 points), où il reste cependant encore relativement élevé, avec 13 % au Portugal, 14 % en Italie et 18 % en Espagne (cf. graphique 2 et tableau 1).

5 Ambitions

Le Gouvernement a pour priorité de combattre les difficultés scolaires dès les premières années de l'école, en bâtissant une « école de la confiance et en permettant à chaque élève l'acquisition des savoirs fondamentaux. Pour atteindre cet objectif, plusieurs mesures ont été prises à tous les niveaux de notre système d'éducation. Ces mesures complètent le mécanisme de « Garantie jeunes » et le financement prévu par le « Plan d'Investissement Compétences (PIC) » d'actions de formation et d'accompagnement pour un million de jeunes peu ou pas qualifiés notamment (cf. fiche n°1).

SORTIES PRÉCOCES DU SYSTÈME SCOLAIRE

Un projet de loi pour une « école de la confiance » sera présenté au premier semestre 2019 en vue d'une application pour la rentrée 2019. Ce projet de loi visera à **abaisser l'âge de l'instruction obligatoire de 6 à 3 ans** pour faciliter la socialisation et l'éducation des enfants. Davantage de libertés seront accordées aux établissements scolaires en matière d'expérimentations sur l'organisation pédagogique. Enfin la formation du personnel enseignant sera réformée.

Pour le primaire, le dédoublement des classes de CP et de CE1 en zones d'éducation prioritaires REP/REP+ se poursuit (cf. fiche n°1). Sur l'année scolaire 2017-2018, 2 200 classes ont été dédoublées ; 3 200 classes supplémentaires sont concernées depuis la rentrée 2018.

Une évaluation des savoirs fondamentaux en français et en mathématiques a été menée en classes de CP, de CE1 et de 6^e à l'automne 2017. Les résultats ont été publiés en octobre 2018 et permettront de mieux connaître les besoins des élèves et de les accompagner au mieux dans leurs apprentissages.

Dans la plupart des collèges, est d'ores et déjà instauré un programme « Devoirs faits » pour proposer aux collégiens volontaires un soutien gratuit après la classe et ainsi surmonter les inégalités en offrant un cadre bienveillant aux élèves pour progresser. Ce programme sera renforcé au cours de l'année scolaire 2018/2019 pour faire en sorte qu'il soit proposé dans chaque collège et qu'un nombre croissant de collégiens soit incité à y recourir (20 % des collégiens y ont eu recours en 2017/2018).

Une stratégie de transformation des lycées professionnels qui vise à en renforcer l'attractivité et la lisibilité a été présentée en mai 2018 (cf. fiche n°1).

Dans le cadre de la réforme du baccalauréat présentée en février 2018, des tests de positionnement en français et en mathématiques ont été introduits pour l'année 2018/2019 en classe de seconde pour préparer l'accompagnement personnalisé des élèves en vue de leur orientation dans le supérieur.

Des mesures ciblées viennent également soutenir les familles et les jeunes défavorisés. Une augmentation de 25 % de l'ensemble des niveaux de bourse a eu lieu en septembre 2018 en faveur des familles des collégiens.

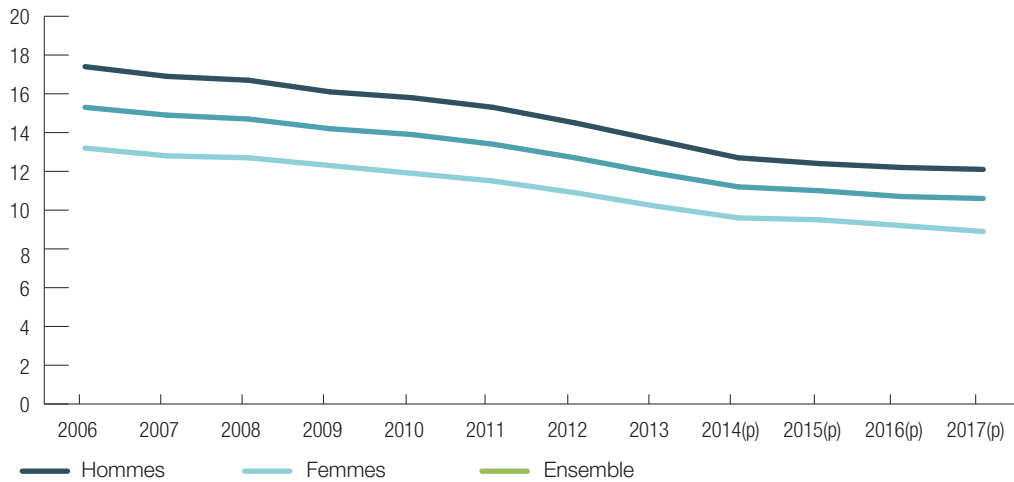
340 000 élèves handicapés ont fait leur rentrée en septembre 2018, soit 6% de plus qu'en 2017. Une concertation a été engagée à l'automne 2018 « pour une école vraiment inclusive », afin d'améliorer le parcours scolaire des élèves handicapés en école ordinaire. La « stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement », dont le déploiement débute en 2019, vise à ce que la totalité des enfants autistes d'une classe d'âge puisse être scolarisée d'ici la fin du quinquennat ; à la rentrée 2019, 30 classes UEMA (unités d'enseignement maternelle autisme) et 10 UEE (unités d'enseignement élémentaire) seront ouvertes et 50 ressources spécialisés sur l'autisme seront recrutés pour accompagner les enseignants en classe.

Par ailleurs, le service civique a mobilisé plus de 200 000 jeunes depuis sa création en 2010 (dont plus de 100 000) au cours de l'année 2017. Pour 2018, l'ambition est de permettre à 150 000 jeunes de s'engager dans une mission de service civique. À cet effet,

SORTIES PRÉCOCES DU SYSTÈME SCOLAIRE

des missions seront développées au sein de nombreux ministères. Le ministère en charge de l'enseignement supérieur encourage les établissements à recruter des volontaires du service civique pour assurer des missions ayant trait notamment à la culture, aux actions de solidarité, d'environnement, etc.

GRAPHIQUE 1 : SORTIES PRÉCOCES DU SYSTÈME SCOLAIRE EN FRANCE EN POURCENTAGE DES 18-24 ANS.



Champ : France métropolitaine et DOM (hors Mayotte).

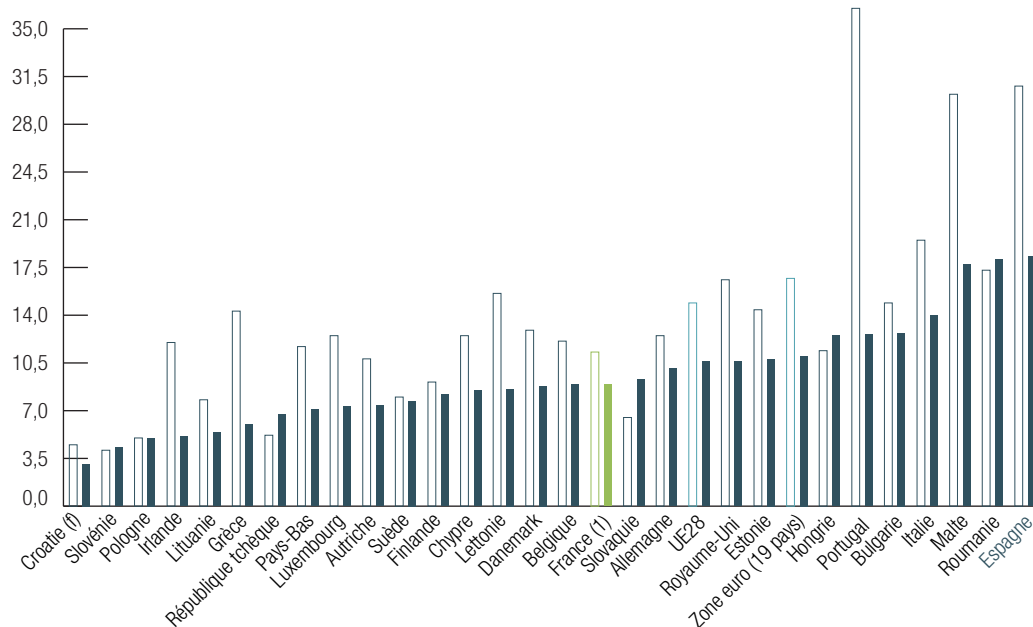
Source : Insee, enquêtes Emploi ; estimations et extrapolations MEN-MESRI-DEPP.

Note : Suite au changement de questionnaire de l'enquête Emploi en 2013, la part de sortants précoces est corrigée de cette rupture de série pour les années 2003 à 2013 (estimation Depp). Dans le même temps, les données sur le champ France métropolitaine (de 2003 à 2013) ont été extrapolées au champ France entière (hors Mayotte).

p : Les données 2014, 2015, 2016 et 2017 sont provisoires.

SORTIES PRÉCOCES DU SYSTÈME SCOLAIRE

GRAPHIQUE 2 : **SORTIES PRÉCOCES DANS LES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE EN 2007 ET 2017**
(PART DES 18-24 ANS NE SUIVANT NI ÉTUDES NI FORMATION ET SANS DIPLÔME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE SECOND CYCLE)



Les pays sont ordonnés en fonction de la valeur en 2017.
Pour l'ensemble des pays des ruptures sont intervenues entre ces deux dates.
(1) La valeur France en 2017 est corrigée de la rupture de série par MEN-MESRI-DEPP.
Source : Site Eurostat enquêtes Force de Travail, calculs Eurostat, téléchargé en octobre 2017.

TABEAU 1 : **SORTIES PRÉCOCES DU SYSTÈME SCOLAIRE EN % DES 18-24 ANS DANS L'UE-28, SELON LE SEXE**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Allemagne	12,1	13,0	12,5	11,1	12,4	11,3	11,6	11,3	10,7	9,7	9,1
Autriche	10,1	13,0	10,6	10,6	9,8	9,8	9,9	9,4	8,2	8,4	7,4
Belgique	12,0	11,6	11,4	12,3	12,9	12,5	11,7	11,8	11,6	12,3	11,3

s : rupture de série.
Source : Site Eurostat enquêtes Force de Travail, calculs Eurostat, téléchargé en octobre 2018.

6 Annexe

Source

L'indicateur est calculé par Eurostat à partir des variables européennes harmonisées de l'enquête Emploi (*Labor force survey*).

L'indicateur pour la France est calculé à partir des données de l'enquête Emploi de l'Insee, dont le questionnaire a été substantiellement remanié en 2013, notamment dans sa partie consacrée à l'éducation et à la formation. Tout d'abord, les questions posées sur le suivi de

SORTIES PRÉCOCES DU SYSTÈME SCOLAIRE

formations dites non formelles ont été étoffées, ce qui a conduit davantage de personnes à déclarer en suivre. Le nombre de jeunes de 18 à 24 ans en formation non formelle a donc augmenté et le nombre de sortants précoces a diminué. Par ailleurs, le niveau de diplôme des enquêtés est mieux recensé en raison, notamment, de questions plus précises. Certains jeunes qui auraient répondu ne pas être diplômés avec l'ancien questionnaire déclarent désormais leur niveau de diplôme, ce qui conduit également à diminuer le nombre de jeunes peu ou pas diplômés.

La nouvelle mesure de l'indicateur est en amélioration par rapport au passé. Afin de la rendre comparable à la nouvelle mesure du phénomène, la série du taux de sortants précoces a été réropolée par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du ministère de l'Éducation Nationale pour les années passées (2003 à 2013). Cette réropolation a également porté sur le champ géographique, prenant en compte le fait que depuis 2014, l'enquête Emploi de l'Insee a été étendue à quatre départements d'outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion.

L'intervalle de confiance de cet indicateur est de 1 point. Pour la France comme pour beaucoup d'autres pays européens, l'année 2003 correspond au passage à l'enquête emploi trimestrielle qui entraîne une rupture de série.

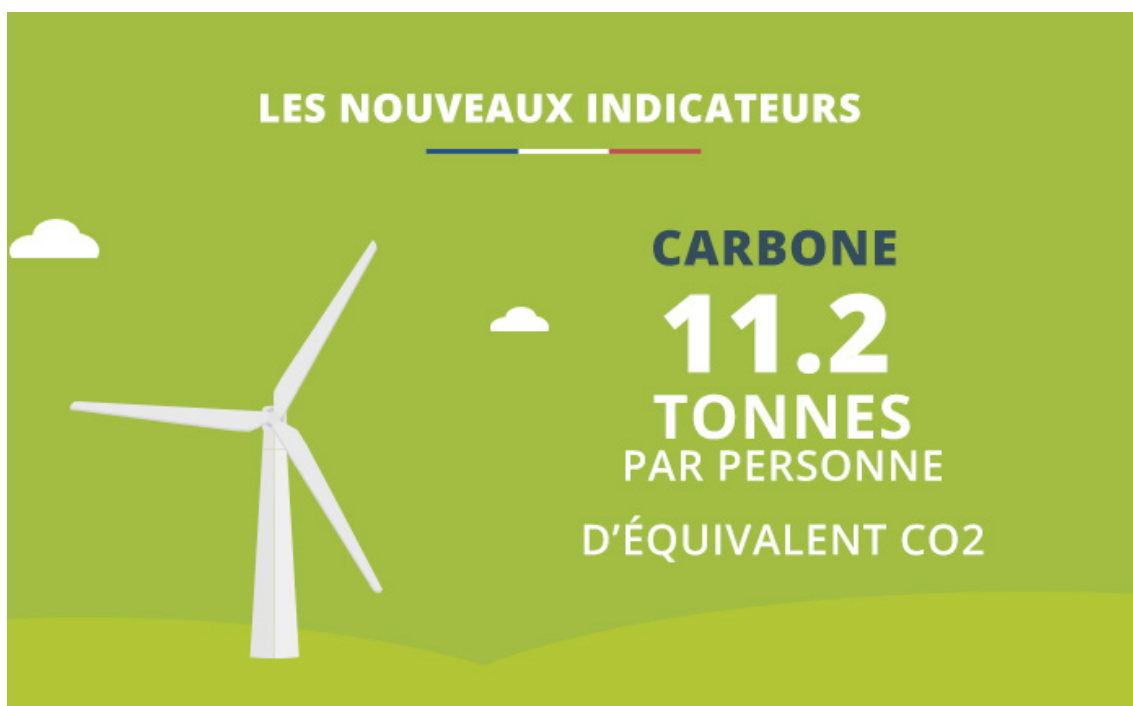
Champ géographique

Le champ géographique est celui de la France métropolitaine et des DOM (hors Mayotte). Entre 2003 et 2013, les données ont été extrapolées par la Depp. Il n'est en théorie pas possible d'exploiter les données au niveau régional.

Pour en savoir plus

- ▶ http://cache.media.education.gouv.fr/file/etat27-2017/41/4/DEPP-EE-2017-État-ecole-2017_844414.pdf
- ▶ <http://www.insee.fr/fr/themes> (enseignement-éducation)
- ▶ http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/41/3/depp_rers_2017_801413.pdf
- ▶ http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Early_leavers_from_education_and_training
- ▶ Les sortants précoces et les sortants sans diplôme : deux mesures des faibles niveaux d'études. Le Rhun B, Dubois M., Éducation & formations n°84, décembre 2013.
- ▶ http://cache.media.education.gouv.fr/file/revue_84/43/3/DEPP_EetF_2013_84_sortants_precoces_sortants_sans_diplome_deux_mesures_294433.pdf

EMPREINTE CARBONE



1 Définitions

Deux méthodes complémentaires permettent d'apprécier les pressions d'un pays sur le climat :

- **Les inventaires nationaux** calculent des quantités de gaz à effet de serre (GES) physiquement émises à l'intérieur du pays. Ces inventaires nationaux sont réalisés chaque année pour répondre aux obligations de la Convention Cadre des Nations unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).
- **L'empreinte carbone** est un calcul des quantités de GES induites par la demande finale intérieure du pays (consommation des ménages, administrations publiques, organismes à but non lucratifs, investissement), que ces biens ou services soient produits sur le territoire national ou importés. L'empreinte carbone est ainsi constituée :

- des émissions directes de GES des ménages (principalement liées à la combustion des carburants des véhicules particuliers et la combustion d'énergies fossiles pour le chauffage des logements) ;
- des émissions de GES issues de la production intérieure de biens et de services, hors exportations¹⁶ ;
- des émissions de GES associées aux biens et services importés, à la fois pour les consommations intermédiaires des entreprises et pour usage final.

En tenant compte du contenu en GES des importations, l'empreinte carbone permet d'apprécier les pressions globales sur le climat de la demande intérieure française quelle que soit l'origine géographique des produits consommés.

L'intérêt de l'empreinte carbone est d'examiner la contribution nationale au réchauffement climatique global et de la comparer aux données issues des inventaires. De surcroît, il est opportun d'analyser, sur de longues périodes les évolutions en niveau de l'empreinte par rapport aux inventaires et les variations de la composition de l'empreinte (part importée notamment).



Cet indicateur s'inscrit dans la cible 13.2 de l'ODD 13 qui vise à « incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales ».

2 Enjeux

En tenant compte du contenu en GES des importations, l'empreinte carbone permet d'apprécier les pressions globales sur le climat de la demande intérieure française quelle que soit l'origine géographique des produits consommés.

Dans une économie mondialisée, il est désormais nécessaire de tenir compte des émissions liées à l'ensemble des biens et des services consommés, y compris lorsque ces biens et services ont été produits à l'extérieur du territoire national. Élargir le suivi des émissions de GES au contenu carbone des échanges extérieurs est la seule manière d'apprécier l'impact global de la consommation d'un pays sur le climat.

Les ambitions de réduction des émissions de GES ne doivent pas se traduire par une délocalisation, à l'étranger, des sources d'émissions. L'empreinte carbone qui permet d'observer les émissions de GES associés aux importations est ainsi un des indicateurs retenus pour le suivi de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

¹⁶ - Les émissions du transport de marchandise, de l'administration et de la gestion des déchets sont prises en compte dans cet item et le suivant.

3 Principaux résultats

Les données résultent d'un calcul détaillé sur un périmètre complet pour les années 1995 à 2014 et d'estimations sur un périmètre partiel pour les années 2015 à 2017 (cf. annexe - méthodologie).

En 2017, le niveau de l'empreinte carbone atteint 749 millions de tonnes équivalent CO₂ (Mt CO₂e). L'empreinte carbone est constituée à 56 % par des émissions associées aux importations (cf. graphique 1). Les émissions associées aux importations proviennent des biens et services importés et destinés à la demande finale intérieure (168 Mt CO₂e) et des matières premières ou des produits semi-finis importés et consommés par l'appareil productif intérieur (253 MtCO₂e). Le reste de l'empreinte carbone, soit 44 %, est composé d'émissions intérieures : 126 Mt CO₂e émises directement par les ménages et 202 Mt CO₂e associées à la production intérieure de biens et services destinés à la demande finale française hors exportations.

Depuis 1995, l'empreinte carbone de la France a augmenté de 20 % (cf. graphique 1). Bien que les émissions intérieures aient sensiblement diminué entre 1995 et 2017 (- 20 %), le doublement des émissions associées aux importations (+ 99 %) a engendré cette hausse globale de l'empreinte carbone. L'évolution de l'empreinte carbone se caractérise par une forte progression entre 1995 et 2005, une stabilisation entre 2005 et 2011 puis une baisse mesurée entre 2011 et 2014. Les estimations pour les dernières années présentent à nouveau une tendance à la hausse.

En 2017, l'empreinte carbone par personne est estimée à 11,2 tCO₂e (cf. graphique 1). Compte tenu de l'augmentation de la population, la progression de l'empreinte carbone rapportée à l'individu est limitée à 6 % entre 1995 et 2017. Sur cette période, l'empreinte carbone par personne varie peu : entre 10,5 tCO₂e/personne (niveau enregistré en 1995) et 11,8 tCO₂e/personne (en 2011).

Les émissions de GES comptabilisées dans l'inventaire national s'établissent à 466 MtCO₂e en 2017, soit une diminution de 15 % depuis 1990. Cependant, depuis 2014, les émissions de GES repartent à la hausse (+ 2,6 %) – (cf. graphique 2). La baisse des émissions de GES de l'inventaire résulte d'une diminution de l'intensité énergétique (meilleure efficacité énergétique), d'une amélioration de l'intensité carbone de l'énergie consommée (amélioration portée notamment par le développement des énergies renouvelables) et d'une évolution structurelle de l'économie française qui a conduit à une baisse de la part relative de la valeur ajoutée de l'industrie dans le PIB (tertiarisation de l'économie). La réduction des émissions de GES depuis 1990 est sensible dans les secteurs de l'industrie manufacturière (-45 %) et dans celui de l'industrie de l'énergie (- 30 %). Le secteur des transports qui représente 30 % des émissions de l'inventaire en 2017, est le seul dont les émissions ont progressé depuis 1990 (+ 13 %).

4 Comparaisons européennes

Pour 2016, l'inventaire national transmis par la France à la CCNUCC présentait un niveau d'émission de 458 Mt CO₂e, soit 6,9 tCO₂e par habitant. Pour l'UE28, les émissions territoriales par habitant sont de 8,4 tCO₂e. Cette différence s'explique en partie par la part élevée de consommation d'électricité d'origine nucléaire en France. Initialement, l'écart des émissions des inventaires nationaux entre la France et l'UE était encore plus élevé, mais un début de rattrapage s'est opéré de 1990 à 2016, avec une baisse observée du niveau d'émissions de 24 % dans l'UE contre 16 % en France. Les évolutions rapportées au nombre d'habitants sont similaires en France et dans l'UE : - 29 % dans l'UE28 entre 1990 et 2016 contre - 27 % en France (cf. graphique 3).

Comme la France, les pays européens sont globalement importateurs de GES. Les importations (en valeur monétaire et en émissions) de la France se font majoritairement depuis l'Europe. À l'échelle mondiale, la Chine est le principal pays exportateur de GES.

Des comparaisons mondiales sont disponibles grâce à l'OCDE (cf. graphique 4). L'OCDE calcule une empreinte carbone, en s'appuyant cependant sur un périmètre de GES plus restreint (CO₂ énergétique uniquement) que celui de l'indicateur français (CO₂, CH₄, N₂O). Dans le cadre de ce calcul de l'OCDE, pour l'année 2011, l'empreinte carbone de la France (7,9 tonnes de CO₂ / habitant) est inférieure à la moyenne européenne (8,3 tonnes de CO₂ / habitant). En 2011 l'empreinte carbone de l'Allemagne calculée par l'OCDE était de 10 tonnes de CO₂ / habitant.

5 Ambitions

Le plan climat de juillet 2017 a fixé l'objectif de parvenir à la neutralité carbone à l'horizon 2050 : à cet horizon, toutes les émissions de gaz à effet de serre résiduelles sur le territoire national devront être compensées par une absorption équivalente dans des puits de carbone. Atteindre cet objectif nécessite une action résolue pour améliorer l'efficacité énergétique, réduire les émissions par unité d'énergie et diminuer les émissions liées aux usages non énergétiques. Cela passe par une stratégie qui combine le soutien à l'investissement, l'évolution de la fiscalité et l'adaptation de la réglementation. Le projet de Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) présenté le 6 décembre dernier fixe une trajectoire détaillée de réduction des émissions de gaz à effet de serre¹⁷ sur le long terme intégrant cet objectif de neutralité carbone, en définissant des budgets carbone par secteur de l'économie jusqu'en 2033. Il définit des orientations transversales et sectorielles, en visant également la réduction de l'empreinte carbone de la France. Le projet de SNBC a été transmis à l'Autorité environnementale et fera l'objet d'une consultation publique, en vue de son adoption prévue au deuxième trimestre 2019.

Pour s'assurer de l'atteinte de ces objectifs, le Gouvernement a installé un Haut-conseil pour le climat, chargé d'apporter un éclairage indépendant sur la politique du Gouvernement en matière de climat. Présidé par la climatologue franco-canadienne Corinne LE QUERE,

17 - Par abus de langage, cette notion est ici confondue avec celle de décarbonation de l'économie, mais l'objectif de neutralité nette concerne bien l'ensemble des gaz à effet de serre.

et composé de douze autres scientifiques, économistes, ingénieurs, et experts, il rendra un rapport chaque année sur :

- Le respect de la trajectoire de baisse des émissions de gaz à effet de serre.
- La mise en œuvre des politiques et mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et développer les puits de carbone.
- La soutenabilité économique, et sociale et environnementale de ces actions pour les Français.
- L'impact de ces actions sur la balance du commerce extérieur.

À cette occasion, le Haut Conseil mettra en perspective les engagements et les actions par rapport à ceux des autres pays, et émettra annuellement des recommandations et propositions pour améliorer l'action de la France.

Pour atteindre ces objectifs, l'investissement public sera mobilisé. Parmi les 57 Md€ du Grand Plan d'Investissement (cf. fiche n°2), 20 Md€ seront consacrés aux actions qui accélèrent la transition écologique. Les travaux de la Commission Quinet permettront de réviser la valeur tutélaire de l'action climatique, qui quantifie la valeur pour la société des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette révision permettra de mieux prendre en compte la dimension climatique dans les évaluations de projets d'investissements publics pour davantage les orienter vers l'atteinte de la neutralité carbone.

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) formalisera la politique énergétique du gouvernement. La PPE s'inscrit dans l'objectif de décarbonation totale de l'économie française à l'horizon 2050. Elle comporte des mesures pour accélérer la maîtrise de la demande d'énergie (cf. *infra*) et des mesures pour décarboner le mix énergétique. La réduction de la consommation des énergies fossiles par ordre d'intensité en carbone est une priorité. Pour le mix énergétique, cela revient à supprimer les utilisations du charbon et promouvoir des substituts non carbonés pour remplacer les utilisations de fioul ou de gaz naturel. La promotion des énergies renouvelables est donc un axe stratégique important que ce soit pour la chaleur (biomasse, PAC, géothermie, solaire thermique), le pétrole (biocarburants), le gaz (méthanisation) ou l'électricité (hydraulique, éolien, photovoltaïque, énergies marines). Dans le résidentiel, elle est réalisée grâce à des obligations réglementaires pour le neuf et des incitations, notamment *via* le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) pour l'existant ; dans les secteurs productifs, l'incitation passe par des aides budgétaires à l'investissement (fonds chaleur). Pour l'électricité, le soutien prend la forme d'une garantie de prix d'achat suite à des appels d'offre. Pour les biocarburants, il s'agit d'une obligation d'incorporation garantie par une taxe incitative à l'incorporation de biocarburants dissuasive (cf. *infra*). Pour le biogaz, certaines aides à l'investissement demeurent, mais c'est principalement une garantie de tarif d'achat du biogaz qui sécurise les investissements.

Les économies d'énergie dans le secteur des bâtiments, tant dans le logement résidentiel que dans le bâtiment tertiaire, constituent un levier majeur de la transition énergétique. Cette transition dans le bâtiment s'appuiera tant sur les aides à

l'investissement dans la rénovation (crédit d'impôt pour la transition énergétique – CITE, programme « habiter mieux » de l'Anah, dispositif des certificats d'économie d'énergie – CEE) que sur la mise en œuvre de nouvelles normes plus ambitieuses en termes de consommation énergétique des bâtiments. L'objectif central est d'améliorer sensiblement l'efficacité énergétique des bâtiments et de faire disparaître rapidement les passoires thermiques les plus énergivores. L'articulation des différents instruments permettant cette transition sera présentée dans la PPE.

Concernant les transports, différentes mesures accompagnent la décarbonation du parc de véhicules, notamment la prime à la conversion vers des voitures moins polluantes, qui a connu en 2018 un très vif succès (cf. fiche n°7), et le bonus en faveur du véhicule électrique. Ces mesures seront poursuivies pour agir de la manière la plus efficace possible sur les comportements. Plus largement, la *loi d'orientation sur les mobilités* présentée à l'automne 2018 permettra d'améliorer la mobilité du quotidien et contribuera ainsi à réduire les émissions liées au secteur des transports, en agissant également sur la demande *via* par exemple la promotion des modes doux. La SNBC révisée intégrera par ailleurs l'objectif annoncé dans le Plan Climat de la fin de la vente des véhicules neufs émettant des gaz à effet de serre en 2040.

De manière générale, l'investissement et l'adoption de comportements décarbonés seront encouragés par des signaux-prix, dont les modalités devront être précisées au regard des résultats du Grand Débat National. Le levier fiscal a été activé pour accélérer la baisse des émissions liées à l'énergie et au transport, tout en accompagnant les plus fragiles dans cette transition. La composante carbone de la taxe intérieure sur les produits énergétiques (TICPE) atteint 44,6 €/tCO₂ en 2018 et a été maintenue en 2019. En parallèle, à l'instar du doublement de la prime à la conversion (cf. fiche n°7), les allègements fiscaux et les subventions en faveur des technologies vertes sont renforcés, par exemple pour les véhicules lourds propres (dispositif de suramortissement). Le CITE a été reconduit. Pour accompagner la transition, le chèque énergie sera revalorisé en 2019 et bénéficiera à davantage de ménages (cf. fiche n°7). Enfin, l'action menée au niveau européen pour accroître l'efficacité du marché de quotas d'émission de CO₂ EU ETS permet de renforcer les incitations des entreprises à réduire leurs émissions, tout en les protégeant du risque de fuites de carbone grâce au dispositif de quotas gratuits.

La décarbonation de l'économie sera accélérée dans des secteurs ou domaines spécifiques, comme l'industrie (décarbonation des procédés industriels et hausse de l'efficacité dans l'usage de l'énergie et des matières premières), la construction (avec la promotion de matériaux biosourcés), l'agriculture (en développant l'agro-écologie, l'agroforesterie et l'agriculture de précision, ainsi que la bioéconomie), la forêt (augmentation du boisement et de la récolte de bois pour développer les usages du bois à longue durée de vie) et, plus largement, l'usage des sols (développement de puits de carbone, politique d'urbanisme visant à stopper l'artificialisation des sols).

En outre, la feuille de route sur l'économie circulaire annoncée en avril 2018 a fixé un objectif de recyclage de 100 % des plastiques en 2025 et de division par deux de la quantité de déchets mise en décharge entre 2015 et 2025. Une telle transition produira des bénéfices significatifs en termes de protection de l'environnement et du climat en permettant notamment de réaliser d'importantes économies d'émissions de gaz à effet

de serre et économie d'énergie. Ainsi, à titre d'exemple, la production de plastique PET à partir de matière recyclée permet de réduire de 70 % nos émissions de gaz à effet de serre par rapport à la production de la matière première vierge équivalente. Pour l'aluminium, cette économie atteint même 93 % et pour le textile, 98 %. Cette feuille de route met en place des incitations économiques qui facilitent la valorisation plutôt que l'élimination des déchets, ainsi que l'écoconception, limitant ainsi l'impact de l'activité économique en termes de rejet de gaz à effet de serre. Ainsi, la composante « déchets » de la TGAP sera renforcée, afin de rendre la mise en décharge plus coûteuse que le recyclage et l'incinération, tandis que la TVA sera réduite sur le tri et le recyclage de déchets. Les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et permettre ainsi à leurs administrés de payer moins s'ils trient mieux, seront aidées financièrement.

L'information du consommateur sera améliorée pour lui permettre de choisir des produits plus durables, et pour simplifier et harmoniser le geste de tri.

Le principe pollueur/payeur sera étendu à de nouveaux produits, *via* la création de nouvelles filières de responsabilité élargie du producteur (REP) pour les emballages des cafés/hôtels/restaurants, les jouets, les articles de sport, de loisir, et de bricolage, et les cigarettes. Des mesures seront également élaborées pour améliorer la collecte et le recyclage des matériaux de construction. D'ici 2020, 2 000 entreprises seront aidées pour réduire leur consommation de ressources, leurs déchets et faire des économies grâce au dispositif « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts » de l'Ademe.

Enfin, un certain nombre de produits plastiques à usage unique seront interdits (gobelets, verres, assiettes, pailles, couverts, bâtonnets mélangeurs pour boissons, emballages en polystyrène expansé).

En ce qui concerne la réduction de l'empreinte carbone de la France à travers la diminution des émissions associées aux importations, les textes européens récemment adoptés sur le marché carbone européen (ETS) et sur le partage de l'effort pour les émissions hors-marché carbone (ESR) permettront de réduire de manière générale les émissions des Etats Membres de l'UE et donc le contenu en gaz à effet de serre des importations en provenance de ces pays. L'intensification des actions climatiques internationales, par exemple *via* la mise en œuvre de l'accord de Paris, le développement de la tarification du carbone et d'une finance plus « verte » (actions toutes promues activement par la France¹⁸), contribueront également à la diminution du contenu en gaz à effet de serre des importations françaises. La France est particulièrement sensible au développement d'une tarification des émissions mondiales de gaz à effet de serre à un niveau compatible avec l'atteinte des objectifs de l'accord de Paris (*cf.* le rapport de Stern et Stiglitz ou le rapport spécial 1.5 du GIEC par exemple) dans la mesure où il s'agit du type de politique permettant de réduire les émissions au moindre coût.

Tant que les grands partenaires commerciaux de l'UE n'auront pas mis en place de mesures climatiques d'un degré d'exigence similaire à celui de l'UE, il est important de prévoir des mécanismes protégeant les secteurs économiques

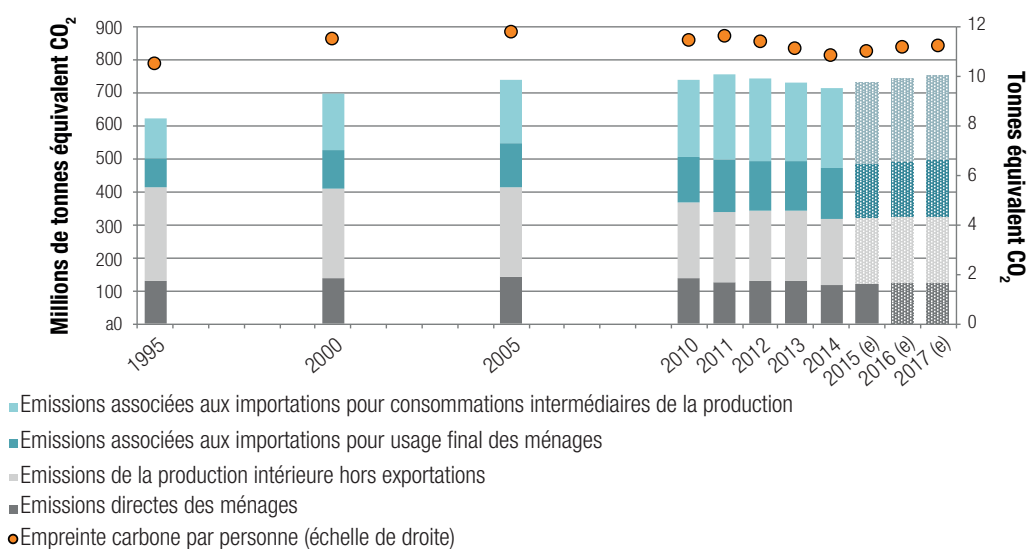
18 - L'organisation du « *One Planet Summit* » en décembre 2017 est un bon exemple de l'esprit d'initiative de la France en la matière.

EMPREINTE CARBONE

soumis aux risques de fuites de carbone. En effet, les fuites de carbone ont des effets néfastes tant sur l'activité économique que sur le climat en aggravant l'empreinte carbone au niveau mondial. À cet égard, la France milite auprès de ses partenaires européens pour la mise en place de mécanismes de compensation carbone aux frontières de l'UE ainsi que pour l'inclusion de clauses climatiques — en particulier le respect de l'accord de Paris — dans les accords commerciaux de l'UE.

Dans la même logique visant à réduire l'empreinte carbone des produits consommés en France, le Gouvernement a adopté en novembre 2018 une stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée, destinée à mettre fin d'ici 2030 à l'importation de produits forestiers ou agricoles contribuant à la déforestation. Entre 1990 et 2015, la superficie forestière mondiale a été réduite de 129 millions d'hectares, soit huit fois la superficie de la forêt métropolitaine française, entraînant une hausse de 11 % des émissions de gaz à effet de serre et d'importantes conséquences en termes de préservation de la biodiversité et des habitats naturels. Les pays européens portent une responsabilité importante puisqu'un tiers de cette déforestation est due à la consommation de produits agricoles par les pays de l'Union européenne. L'objectif de cette stratégie est d'amener chaque acteur (pays producteurs, entreprises, investisseurs, consommateurs), à modifier ses comportements pour diminuer ses impacts sur la forêt. Elle vise, dans un premier temps, les matières agricoles qui contribuent le plus à la déforestation importée- telles que le soja, l'huile de palme, le bœuf et ses co-produits, le cacao, l'hévéa, ainsi que le bois et ses produits dérivés.

GRAPHIQUE 1 : ÉVOLUTION DE L'EMPREINTE CARBONE



Note : l'empreinte et l'inventaire portent sur les trois principaux gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O)

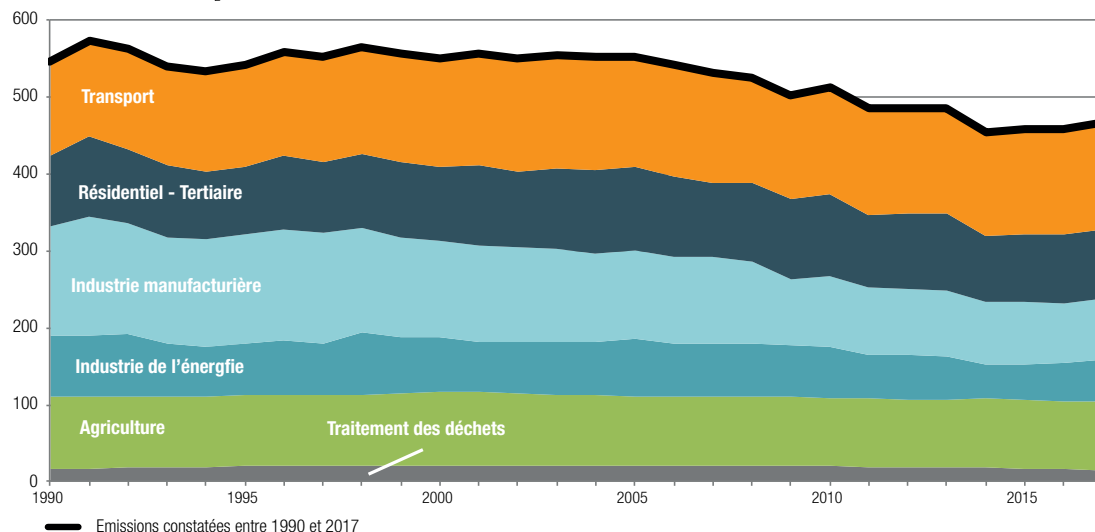
(e) = estimation

Champ : France et Drom (périmètre Kyoto)

Source : Citepa, AIE, FAO, Douanes, Eurostat, Insee. Traitements : SDeS, 2018.

GRAPHIQUE 2 : ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EN FRANCE

En millions de tonnes CO₂ équivalent



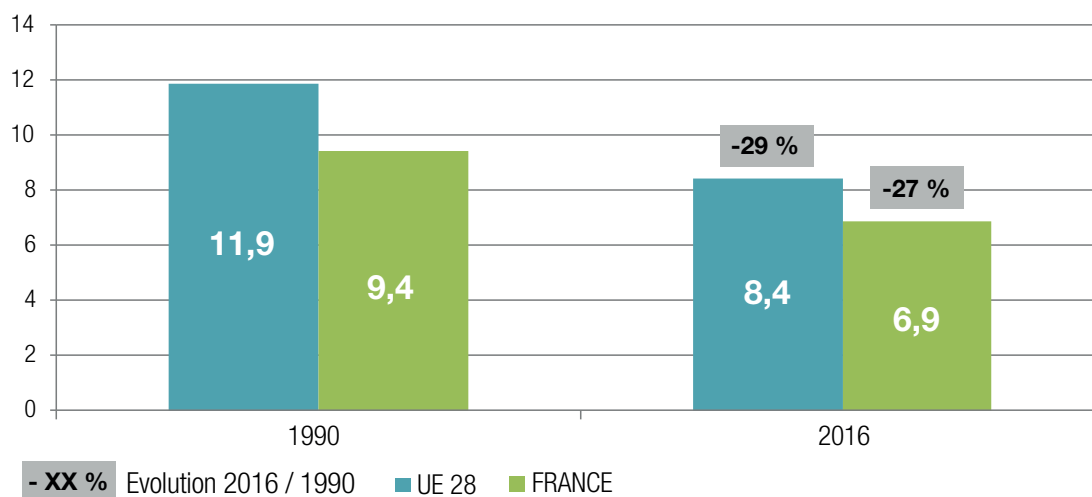
Champ : France métropolitaine et Outres Mers appartenant à l'UE

: Ensemble des GES, hors Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Forêt

Sources : Citepa, rapport Secten 2018 ; Ministère de la transition écologique et solidaire

GRAPHIQUE 3: COMPARAISON DES INVENTAIRES GES DE L'UE ET DE LA FRANCE

En tonnes équivalent CO₂ par personne



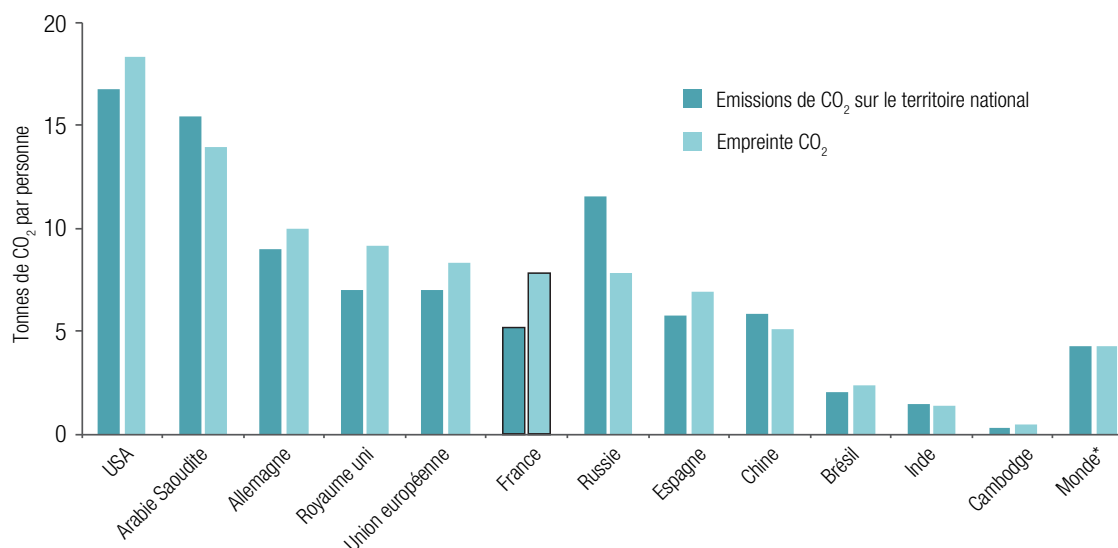
- XX % Evolution 2016 / 1990 ■ UE 28 ■ FRANCE

Champs : Emissions inventoriées dans les inventaires (CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆, NF₃)

: France périmètre Kyoto

Sources : Eurostat, Insee. Traitements : SDeS, 2018.

GRAPHIQUE 4: COMPARAISON D'EMPREINTES ET D'INVENTAIRES EN 2011
(CO₂ D'ORIGINE ÉNERGÉTIQUE UNIQUEMENT)



Note : Emissions de CO₂ d'origine énergétique uniquement
* : À l'échelle mondiale, le total des émissions est égale à l'empreinte
Source : OCDE. Traitements : SDeS, 2017.

6 Annexe

Sources de données et méthodologie

Les modalités de calcul de l'empreinte carbone ne sont, pour l'instant, ni normées ni standardisées à l'échelle internationale, même si l'approche développée par la Sous-direction de l'information environnementale du Service de la donnée et des études statistiques, du ministère de la Transition Écologique et Solidaire, s'appuie sur une méthodologie développée par les organismes statistiques internationaux.

L'empreinte carbone résulte :

- d'un calcul détaillé pour les années 1995, 2000, 2005, 2010 à 2014 ;
- d'une estimation pour les années 2015 à 2017 — en l'absence de données récentes — qui tient uniquement compte des évolutions du niveau de la demande finale et des importations. Pour ces estimations, la structure de l'appareil productif national et celles des pays exportateurs, ainsi que les intensités en émissions des branches correspondent à celles du dernier calcul détaillé, soit 2014.

Le calcul de l'empreinte de l'empreinte couvre le CO₂, le CH₄ et le N₂O qui représentent 96 % (en équivalent CO₂) des sept GES pris en compte pour le protocole de Kyoto. L'empreinte carbone est calculée pour l'ensemble des composantes de la demande finale (consommation — ménages, administrations publiques, institutions sans but lucratif au service des ménages — et formation brute de capital fixe).

L’empreinte carbone porte sur la France et les outres mers (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte et Saint Martin), soit le « périmètre Kyoto ».

L’empreinte est calculée à partir d’une méthode d’analyse input-output étendue à l’environnement, promue par Eurostat et l’OCDE. Elle permet d’exprimer un niveau d’émissions en fonction de la demande finale. Le calcul s’appuie sur la combinaison de Tableaux Entrées Sorties symétriques (TES symétriques) de la comptabilité nationale avec des comptes environnementaux d’émissions de GES ventilés par branches d’activités (Naméa – Air) selon la nomenclature d’activités économiques française (NAF).

Les émissions de GES associées aux importations résultent du calcul input/output précité appliqué aux données économiques et environnementales de l’UE-28. Les conditions de productions des pays exportateurs sont estimées par zones géographiques : UE-28, Asie, Amérique du Nord, Amérique du Sud, Afrique, Japon, Océanie. Les émissions de GES des pays hors UE-28 résultent d’un ajustement des intensités en émissions des différentes branches d’activités des différentes zones exportatrices comparées à celles de l’UE-28.

Les statistiques d’importations françaises par branches d’activités et par pays exportateurs permettent de ventiler les émissions importées en fonction de leur zone géographique d’origine.

La méthodologie complète est disponible sur demande à l’adresse suivante :

webmaster.soes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

Télécharger les séries

▸ **Données françaises :**

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/energie-climat/i/climat-effet-serre.html>

▸ **Données européennes :** émissions de GES

http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=env_air_gge&lang=fr

Les autres données sources disponibles sur internet sont :

- EUROSTAT – Environnement et énergie – comptes d’émissions atmosphériques
- EUROSTAT - Économie et finances – tableaux entrées sorties
- AIE - CO₂ Emissions From Fuel Combustion Highlights 2015
- INSEE - dépenses de consommation finale
- FAO - statistiques agricoles
- INSEE - Echanges extérieurs
- CITEPA - SECTEN
- SDeS - Essentiel sur l’empreinte carbone

ARTIFICIALISATION DES SOLS



1 Définitions

Selon Eurostat, les sols artificialisés recouvrent **les sols bâtis et les sols revêtus et stabilisés** (routes, voies ferrées, parkings, chemins...). En France, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation retient une définition plus large, qui **recouvre également d'autres « sols artificialisés », comme les mines, les carrières, les décharges, les chantiers, les terrains vagues, et les espaces verts artificiels** (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs). L'artificialisation correspond à un changement d'utilisation, laquelle n'est pas nécessairement irréversible. Ainsi, pour chaque hectare artificialisé, un demi-hectare¹⁹ est rendu à l'agriculture ou se « naturalise ».

¹⁹ - Moyenne constatée sur la période 2010-2015.



Cet indicateur s'inscrit dans la cible 11.3 de l'ODD 11 qui vise, d'ici à 2030, à « **renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays** ».

2 Enjeux

L'artificialisation du territoire a des conséquences sur l'environnement. Elle engendre une perte de ressources en sol pour l'usage agricole et pour les espaces naturels. En imperméabilisant certains sols, elle peut notamment accélérer le ruissellement des eaux pluviales, accroître la vulnérabilité aux inondations et dégrader la qualité chimique et écologique des eaux. La destruction et la fragmentation des espaces naturels constituent également une menace pour la biodiversité.

Par ailleurs, l'étalement urbain affecte la qualité de vie. Les personnes doivent passer plus de temps dans les transports en commun ou davantage emprunter leurs véhicules motorisés, consomment plus d'énergie et amplifient leurs émissions de gaz à effets de serre et de polluants dans l'air. En cas de perte d'emploi, les salariés ont également d'autant plus de difficultés à renouer avec le marché du travail qu'ils sont éloignés des zones d'activités.

Dans l'idéal, il faudrait disposer d'un indicateur qui puisse synthétiser les caractéristiques locales de l'artificialisation. Les dommages occasionnés par l'artificialisation sont en effet très différents, selon qu'il s'agisse de densification, d'étalement urbain ou de mitage (constructions dispersées), et selon le contexte environnemental (zone inondable, réservoir de biodiversité, etc.).

3 Principaux résultats

Les données estimées (par prolongation des tendances des années précédentes) indiquent que l'artificialisation des sols s'établit à 9,7 % du territoire de la France métropolitaine (cf. graphique 1). Les espaces dédiés à l'agriculture occupent plus de la moitié du territoire avec 50,6 %, tandis que les zones naturelles, forestières, humides ou sous les eaux en occupent 39,7 %.

Les espaces ainsi artificialisés sont constitués pour deux tiers de sols imperméabilisés : des sols non bâtis — comme les routes, les parkings, les aires de stockage — et des sols bâtis — essentiellement des constructions basses de moins de trois étages. Les surfaces non imperméabilisées, qui représentent donc le tiers restant, sont principalement des sols enherbés en périphérie du bâti, comme les jardins publics ou privés, les terrains de sport, les chemins de terre ou les chantiers.

La surface des sols artificialisés augmente en tendance sur longue période (en moyenne de 1,4 % par an depuis 1992). Cette artificialisation des sols a ralenti depuis 2009, pour atteindre un rythme de + 1,1 % par an de 2009 à 2015.

ARTIFICIALISATION DES SOLS

Cette augmentation tendancielle de l'artificialisation s'est faite, pour deux tiers, au détriment des terres agricoles (- 0,3 % en moyenne par an depuis 1992), bien que ce mouvement ralentisse depuis 2008 (- 0,2 % en moyenne depuis 2008). En revanche, la part des zones boisées, naturelles, humides ou en eau reste stable sur longue période, avec près de 40 % des sols de métropole. Ces espaces naturels connaissent cependant des mutations puisqu'ils subissent des pertes en faveur de l'urbanisation, compensées par le gain de territoires abandonnés par l'agriculture.

Selon le Commissariat Général au Développement Durable et d'après la base géographique CORINE Land Cover, si l'artificialisation est portée par de grands travaux comme ceux des lignes à grande vitesse, le phénomène dominant est l'artificialisation au voisinage des grands centres urbains et le long des grands axes de communication. Selon le Commissariat Général au Développement Durable, « les centres urbains d'importance régionale [...] sont particulièrement concernés par un développement qui se traduit par une artificialisation accrue en périphérie. [...] L'artificialisation se manifeste aussi par un développement le long des grands axes de communication, qui se poursuit de nombreuses années après leur construction ».

L'occupation des sols diffère d'une région à l'autre. Les régions les plus artificialisées sont l'Île-de-France et la Bretagne (respectivement 22 % et 13 % du territoire). Les Pays de la Loire, les Hauts-de-France et la Normandie sont également très artificialisés (entre 11 et 12 %) mais se distinguent davantage par leur dominante agricole, avec 69 % d'occupation du territoire. À l'opposé les forêts et milieux naturels prédominent dans le quart sud-est : ils recouvrent notamment 70 % de la région Provence-Alpes-Côte-D'azur et 84 % de la Corse. La région PACA est dans le même temps celle pour laquelle l'artificialisation progresse le plus entre 2010 et 2015 (+4 % par an) du fait d'une très forte urbanisation constatée dans les départements du var (+12 % par an), des Bouches-du-Rhône (+6 % par an) et du Vaucluse (+4 % par an).

4 Comparaisons européennes

Avec la définition retenue par Eurostat (Enquête LUCAS, portant sur 2015), l'artificialisation des sols s'établit à 5,4 % en France. Elle se situe donc à un niveau légèrement supérieur à la moyenne européenne (à 4,2 %) (cf. graphique 2). En la matière, la grande hétérogénéité entre les pays est liée, notamment, à leur densité. L'artificialisation des sols dépasse ainsi 9 % dans le Benelux, mais se situe en deçà de 2 % en Bulgarie, Lettonie, Suède et Finlande. Exceptée l'Espagne (à 3,4 %), les pays européens les plus peuplés ont une artificialisation des sols supérieure à celle de la France : l'Allemagne est à 7,4 %, l'Italie à 6,9 %, le Royaume-Uni à 6,5 %.

5 Ambitions

Conformément au plan Climat annoncé à l'été 2017, le plan biodiversité de juillet 2018 a réaffirmé les objectifs de la France en matière de limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette. Dès la loi de finances pour 2018, le prêt à taux zéro en

ARTIFICIALISATION DES SOLS

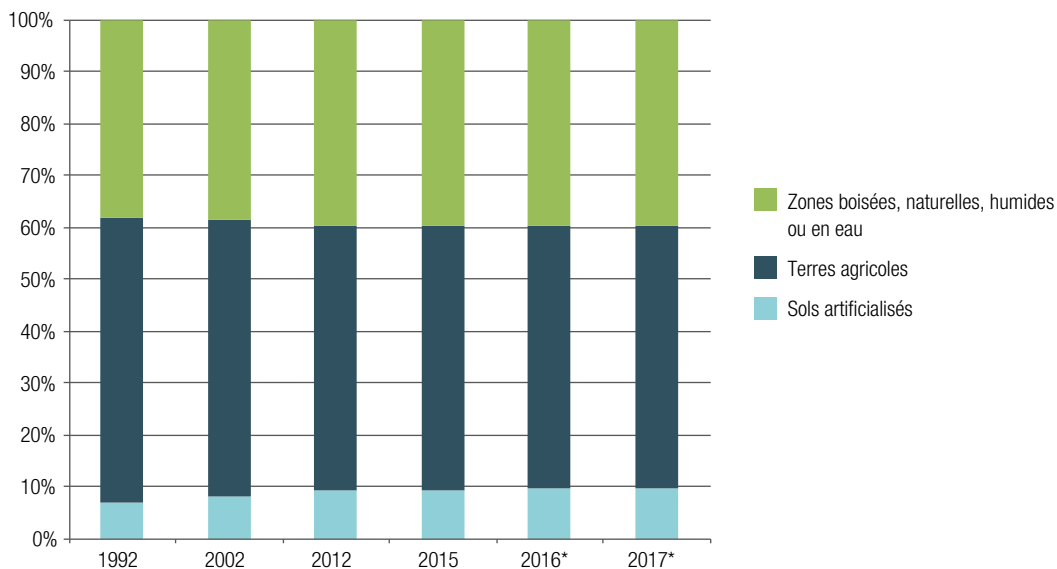
faveur de la construction neuve a été rencontré sur les zones « tendues », en déficit de logements. Le cadre réglementaire et la gouvernance relatifs à l'aménagement commercial seront modernisés.

La loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) ajoute la lutte contre l'étalement urbain de manière désormais explicite dans les objectifs généraux du code de l'urbanisme. Le texte intègre également la densification urbaine dans les orientations d'aménagement et de programmation des Plans locaux d'urbanisme (PLU). Par ailleurs, la loi crée une nouvelle incitation à l'installation commerciale dans les 222 centres de villes de moyennes du plan Action Cœur de Ville et permet de limiter l'implantation commerciale en zone péri-urbaine. Les préfets auront instruction aux préfets de vérifier systématiquement l'application des mesures de lutte contre l'étalement urbain et de rendre régulièrement compte de leurs actions en ce domaine.

Toute construction de nouveau parking devra être perméable afin de favoriser l'infiltration des eaux dans le sol et lutter contre les inondations.

Dans le même temps, le Gouvernement a demandé au Comité pour l'Économie Verte de produire un avis sur les instruments économiques permettant de limiter l'artificialisation des sols en vue de l'atteinte de l'objectif européen, avis qui devra également examiner les effets redistributifs de ces instruments économiques et leur impact sur l'activité.

GRAPHIQUE 1 : ÉVOLUTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS EN FRANCE



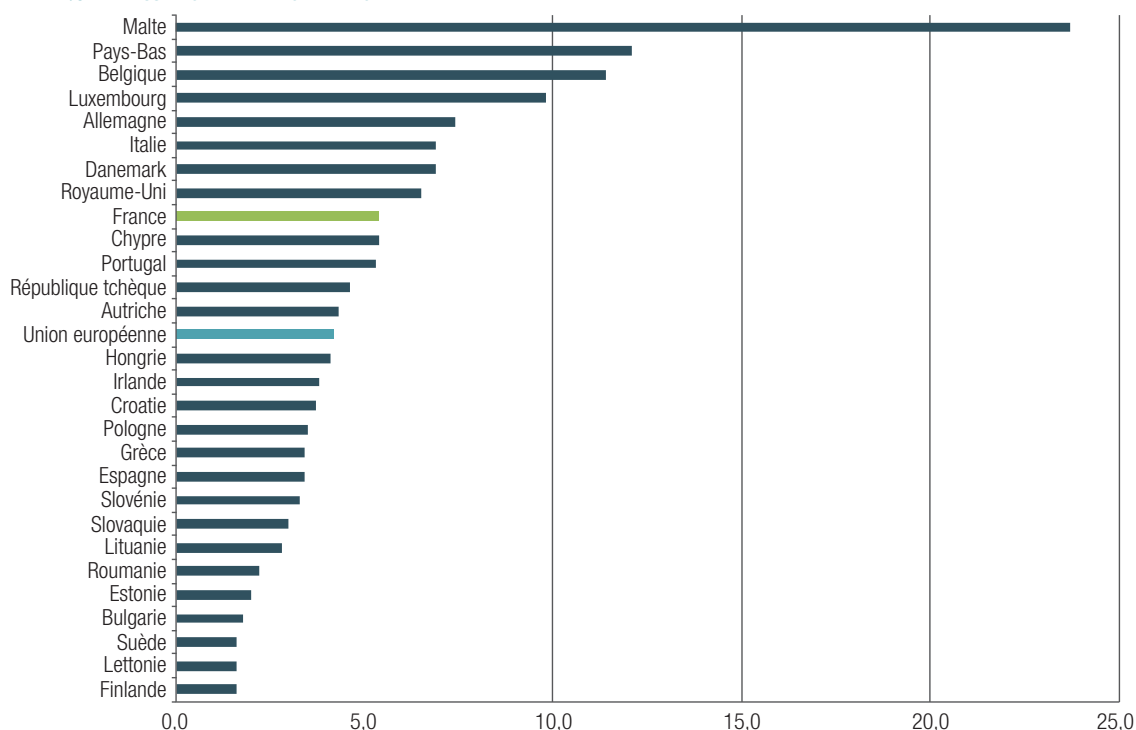
Source: SDES d'après ministère chargé de l'agriculture (SSP), enquêtes Teruti puis Teruti - Lucas.

Une révision de la méthodologie étant en cours, l'enquête n'a pas eu lieu en 2016 et en 2017.

Les résultats agrégés (nomenclature en 3 postes) sont estimés pour 2017 par projection des tendances observées depuis 2006.

ARTIFICIALISATION DES SOLS

GRAPHIQUE 2 : ARTIFICIALISATION DANS LES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE
EN % DE LA SURFACE DE TERRITOIRE NATIONAL



Source : Teruti-Lucas

6 Annexe

Source

Pour mesurer l'évolution de l'artificialisation en France, les résultats sont tirés de l'enquête dite **TERUTI-LUCAS**, conçue par les Services Statistiques du ministère en charge de l'Agriculture, et labellisée par le CNIS (Conseil National d'Information Statistique).

L'enquête Teruti-Lucas permet de suivre l'évolution des différentes catégories d'occupation et d'usage du sol à partir d'un ensemble de points constituant un échantillon représentatif du territoire national.

L'échantillon a été fortement renouvelé en 1991, puis en 2004/2005, ce qui induit des ruptures de série. L'échantillon comprend actuellement, en métropole, 309 000 points groupés en 31 100 grappes ou segments. L'échantillon comprend les départements d'outre-mer (sauf Guyane et Mayotte). Cette enquête est, sauf exceptions, réalisée chaque année. Une révision de la méthodologie étant en cours, l'enquête n'a pas eu lieu en 2017.

ARTIFICIALISATION DES SOLS

Les résultats détaillés (nomenclature en 10 postes, analyse géographique) cités dans ce document s'appuient sur le millésime 2015. Les résultats agrégés (nomenclature en 3 postes) sont estimés pour 2017 par projection des tendances observées depuis 2006.

LUCAS est la plus vaste enquête harmonisée sur les sols jamais réalisée dans l'UE, les données étant collectées dans 28 États membres de l'UE par 700 enquêteurs de terrain sur 273 000 points différents. À chacun de ces points, les enquêteurs analysent la couverture et l'utilisation des sols et prennent des photos. Ces photographies sont accessibles à partir de l'atlas statistique disponible sur le site web d'Eurostat. Cette enquête est réalisée tous les 3 ans. Le dernier millésime disponible est 2015.

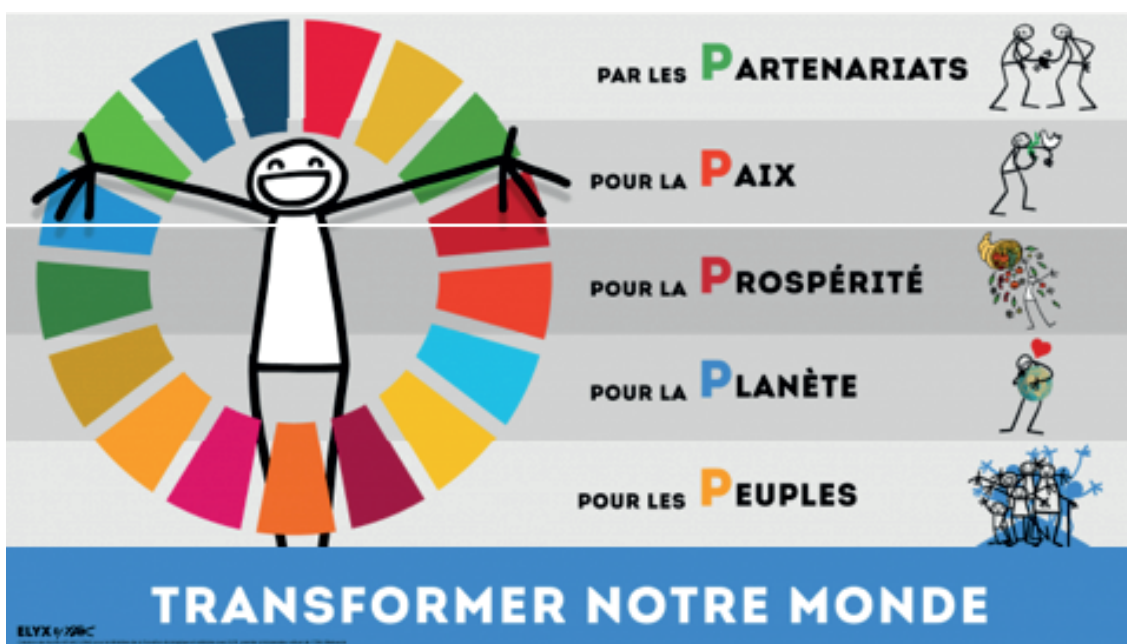
Télécharger les séries

- Séries françaises : Chiffres clés de l'environnement gestion et utilisation des ressources naturelles
<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/2087/0/artificialisation-sols-2.html>
- Séries européennes :
http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=lan_lcv_art&lang=fr

COHÉRENCE AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. C'est un agenda qui porte une vision de transformation de notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

Il a fusionné l'agenda du développement et celui des Sommets de la Terre. Il est universel, c'est-à-dire qu'il s'applique à tous les pays, du Nord et du Sud. Tous les pays sont ainsi, « en voie de développement durable ». Les 17 Objectifs de développement durable (ODD), déclinés en 169 cibles plus précises, en forment le cœur et décrivent l'horizon idéal pour 2030 d'un développement durable combinant une justice sociale renforcée, la prospérité des peuples, le maintien de la paix, la solidarité et la préservation des écosystèmes.



COHÉRENCE AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Agenda 2030 est constitué d'objectifs interconnectés

L'ambition globale de l'Agenda 2030 se traduit par sa transversalité (interactions) et par la reconnaissance des liens entre les différentes dimensions du développement. La mise en œuvre de l'Agenda 2030 prend en compte ces interrelations entre les différents objectifs, qu'elles soient positives ou négatives.

L'Agenda 2030 est universel

Tous les Etats engagés se sont accordés pour adopter et atteindre les 17 ODD. L'Agenda 2030 est à ce titre universel.

L'engagement pour l'Agenda 2030 dépasse par ailleurs la seule responsabilité des gouvernements. Cet agenda est issu de négociations menées non seulement par les États, mais aussi par les acteurs de la société civile et ce, dans un processus participatif inédit au plan multilatéral. De fait, les acteurs de la société civile, secteur privé et financier, syndicats, ONG, autorités ou gouvernements locaux, etc. ont tous leur rôle à jouer pour sa mise en œuvre.

L'Agenda 2030 fournit un langage commun à l'ensemble des acteurs, un référentiel et une grille d'analyse pour favoriser la cohérence et la coordination des actions entre acteurs.

L'Agenda 2030 propose un dispositif de suivi mondial

Pour suivre les progrès accomplis à l'échelle mondiale, un jeu de 232 indicateurs a été adopté le 11 mars 2017 par la Commission statistique de l'ONU. Ces indicateurs sont destinés à servir de socle pour suivre les progrès accomplis mondialement vers la réalisation des ODD. Ils ne sont pas, pour autant, toujours bien ajustés aux contextes nationaux.

C'est pourquoi les États ont été invités à définir un jeu d'indicateurs adapté à la situation nationale pour assurer le suivi des ODD. En 2017, un groupe de travail multi-acteurs au sein du Conseil national de l'information statistique (CNIS) a été mis en place et a réuni près d'une centaine de membres dans sa formation complète. Il a opéré une sélection d'indicateurs pertinents pour un suivi national parmi les 232 indicateurs de l'ONU et a proposé des indicateurs alternatifs ou complémentaires adaptés aux stratégies et politiques françaises.

C'est un ensemble de 98 indicateurs français qui a ainsi été validé par les parties prenantes du groupe de travail en mai 2018. Le jeu d'indicateurs français sera ouvert à des examens réguliers pour tenir compte de l'évolution des indicateurs et des politiques nationales.

Les nouveaux indicateurs de richesse en phase avec l'Agenda 2030

En 2015, cinq mois avant l'adoption de l'Agenda 2030, la France a adopté la loi sur les nouveaux indicateurs de richesse. Cette loi prévoit que le gouvernement remette chaque année au parlement un rapport présentant l'évolution de dix indicateurs particuliers. L'enjeu

COHÉRENCE AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

est d'évaluer les actions d'un gouvernement par des indicateurs prenant en compte la répartition de la richesse créée, la contribution à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et la dégradation de l'environnement. On retrouve, ici, l'interaction des trois sphères -économique, environnementale et sociale- socle du modèle de développement durable mis en avant à Rio en 1992 lors du Sommet de la Terre.

Ces nouveaux indicateurs de richesse, mêlant indicateurs économiques, sociaux et environnementaux, permettent ainsi de mesurer autrement les progrès dans les domaines de l'emploi, de la qualité de vie, de la santé, de la recherche, de l'éducation, de l'environnement... Autant de thèmes abordés parmi les 17 ODD de l'Agenda 2030.

Ainsi, à titre d'exemple, l'évolution du nouvel indicateur de richesse « taux de pauvreté en conditions de vie », mesure naturellement les progrès réalisés par la France pour l'atteinte de l'ODD 1 « Éradication de la pauvreté » ; les indicateurs « espérance de vie en bonne santé » et « satisfaction dans la vie » sont cohérents avec le suivi de l'ODD 3 « Bonne santé et bien-être », dont le but est « permettre à tous de vivre en bonne santé et de promouvoir le bien-être de tous à tout âge ».

De la même façon, la mesure des « sorties précoces du système scolaire » contribue au suivi de l'ODD 4 « Éducation de qualité », qui vise à « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité », mais également à l'ODD 8, qui comprend une cible visant la réduction de la part des jeunes non scolarisés, ni en emploi ni en formation.

Enfin, l'empreinte carbone précise non seulement les avancées de la France pour l'ODD 13 « Lutte contre les changements climatiques », mais aussi pour l'ODD 7 « Énergies propres et d'un coût abordable » et pour l'ODD 12 « Consommation et production responsables ».

C'est pourquoi, le groupe de travail au sein du CNIS a proposé d'intégrer, dans le jeu des 98 indicateurs français, ces 10 indicateurs de richesse qui ont été jugés pertinents pour le suivi de plusieurs cibles et objectifs de l'Agenda 2030.

L'intégration des nouveaux indicateurs de richesse dans le contexte international des ODD, contribue à leur pérennité en mutualisant les moyens alloués pour assurer le suivi des politiques publiques à toutes les échelles. Cela contribue également à améliorer la lisibilité de ces indicateurs et leur appropriation par l'ensemble des acteurs de la société. Plus particulièrement, l'intégration des 10 nouveaux indicateurs de richesse au tableau de bord de suivi des ODD contribue à améliorer :

- la valorisation de la production de données dans les domaines sociaux et environnementaux, en améliorant la fréquence de mise à jour des résultats, leur actualité, leur adaptation à la décision publique, leur déclinaison géographique, y compris concernant l'Outre-mer ;
- la cohérence entre différentes politiques publiques en privilégiant une logique de tableau de bord reliant entre eux les niveaux international, européen, national et territorial sur la base d'un nombre d'indicateurs limité mais néanmoins suffisant pour appréhender les problèmes majeurs auxquels notre société est confrontée en termes de développement durable, assurer leur large diffusion, éveiller la curiosité et permettre le débat.

COHÉRENCE AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- l'association de la société civile au choix des indicateurs et à l'évaluation de leurs évolutions. Cette concertation permet d'intégrer à parts égales des thèmes et des indicateurs économiques, sociaux et environnementaux. Elle permettra d'organiser des conférences citoyennes pour confronter cette proposition aux attentes qui s'expriment au plus près du terrain et de construire des indicateurs infranationaux prenant en compte les spécificités des territoires.

